



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Tuesday, September 19, 2006

Issue No. 7

Sixth and seventh meetings on:
Rights and freedoms of children

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le mardi 19 septembre 2006

Fascicule n° 7

Sixième et septième réunions concernant :
Les droits et libertés des enfants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(or Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	
*Ex officio members	
(Quorum 4)	

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(ou Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, C.P.	Poy
(ou Comeau)	
*Membres d'office	
(Quorum 4)	

MINUTES OF PROCEEDING

REGINA, Tuesday, September 19, 2006
(8)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 8:58 a.m., in Victoria Ballroom of the Quality Hotel Regina, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Lovelace Nicholas, Munson and Nancy Ruth (5).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

As an individual:

Kearney Healy, Lawyer.

University of Regina, School of Human Justice:

Otto Driedger, Professor Emeritus.

Department of Justice — Saskatchewan:

Betty-Ann Pottruff, Executive Director, Policy Planning and Evaluation.

Government of Saskatchewan:

Marilyn Hedlund, Executive Director, Child and Family Services.

Saskatchewan Corrections and Public Safety:

Bob Kary, Executive Director, Young Offender Programs.

Saskatchewan Children's Advocate Office:

Marvin Bernstein, Children's Advocate;

Glenda Cooney, Deputy Children's Advocate.

Saskatoon Downtown Youth Centre Inc. (EGADZ):

Bill Thibodeau, Executive Director.

Saskatoon Communities for Children:

Sue Delanoy, Executive Director.

Saskatchewan Foster Families Association:

Deb Davies, Executive Director;

Larry Evans, Family Support Coordinator.

Messrs Healy and Driedger made statements and answered questions.

PROCÈS VERBAUX

REGINA, le mardi 19 septembre 2006
(8)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 8 h 58, dans la salle de bal Victoria du Quality Hotel Regina, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Lovelace Nicholas, Munson et Nancy Ruth (5).

Aussi présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité examine les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Kearney Healy, avocat.

Université de Regina, School of Human Justice :

Otto Driedger, professeur émérite.

Ministère de la Justice — Saskatchewan :

Betty-Ann Pottruff, directrice exécutive, Planification des politiques et de l'évaluation.

Gouvernement de la Saskatchewan :

Marilyn Hedlund, directrice exécutive, Services à l'enfance et à la famille.

Services correctionnels et Sécurité publique — Saskatchewan :

Bob Kary, directeur exécutif, Programmes pour les jeunes contrevenants.

Bureau du défenseur des droits des enfants de la Saskatchewan :

Marvin Bernstein, défenseur des droits des enfants;

Glenda Cooney, défenseur adjoint des droits des enfants.

Saskatoon Downtown Youth Centre Inc. (EGADZ) :

Bill Thibodeau, directeur exécutif.

Saskatoon Communities for Children :

Sue Delanoy, directrice exécutive.

Saskatchewan Foster Families Association :

Deb Davies, directrice exécutive;

Larry Evans, coordonnateur du soutien aux familles.

MM. Healy et Driedger font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Ms. Pottruff made a statement and, together with Ms. Hedlund and Mr. Kary, answered questions.

Mr. Bernstein and Ms. Cooney made statements and answered questions.

Mr. Thibodeau, Ms. Delanoy and Ms. Davies made statements and answered questions.

At 12:13 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

REGINA, Tuesday, September 19, 2006
(9)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 1:05 p.m., in Victoria Ballroom of the Quality Hotel Regina, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., Lovelace Nicholas, Munson and Nancy Ruth (5).

Other senator present: The Honourable Senator Merchant (1).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee proceeded to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Lac La Ronge Indian Band, Indian Child and Family Services:

Dexter Kinequon, Executive Director.

Yorkton Tribal Council, Child and Family Services:

Steven McArthur, Representative.

Ranch Ehrlo Society:

Geoff Pawson, Founder;

Deborah Parker-Loewen, Vice-President of Programs North.

Saskatchewan Youth In Care and Custody Network:

Jessica McFarlane, Provincial Outreach Coordinator.

Messrs. Kinequon and McArthur made statements and answered questions.

Mr. Pawson and Ms. Parker-Loewen made statements and answered questions.

Mme Pottruff fait une déclaration puis, aidée de Mme Hedlund et de M. Kary, répond aux questions.

M. Bernstein et Mme Cooney font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

M. Thibodeau ainsi que Mmes Delanoy et Davies font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 12 h 13, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REGINA, le mardi 19 septembre 2006
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 5, dans la salle de bal Victoria du Quality Hotel Regina, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Lovelace Nicholas, Munson et Nancy Ruth (5).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Merchant (1).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité examine les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bande indienne du lac La Ronge, Services à l'enfance et à la famille autochtone :

Dexter Kinequon, directeur exécutif.

Conseil tribal de Yorkton, Services à l'enfance et à la famille :

Steven McArthur, représentant.

Ranch Ehrlo Society :

Geoff Pawson, fondateur;

Deborah Parker-Loewen, vice-présidente des programmes North.

Saskatchewan Youth in Care and Custody Network :

Jessica McFarlane, animatrice communautaire provinciale.

MM. Kinequon et McArthur font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

M. Pawson et Mme Parker-Loewen font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Ms. McFarlane made a statement and answered questions.

Mme McFarlane fait une déclaration puis répond aux questions.

At 3:51 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 15 h 51, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

*La greffière du comité,
Vanessa Moss-Norbury
Clerk of the Committee*

EVIDENCE

REGINA, Tuesday, September 19, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 8:58 a.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators and ladies and gentlemen, we are presently examining and reporting upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children. We are particularly interested in the United Nations Convention on the Rights of the Child which the Canadian Government signed and ratified in 1989 but did not implement legislation to make it law in Canada.

While some provinces and the federal government have moved to conform with the Convention on the Rights of the Child and with certain acts have, in fact, come into compliance with the convention, it has not been in any holistic way accepted into the law of Canada. One of our concerns has been to ensure that Canada's international obligations are met, that when we sign and ratify treaties we stand by our word.

Additionally, we wish to see to what extent the implementation has taken hold in Canada for the betterment of children. Of course, there are other international obligations towards children such as international adoption and the Hague Convention. We have centred our study on the Convention on the Rights of the Child.

We cannot talk about children in isolation of an international agreement; therefore, we are travelling across the country listening to Canadians, academics, individuals, groups and NGOs of all types in order to learn more about the status of children in Canada.

We are very pleased to be here in Regina and I welcome this morning Kearney Healy, who is a practising lawyer, and Professor Otto Driedger from the University of Regina School of Human Justice.

Kearney Healy, Lawyer, as an individual: Thank you for inviting me. I am a staff lawyer with the Saskatchewan Legal Aid Commission in Saskatoon. I have been there for about 25 years and, for the last 10 or 12 years, have focused exclusively on representing youth.

I would normally handle about 400 cases a year. I have heard thousands of stories of young persons. I have heard the stories of their victims, their families, the social workers who work with them and the police who arrest them. I participated in many circles when they were called "sentencing circles," and continue to now that they are called "family group conferences."

TÉMOIGNAGES

REGINA, le mardi 19 septembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 8 h 58 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous sommes en train d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous nous intéressons plus particulièrement à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant que le gouvernement du Canada a signée et ratifiée en 1989, mais n'a pas mis en œuvre par le truchement d'une loi habilitante.

Certes, certaines provinces de même que le gouvernement fédéral ont adopté des lois pour se conformer aux obligations de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais les dispositions de cette convention n'ont pas encore été globalement intégrées dans le droit canadien. Nous voulons nous assurer que le Canada respecte ses obligations internationales et que, quand il signe et ratifie des traités, il respecte ensuite ses engagements.

De plus, nous voulons voir dans quelle mesure le Canada a mis en œuvre des dispositions destinées à améliorer le sort des enfants. Il existe bien sûr d'autres obligations internationales auxquelles nous sommes tenus en ce qui concerne les enfants, dont le protocole relatif aux adoptions internationales et la Convention de La Haye. Toutefois, notre étude s'articule autour de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Comme il est impossible de parler des enfants uniquement en fonction d'un accord international, nous avons été amenés à sillonner le pays pour entendre ce que les Canadiennes et les Canadiens, les universitaires, les particuliers, les groupements et les ONG en tous genres ont à nous dire, parce que nous voulons en apprendre davantage sur la situation des enfants dans notre pays.

Nous sommes très heureux de nous trouver à Regina ce matin où j'ai le plaisir d'accueillir M. Kearney Healy, avocat en exercice, et le professeur Otto Driedger de la School of Human Justice de l'Université de Regina.

Kearney Healy, avocat, à titre personnel : Merci de votre invitation. Je suis avocat à la Commission d'aide juridique de la Saskatchewan, à Saskatoon, depuis 25 ans environ et, depuis 10 ou 12 ans, je me consacre presque exclusivement aux jeunes.

Bon an mal an, je traite environ 400 cas par année. J'ai entendu des milliers de récits de la bouche de ces jeunes. J'ai entendu les récits de leurs victimes, de leurs familles, des travailleurs sociaux qui s'en occupent et des policiers qui les arrêtent. J'ai participé à de nombreux cercles qu'on appelait alors les « conseils de détermination de la peine » et qu'on a rebaptisés « conférences de concertation des familles ».

In relation to your work on the rights of the child, I would like to commend you, first, for realizing that a rights-based approach for youth is fundamental. Nowhere is that more true than in Saskatchewan, as I am sure you are aware. Saskatchewan tends to lock up young people frequently on a per-capita basis at a much higher rate than anywhere else that I know of in the world. There may be exceptions but we tend to use control rather than development as a response to young people in trouble.

To my mind, it is a horrifying reality that 75 per cent to 80 per cent of the young people who are taken into custody in Saskatchewan are Aboriginal. Most of the kids in custody are children with disabilities; again, that same 75- to 80-per-cent figure applies. In terms of education, you will find that they are usually at least two years behind their age level. Even at the age of 15 or 16 they are very poorly educated.

If you consider the other indicia of the quality of their lives, you will discover that they suffer higher rates of depression, suicide and family breakdown. There is frequently, if not always, a concern that abuse of substances will be the response to their difficult circumstances. One may say that these are family problems; however, many of them do not know their families. Indeed, when the Children in Care group took a snapshot across Canada of the youth in custody, they found, I believe, that 50 per cent had been in the care of either child welfare or social services or the appropriate agency in the particular province. Accordingly, a large number barely knew their parents. Of course, we are all aware of the problems that have been created by the residential school system and many others.

It is my firm conviction that resolving those problems and taking young people out of crime is actually a fairly well-plotted process, and I do not think you would have to look very far to see enormously high success rates in moving children from crime to success.

You were wise in seeing the necessity of a rights-based approach rather than simply a need to respond. The problem is that you have to develop a policy which meets the needs of young people and allows them to develop into independent, successful adults; that is absolutely essential.

I would urge you to consider that children have a right to grow into adults who are successful human beings, pro-social, talented, reliable people who can take great pride in their accomplishments. I suggest that is implicit in your idea of a rights-based approach for young people. When that approach is taken, the transformation is amazing.

I would like to quote correspondence from Dr. Benjamin Rush to Thomas Jefferson, both signers of the American Declaration of Independence. When speaking of the difference between a monarchy and a democracy, Dr. Rush said that, in a monarchy, a person's body to the monarch is of no more importance than that of the cow or the chicken or the cattle to us, whereas in a democracy every individual is a unique and shining potential of

Pour ce qui est de votre travail sur les droits de l'enfant, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour avoir compris qu'il est absolument nécessaire d'adopter une approche fondée sur le droit, ce qui est d'autant plus vrai en Saskatchewan, comme vous le savez sans doute. Dans cette province, on a tendance à beaucoup plus enfermer les jeunes que n'importe où ailleurs dans le monde, à ce que je sache. Il peut y avoir des exceptions, mais nous avons tendance à davantage miser sur le contrôle que sur le développement des jeunes en difficulté.

Je trouve horrible que 75 à 80 p. 100 des jeunes qui sont placés en Saskatchewan soient des Autochtones. La plupart d'entre eux, soit encore une fois 75 à 80 p. 100, souffrent d'un handicap. Vous constaterez que, côté études, ils accusent au moins deux ans en retard par rapport à des enfants du même âge. Même ceux qui ont 15 ou 16 ans sont très peu instruits.

Pour ce qui est des autres indices de qualité de la vie de ces jeunes, on s'aperçoit que leurs taux de dépression, de suicide ou de problèmes dus à l'éclatement des familles sont plus élevés que pour d'autres groupes. Il reste que beaucoup d'entre eux ne connaissent même pas leurs familles. D'ailleurs, quand le groupe Children in Care a pris un instantané de la situation des jeunes placés dans l'ensemble du Canada, il s'est rendu compte que la moitié d'entre eux, je crois, avait été confiée aux soins d'organismes de protection de la jeunesse, des services sociaux ou d'organismes compétents dans la province étudiée. C'est à cause de cela qu'un grand nombre de ces enfants ne connaissent pas leurs parents. Nous sommes bien sûr tous au courant des problèmes ayant notamment découlé des pensionnats.

Je suis convaincu, en partant, que c'est en réglant ce genre de problèmes et en éloignant ces jeunes de la criminalité que vous obtiendrez les meilleurs résultats. Je pense que vous pourrez récupérer très largement les fruits de toute action qui consisterait à mettre les jeunes sur la voie du succès plutôt que sur celle du crime.

Vous avez sagement compris que vous deviez fonder votre approche sur le droit plutôt que de vous inscrire simplement en réaction. Le problème, c'est que vous allez devoir élaborer une politique répondant aux besoins des jeunes et leur permettant de devenir des adultes indépendants et épanouis; et ça, c'est essentiel!

Je vous exhorte à considérer que les enfants ont le droit de devenir des adultes qui réussiront, qui seront sociables, qui auront du talent, qui seront fiables et qui pourront s'enorgueillir de leurs réalisations. J'estime, pour ma part, que cela découle directement de votre idée d'adopter une approche fondée sur le droit des jeunes. Quand on adopte une telle approche, la transformation est surprenante.

Je vais vous lire un extrait d'une lettre de Benjamin Rush à Thomas Jefferson, deux signataires de la Déclaration d'indépendance de l'Amérique. Parlant de la différence entre la monarchie et la démocratie, le Dr Rush disait qu'en monarchie le corps d'une personne n'est guère plus important aux yeux du monarque que celui d'une vache ou d'un poulet pour nous, tandis qu'en démocratie tout individu est unique et présente un énorme

greatness, and every person deserves to be nourished to be something wonderful. He said that was the difference between a democracy and a monarchy.

Indeed, I would suggest that a democracy is best illustrated by the emergency room. I may go into an emergency room at Regina General Hospital with a snuffle and I may be wealthier than most. I may have just appeared before a Senate committee. I may have all kinds of advantages yet I take my place in the queue. But if someone else comes in who is about to give birth, is having a heart attack or has been in a terrible accident, they would be taken first because their need is greater. In a democracy we worry about each person, and their needs become much more important than their position vis-à-vis the monarch.

Unfortunately, in Saskatchewan, we have done the opposite and I believe the reason is cultural. Supervision and control and all of the things that formed our relationship to the monarch have still hung over.

I have given you indicia that would suggest that many children are in extreme difficulty because of not knowing their parents, high rates of suicide, et cetera. They are marginalized in so many different ways and, rather than responding to those needs, we have simply controlled them.

In Saskatoon, we have several excellent programs that are tremendously underfunded and underresourced. What happens is a child becomes interested in some activity such as a sport, the Saskatchewan Native Theatre Company, Saskatoon Community Youth Art Programs, Advantage Computer Co-op, filmmaking, canoeing and wilderness adventures with the Saskatoon Police Service and their Peacemakers Program. Then you have a group of adults who are keen on something and they get together a group of girls and boys who can be similarly excited and talk about what a great world it would be if only everybody could be similarly excited — that is, they are invited to imagine a better world than what we have now and to start working towards creating that vision. Once they have created that vision in a very pro-social group of people, then they have to live it.

I have represented many young people who are described by the police and by the prosecutor as the worst that Saskatoon has to offer. I have seen them get into those different types of programs and be transformed and, indeed, become someone very powerful who takes a real interest in our community and would be willing to give up much of their free time and energy in order to make this a better community.

That did not happen through supervision; it happened through the excitement that they could make that transition from youth to successful adult. Rather than being the kid at the back of the room that no one likes, they can be at the front of the room saying, “come on you people, we can make a better world.”

potentiel de grandeur, et tout le monde mérite d'être élevé vers le merveilleux. Elle était là, pour lui, la différence entre la démocratie et la monarchie.

Personnellement, je dirais que la démocratie est parfaitement illustrée par le fonctionnement du service des urgences. Je pourrais très bien me retrouver au service des urgences à l'Hôpital général de Regina avec un petit rhume et être plus riche que la plupart des patients présents en même temps. Je pourrais directement sortir d'un comité du Sénat. Je pourrais avoir toutes sortes d'avantages par ailleurs, mais je devrais tout de même faire la queue. En revanche, la femme enceinte sur le point d'accoucher, la personne souffrant d'une crise cardiaque ou la victime d'un horrible accident passeraient devant tout le monde parce que leurs besoins seraient plus importants. Dans une démocratie, nous nous préoccupons du sort de chacun dont les besoins deviennent beaucoup plus importants que le rang de l'individu par rapport au monarque.

En Saskatchewan, malheureusement, nous avons appliqué la mauvaise recette pour des raisons que j'estime culturelles. Rien de la supervision et du contrôle, ni de tout ce qui caractérisait notre relation avec le monarque n'a disparu.

J'ai parlé tout à l'heure des indices qui donnent à penser que beaucoup d'enfants sont en grande difficulté parce qu'ils ne connaissent pas leurs parents, du fait que leur taux de suicides est élevé et ainsi de suite. Ils sont marginalisés à plus d'un titre et, plutôt que de répondre à leurs besoins, nous avons simplement cherché à les contrôler.

À Saskatoon, nous administrons plusieurs excellents programmes qui sont incroyablement sous-financés et en sous-effectif. Voici ce qui se passe. Un enfant peut s'intéresser à une activité, comme le sport ou le théâtre, avec la Saskatchewan Native Theatre Company, comme les arts avec la Saskatoon Community Youth Art Programs, comme l'informatique avec l'Advantage Computer Co-op, ou encore comme le cinéma, le canoë ou l'aventure de plein air avec les services de police de Saskatoon et le programme Peacemakers. Intervient alors un groupe d'adultes qui, désireux de faire quelque chose, constitue un groupe de garçons et de filles ayant les mêmes engouements. Les adultes se disent que ce serait formidable si tout le monde pouvait être emballé de la même façon et ils invitent ces jeunes à imaginer un monde meilleur, à formuler une vision. Une fois que ce groupe a énoncé sa vision, il lui faut passer aux actes.

J'ai représenté bien des jeunes que les services de police et les services du procureur considèrent comme ce qu'il y a de pire à Saskatoon. Or, j'en ai vu quelques-uns qui, après être passés par ces programmes, sont ressortis transformés ayant trouvé la pleine possession de leurs moyens et s'intéressant désormais vraiment à notre collectivité. Ils sont prêts à donner beaucoup de leurs temps libres et de leur énergie pour améliorer leur collectivité.

Cette transformation n'est pas le produit de la supervision, mais de l'emballlement des jeunes face à la possibilité de passer de ce qu'ils sont à l'état d'adulte ayant réussi. Celui ou celle qui aurait pu être le gamin du fond de la classe que personne n'aime, passe devant et dit au reste de la classe « réveillez-vous, nous

That is such a powerful process. Unfortunately, in Saskatchewan, I feel we have a culture that would rather control and supervise than encourage.

Because I am a defence lawyer, I believe that the fear is there because they have committed a crime. Maybe you have to get them before they commit a crime when they are not being described that way, but that seems to be an absolute barrier which is absurd.

As the Linn commission reported, it is far more likely that a young Aboriginal person will go to jail than graduate from high school. That is a terrible notion and, of course, obviously we have to look at how to transform those young people. I would dare say that, with 90 per cent or even more, it would be an easy process to transform them into groups of people that are the pride of our community.

What is difficult — and it is a gross example of a community willing to cut off its nose to spite its face — is organizing communities so that they recognize the genius, that they recognize the brilliance and the potential a young person may have in perhaps furniture making or being the best server in a restaurant, making movies or being in drama, it does not matter what. We have not done that.

I would like to mention one more thing. In your report, *Who's in Charge Here?*, you quote a young woman with whom I believe I worked. I believe she was from Saskatoon and was a young person who was on the street. She was invited to a conference in Vancouver to meet with other young children who had been sexually abused by the street trade. I was involved with her as well as the people who sent her to the conference. We proposed a bill called the Keep the Children Somewhere Safe Act, which essentially would say that a young person caught in the sex trade could find a worker they trusted who would put together a kind of wrap-around committee, including a social worker, a teacher, a justice worker if necessary, along with several pro-social people from the child's family.

That group would then look at the johns and the pimps involved with this young person because they obviously make money off him or her, and would use provincial legislation around unsafe work places to sue these people for asking them to perform a service that was not only illegal but very dangerous. The money that would be received from the johns and pimps, usually monthly, would then be used by that wrap-around committee, not by the child — because we do not want them sticking needles in their arms — in addition to whatever monies they received from social services, to look after the needs of that young person, such as making sure they have a decent place to live, tutors for education and access to recreational or developmental activities.

pouvons améliorer le monde ». Ce genre de démarche est incroyablement payante. Malheureusement, aux Saskatchewan, notre culture favorise le contrôle et la supervision plutôt que les encouragements.

Je suis avocat de la défense et je crois qu'on a peur de ces jeunes parce qu'ils ont commis des crimes. Or, on pourrait leur porter secours avant qu'ils ne commettent de crimes pour qu'on ne leur accole jamais le qualificatif de criminel, mais on semble se heurter à un mur, ce qui est absurde.

Comme l'a indiqué la Commission Linn dans son rapport, un jeune Autochtone a beaucoup plus de chances d'aboutir en prison que d'obtenir son diplôme du secondaire. C'est horrible de penser cela et nous devons donc nous demander comment faire pour les transformer. J'oserais dire que, dans 90 p. 100 des cas si ce n'est plus, il pourrait être incroyablement facile de les transformer pour qu'ils deviennent la fierté de nos collectivités.

Le plus difficile — et nous sommes dans une province qui est en train de scier la branche sur laquelle nous sommes assis — c'est de s'organiser pour reconnaître le génie chez ces jeunes, pour reconnaître qu'ils sont brillants et qu'ils ont du potentiel, untel dans l'ameublement, un autre comme serveur dans un restaurant, un autre encore derrière une caméra ou sur une scène, peu importe. Nous n'avons pas fait ce genre de chose.

J'ajouterai que, dans votre rapport intitulé *Qui dirige ici?* vous citez une jeune femme avec qui je crois avoir travaillé. Je crois qu'elle était de Saskatoon et qu'elle avait vécu dans la rue. Elle avait été invitée à une conférence à Vancouver pour rencontrer d'autres jeunes victimes d'agressions sexuelles dans le cadre du commerce du sexe. J'ai donc travaillé avec elle, de même qu'avec ceux qui lui avaient demandé de participer à cette conférence. Ensemble, nous avions proposé un projet de loi qui aurait consisté à garantir à tout jeune pris dans le commerce du sexe l'accès à un travailleur social en qui il puisse avoir confiance. Celui-ci aurait mis sur pied un comité d'accompagnement du jeune composé du travailleur social, d'un enseignant, éventuellement d'un représentant de l'aide juridique et de plusieurs intervenants appartenant à la famille de l'enfant.

Ce groupe se serait ensuite retourné contre les clients et les souteneurs de la jeune victime parce qu'il y aurait forcément eu des échanges d'argent autour d'elle, et le groupe aurait eu recours à la loi provinciale sur les lieux de travail malsains pour poursuivre ceux qui auraient demandé au jeune garçon ou à la jeune fille de remplir un service qui, s'il n'était pas illégal, était pour le moins très dangereux. Le comité d'accompagnement aurait alors utilisé l'argent remis — normalement mensuellement — par les clients et les souteneurs en complément des sommes reçues des services sociaux pour répondre aux besoins de la jeune victime, par exemple en s'assurant qu'elle a un lieu convenable où vivre, qu'elle est encadrée pour son instruction et qu'elle a accès à des activités récréatives ou d'éveil. L'argent n'aurait pas été remis au jeune, parce que nous n'aurions pas voulu qu'il l'utilise pour se droguer, par exemple pour acheter des seringues.

I would urge you as a federal body to consider working to promote that kind of concept. I realize that you cannot do it on the federal level but you certainly can promote that kind of concept in each province. I believe that once johns and pimps realize they could be paying \$500 a month for however many years it takes for a young person to graduate from university and develop a career, that in itself would go a long way to reducing the sexual abuse of children by men involved in the street trade.

I urge you to stay on the path of a rights-based approach. I believe the chief right is the right to develop into a strong, free and creative individual who can be at the front not the back of the class.

Otto Driedger, Professor Emeritus, University of Regina, School of Human Justice: It is a privilege to be here. My wife, Florence, and I recently had the opportunity to work as consultants to CIDA on an invitation from Ukraine to Canada to assist their Supreme Court in formulating new legislation on issues related to youth services. It was a privilege to work with CIDA and Ukraine on that particular project.

First, I will address some aspects of your report and then I will identify some other areas that I have highlighted.

In terms of coordination, public information and initiatives, I think your idea of having a national coordinator or ombudsman is an important and necessary step for coordination on a national basis and I would certainly be in favour of that. The idea of having a secretariat or cabinet committee should also be seriously considered.

Another thing I believe would be helpful is legislation which sets national standards. I realize that the federal government has, on occasion, had some difficulties with national standards, particularly in health, but I think it is important to have national standards in terms of the rights of the child which could then open a dialogue between the provinces and the federal government.

The second point is democratization and legislation. I also support your suggestion that there should be legislation at the federal and provincial levels in terms which specifically relate to the rights of the child, and then regular reports to Parliament, not only on the United Nations Declaration on the Rights of the Child but also regarding the whole area of the rights of the child.

In terms of youth, youth offenders and troubled youth, unfortunately, in Canada we are moving in the wrong direction at the present time in that we have a punitive rather than a developmental trend. In my view, it is very important that there be no transfers to adult court. We ought to be able to deal with youth using youth legislation; we should not have to transfer

J'invite l'institution fédérale que vous représentez à promouvoir ce genre de concept. Je suis conscient que cela ne sert à rien à l'échelon fédéral, mais vous pourriez certainement promouvoir ce genre de concept dans chaque province. Une fois que les clients et les souteneurs se rendront compte qu'ils risquent de devoir payer 500 \$ par mois pendant un certain nombre d'années, soit durant tout le temps qu'il faudra à un jeune pour obtenir un diplôme universitaire et embrasser une carrière, ils y réfléchiront à deux fois avant de faire pression sur des enfants pour les contraindre à se livrer au commerce du sexe, et nous constaterons une diminution du nombre d'agressions sexuelles contre ces jeunes.

Je vous invite très vivement à maintenir votre orientation dans le sens d'une approche fondée sur les droits. Je crois que le droit le plus important est celui de devenir une personne forte, libre et créative qui peut se retrouver en avant plutôt qu'à l'arrière de la classe.

Otto Driedger, professeur émérite, Université de Regina, School of Human Justice : Je me sens privilégié d'être ici. Mon épouse, Florence, et moi-même avons récemment eu l'occasion de travailler comme consultants pour l'ACDI à la suite d'une demande que l'Ukraine avait adressée au Canada pour que nous aidions la Cour suprême de ce pays à formuler de nouvelles lois sur les questions concernant les services à la jeunesse. J'ai donc eu le privilège de travailler avec l'ACDI et l'Ukraine sur ce projet.

Je vais, pour commencer, vous parler de certains aspects de votre rapport après quoi je dégagerai d'autres enjeux.

Pour ce qui est de la coordination, de l'information et des initiatives publiques, j'estime que votre idée de créer un poste de coordonnateur national ou d'ombudsman est très importante et qu'elle est une étape nécessaire pour assurer la coordination à l'échelle nationale; je suis bien sûr tout à fait favorable à cette idée. Il y aurait également lieu d'envisager très sérieusement l'idée consistant à créer un secrétariat ou un comité du cabinet.

Il serait aussi très utile, je pense, d'adopter une loi fixant des normes nationales en la matière. Je sais bien que le gouvernement fédéral a eu des difficultés dans le passé à cause de normes nationales, surtout dans le domaine de la santé, mais j'estime qu'il est très important de disposer de normes nationales relativement aux droits des enfants, normes qui pourraient ensuite faire l'objet d'un dialogue entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Le deuxième aspect dont je veux vous parler est celui de la démocratisation et de la législation. Je suis aussi d'accord avec votre suggestion consistant à mettre en place des lois fédérales et provinciales qui portent spécifiquement sur les droits de l'enfant et sur l'obligation de faire régulièrement rapport au Parlement, pas uniquement à propos de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, mais aussi pour tout ce qui a trait aux droits de l'enfant en général.

S'agissant des jeunes, des jeunes délinquants et des jeunes en difficulté, nous avons malheureusement pris une mauvaise orientation au Canada parce que nous avons opté pour un système qui est punitif plutôt que réparateur. J'estime qu'il ne faut absolument pas que ces jeunes soient transférés dans le système de justice pour adultes. Il faut traiter du cas de ces jeunes par

youth to adult court. That was my view when I was with the provincial government many years ago and I still believe we should move in that direction.

I believe there is no excuse for housing youth with adult offenders. You have made that point and I strongly support that. In Canada, where we have a strong economy, there is no excuse for having youth housed with adults. In a report which you identify, a point made in defence of that was that we should not have older youth housed in the same location with younger youth. That is also a problem and we must develop resources to deal with those concerns.

Among industrial societies we have one of the highest numbers of incarcerated youth. I have been involved in this area long enough to remember the Juvenile Delinquents Act and the many permutations since then. One of the concerns with that act was that the rights of the child were not protected appropriately. A view held by many was that if we focus on the offence rather than on the person, we will have many more people incarcerated. Unfortunately, that has been the case. In my view, there should be an extensive review of the legislation respecting young offenders in order to examine how the issue of excessive incarceration can be addressed.

In the UN Convention on the Rights of the Child, the focus is on the best interests and well-being of the child. The best interests of a child has been a long-standing and very important issue. Later, I will make some observations with regard to perhaps moving beyond looking at issues only in terms of the best interests of the child.

One of the questions that arises in looking at it from a best-interests orientation is who decides best interests? Is it the parents? Is it society? Is it the community? Is it the ethnic community? Is it the family, or is it the child? I will address that issue later.

In relation to the role of NGOs, I agree with your observation that there are not many non-governmental organizations involved with children's rights in Canada at the present time. The services that NGOs do provide are important and, as you have indicated, the funding is usually very inadequate.

You have also made the point in your report that funding is based on projects. This has been a problem since the 1970s in my opinion, when we shifted from a developmental approach to funding to one of project funding. In addition, the trend has been towards tendering, which then implies that the lowest proposal will be accepted. That is a real problem for some agencies that have been providing services for a long time. You cannot build a solid service through

l'application de lois les concernant spécifiquement; nous ne devrions pas avoir à les traduire devant des tribunaux pour adultes. C'est ce que je pensais quand je travaillais au gouvernement provincial, il y a bien des années, et je continue de croire que nous devrions nous orienter dans ce sens.

J'estime que nous n'avons pas d'excuse à loger les jeunes dans les mêmes locaux que des délinquants adultes. C'est ce que vous avez fait remarquer et je suis on ne peut plus d'accord avec cela. L'économie du Canada est forte et nous n'avons aucune excuse à obliger ces jeunes à cohabiter avec des adultes. Dans un rapport que vous citez, un défenseur de cette nouvelle théorie dit qu'il ne faudrait pas non plus amener les adolescents les plus âgés à cohabiter avec les plus jeunes. C'est effectivement un autre problème et nous devons nous doter des ressources nécessaires pour le régler.

Le Canada est, de tous les pays industrialisés, celui où l'on compte le plus grand nombre de jeunes derrière les barreaux. Je travaille dans ce domaine depuis assez longtemps pour me rappeler la Loi sur les jeunes délinquants et ses nombreuses incarnations depuis lors. On avait estimé à l'époque que les droits de l'enfant n'étaient pas correctement protégés par cette loi. Beaucoup pensaient que si l'on accordait plus d'attention à l'infraction qu'au délinquant, beaucoup plus de jeunes allaient se retrouver en prison. C'est malheureusement ce qui s'est produit. Personnellement, je crois qu'il faudrait réviser en profondeur la loi concernant les jeunes délinquants et se demander s'il est possible de régler le problème de l'incarcération excessive des jeunes.

Dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, on insiste sur les intérêts et le bien-être de l'enfant. Les meilleurs intérêts de l'enfant constituent un aspect très important qui ne date pas d'hier. Tout à l'heure, je parlerai peut-être du fait qu'il convient de ne plus aborder la question uniquement sous l'angle des meilleurs intérêts de l'enfant.

Une des questions qui se pose quand on veut agir dans le meilleur intérêt d'un enfant consiste à savoir qui va décider de ses meilleurs intérêts? Ses parents? La société? La collectivité? La communauté ethnique? La famille ou l'enfant? J'en parlerai plus tard.

Pour ce qui est du rôle des ONG, je suis d'accord avec vous quand vous dite que peu d'organisations non gouvernementales travaillent actuellement dans le domaine des droits de l'enfance au Canada. Les services offerts par ces ONG sont importants et, comme vous l'avez indiqué, leur financement est généralement très insuffisant.

Dans votre rapport, vous indiquez également que le financement est accordé projet par projet. J'estime que c'est là un problème depuis les années 1970, quand nous sommes passés d'une approche fondée sur le développement à un mode de financement au projet. De plus, la tendance est aux appels d'offres, ce qui veut dire que c'est systématiquement le moins disant qui est retenu. C'est devenu un véritable problème pour quelques organismes qui offrent des services

that kind of a project-oriented tendering approach. I think that needs to be addressed.

The correlates which you identify in your report that inhibit child development and well-being, such as poverty, migration, community and family disintegration, handicaps and health, are very important. I believe we as a society in Canada need to address those issues in a much broader sense in order to minimize the breakdown of the rights of the child.

The child should be seen in a holistic manner; this is important and you identify this in your report as well. The intellectual, psychological, social, physical and spiritual development should be seen in a holistic way.

The last point I wish to discuss is the philosophic basis of the UN Convention on the Rights of the Child. In the preamble to the convention, there is reference made to the Charter of the United Nations and to the Universal Declaration of Human Rights, reminding us of the "equal and inalienable rights of all members of the human family," and the "dignity and worth of the human person." Children are not excluded from that; however, in our policies or assumptions we tend to exclude children from that particular perspective as we move into a best-interests orientation, generally not taking the opinions of the child into consideration in a substantive enough way.

An interesting series of studies was done by the European Centre for Social Welfare Policy and Research in Vienna. They conducted a study of many countries, including Canada, of the nature of services to children and the nature of understanding children. The book, *Childhood Matters*, resulted from these studies that took place over a period of time and in it the authors ask some important questions.

For instance, they raise the question of ontology, or the nature of being, and age. They identify that society has tended to say there is a difference between the nature of being for a child and the nature of being for an adult. They question this and say that really the nature of being, or the ontology, is not age-related.

If one accepts that statement then one would recognize that it is not a matter of rights, or a child cannot be seen as an object in relationship to adults who are seen as the subject of the rights. Therefore, we need to shift our mentality, our thinking, into children also having rights in a similar way as adults. The proposal they make is that, as a result, children should have rights as human beings not as "human becomings."

We have generally tended to see children not as human beings but as "human becomings." "They will be the next generation," and so forth. They are that, too, but they are also in their own right human beings at the present time. Changing our mentality

depuis très longtemps. Il n'est pas possible d'offrir des services valables quand il faut travailler projet par projet et répondre à des appels d'offres. Je crois qu'il faudra s'attaquer à cet aspect également.

Les autres facteurs, mentionnés dans votre rapport, qui interfèrent avec le développement et le bien-être de l'enfant, comme la pauvreté, la migration, la désintégration du milieu familial et social, les handicaps et la santé, sont très importants. J'estime qu'une société comme la société canadienne doit globalement s'attaquer à ces problèmes pour réduire au minimum les atteintes portées aux droits de l'enfant.

Il faut aborder l'enfant de façon holistique; c'est quelque chose d'important et vous en parlez d'ailleurs dans votre rapport également. Il convient donc d'aborder globalement le développement intellectuel, psychosocial, social, physique et spirituel de l'enfant.

Le dernier aspect dont je veux vous parler est celui du fondement philosophique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Dans le préambule de la convention, on fait allusion à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, et l'on nous rappelle « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits ». Les enfants ne sont pas exclus de cette définition, mais dans nos politiques ou dans nos hypothèses de travail, nous avons tendance à les oublier parce que nous voulons protéger leurs meilleurs intérêts sans tenir compte de leur opinion, du moins pas suffisamment.

Le CERPS de Vienne, Centre européen de recherche en politique sociale affiliée aux Nations Unies, a réalisé une série d'études intéressantes. Il a en effet étudié la situation dans plusieurs pays, notamment au Canada, en ce qui a trait à la nature des services offerts aux enfants et à la façon dont la problématique des enfants est perçue. Le livre *Childhood Matters*, qui est le produit de ces études réalisées sur une certaine période, pose quelques questions fort intéressantes.

Les auteurs soulèvent notamment celle de l'ontologie, soit de l'être en tant qu'être en fonction de l'âge. Ils soulignent que la société a eu tendance à faire une différence entre l'enfant et l'adulte relativement à cette question de l'être en tant qu'être. Or, les auteurs remettent en question cette façon de voir en soutenant que l'ontologie n'a rien à voir avec l'âge.

Si l'on accepte cette affirmation, force alors est de reconnaître que ce n'est pas une question de droit, autrement dit qu'on ne peut pas estimer que l'enfant est un objet par rapport à l'adulte qui, lui, est considéré comme le sujet des droits. Cela étant, nous devons changer notre mentalité, notre façon de voir les choses pour nous dire que les enfants ont des droits au même titre que les adultes. Les auteurs soutiennent dès lors que les enfants devraient avoir des droits d'être humain et pas uniquement « d'être humain en devenir ».

On a généralement eu tendance à considérer les enfants non pas comme des êtres humains à plein titre, mais comme des « êtres humains en devenir ». Ne dit-on pas qu'ils seront « la prochaine génération »? C'est vrai qu'ils sont cela, mais pour l'instant, ils

on this would mean we would recognize that children have rights as human beings and those rights would only be modified to the extent necessary according to their capacity. John Rawls also refers to this in his philosophical orientation in relation to children, that the limits to the rights of children should only be there in relationship to their capacity.

If we move in that direction, I suggest it would bring about some profound changes in terms of how we understand children and how we relate to them. I cannot speak to this in the limited time we have but that is an area I believe is important to consider. If we had a national commissioner and a secretariat with substantial funding, I believe these are the kinds of areas that could be explored to assist us in reformulating the true meaning of “rights of children.”

The Chairman: Thank you both for two unique and important presentations.

Senator Munson: I was curious, Mr. Healy, about the issue of control. How did Saskatchewan get into what I would describe as a mess, the whole controlling nature of the approach to children as opposed to the approach of the rights of the child, more than any other province in this country?

Mr. Healy: That is a difficult question and I deserve to be slapped if I am in any way wrong on this. I could quote a past Attorney General of Saskatchewan who said to me once in a personal conversation that, when it comes to us locking up middle class white kids, we are as good as Sweden and Denmark — we rarely do it. We are as good as Finland where, I think the last I heard, there were eight kids in the entire country in custody. They are too busy playing good hockey, I guess.

I am afraid it is a holdover from the residential school system. I am afraid it is racism. I am afraid that people are not willing to commit to the development of Aboriginal children. Why that should be, I do not know. I am frightened because they are our future and I think that, in Saskatchewan, we are giving up an incredible opportunity to embrace that Aboriginal culture and make it work for us. I am afraid that Aboriginal children are seen as “the others” and because people do not understand them, or claim not to understand them, then we have to go to the barest and most obvious response, which is let them do what they want but we will supervise them in ever tighter circles in order to make sure they behave in a certain way.

I did a study which I presented to the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform. In that study I looked at every crime that was listed on the youth court docket in October 2002. Approximately 45 per cent of those crimes involved harm to people, harm to property, or threatened harm to people or property. The other 55 per cent related to control — that is, Johnny was out with his best friend Freddy, Johnny was out past his curfew, Mary did not go to school, Susan

ont leurs propres droits d’êtres humains. Un changement de mentalité à cet égard voudrait dire que nous reconnaitrions que les enfants ont des droits d’êtres humains et que ces droits ne peuvent être modifiés que dans la mesure qui s’impose en fonction de leurs capacités. John Rawls en parle également dans son orientation philosophique relativement aux enfants quand il soutient que les droits des enfants ne devraient être limités qu’en fonction de leur propre capacité.

J’estime que si nous allions dans ce sens, nous changerions profondément notre façon d’appréhender les enfants et de concevoir notre rapport à l’enfance. Je n’aurai pas le temps de vous en parler cette fois-ci, mais j’estime que c’est là un aspect auquel il est important de s’intéresser. Nous pourrions nous pencher sur ces questions si nous disposions d’un commissariat national avec un secrétariat bénéficiant de fonds importants pour nous aider à explorer cette question et à reformuler ce qu’il faut entendre par « droits des enfants ».

La présidente : Merci beaucoup pour vos deux exposés qui étaient à la fois particuliers et marquants.

Le sénateur Munson : Votre allusion à la question du contrôle a piqué ma curiosité. Que s’est-il passé en Saskatchewan pour que la province se retrouve dans ce que vous je qualifierais de véritable pagaille en misant sur le contrôle des enfants plutôt que sur le respect de leurs droits, et cela de façon beaucoup plus marquée que ne l’ont fait les autres provinces?

M. Healy : C’est une question délicate et je mériterais d’être blâmé si je me trompe dans ma réponse. Je vous répondrai en vous citant ce que l’ancien procureur général de la Saskatchewan m’a dit un jour lors d’un tête-à-tête : en ce qui concerne les enfants blancs de la classe moyenne, la Saskatchewan ne s’en tire pas plus mal que la Suède et le Danemark, autrement dit nous mettons rarement ces enfants derrière les barreaux. Nous faisons donc aussi bien que la Finlande qui, aux dernières nouvelles, avait seulement huit enfants en prison. Je suppose que les autres sont beaucoup trop occupés à jouer du bon hockey.

Je crains que tout cela ne soit qu’un héritage des pensionnats. Je crains que ce soit dû au racisme. Je crains que les gens ne soient pas disposés à prendre fait et cause pour le développement des enfants autochtones. Pourquoi cela? Je ne le sais pas. Ces jeunes sont notre avenir et je crains qu’en Saskatchewan nous passions à côté d’une chance incroyable, celle d’embrasser la culture autochtone et de la mettre à notre service. Je crains qu’on ne considère que les enfants autochtones sont à part, parce qu’on ne les comprend pas ou qu’on prétend ne pas les comprendre, d’où la réponse la plus sèche et la plus évidente qui consiste à leur laisser faire ce qu’ils veulent tout en les supervisant de façon de plus en plus étroite pour s’assurer qu’ils se comportent comme il faut.

J’ai réalisé une étude que j’ai déposée auprès de la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform. J’y examine tous les crimes mentionnés dans les dossiers du tribunal de la jeunesse en octobre 2002. Quelque 45 p. 100 de ces crimes étaient des préjudices ou des menaces de préjudice contre la personne ou la propriété. Le restant, soit 55 p. 100, étaient liés à des constats de supervision du style « Johnny était avec son meilleur ami Freddy, et il n’est pas rentré à l’heure prévue de

failed to meet her addictions counsellor. That is a tremendous thing because those conditions are all plans for people and the plans obviously should have a goal. If the plan breaks down and Johnny is not going to school, how does it help to put them in jail? Why would you not put them in school? They are not hurting anybody. That is the point where you can start saying we are on your side.

Senator Munson: What we have heard in the last few days is that the problem is always a lack of funding but if it is more than that, if it is racism, what can be done to change that? What drastically has to be done within government social services to address an issue like this? The statistics do show that Aboriginal youth is the highest growing population in this province; how do you tap into that and change those attitudes?

Mr. Healy: I think the worst thing is the young people, mostly girls, who are involved in the sex trade. That is why I suggested that, if funding is a problem, let us just skip that — let's sue the johns and the pimps, let's get the funding, they can pay for it.

I did another study. I phoned all the insurance companies in Saskatoon and asked them how much they paid out for break and enters. Break and enters, car thefts and damage to cars are crimes largely attributable to youth. The insurance companies came up with a figure of \$5 million per year and that is just the insurance companies in Saskatoon. That does not include the cost of youth custody facilities, the police or judges. That also does not include the cost to the people who own those residences or cars.

The police said at that time there were only 40 or 50 kids in Saskatoon who were responsible for those crimes. I disagreed; I thought there was about 200 to 300. But whichever number you use, \$5 million divided by 200 or 300 kids, these are all lost kids; they are all dying to have somebody like them, to have somebody move them to the front of the room.

It is not lack of money, it is the culture that says it is better to control than to develop kids. I cannot say it any clearer than that.

Senator Carstairs: Professor Driedger, I want to thank you for the most exciting phrase I have heard in a long time and that is that "children are human beings not human becomings." I can assure you I will use it many times.

I want both of you to reply to a question that has bothered me as I have also lived through the Juvenile Delinquents Act, the Young Offenders Act and the Youth Criminal Justice Act. How do we get the message to the public? How do we get, therefore, the message to the politicians that we have to change

couvre-feu », « Mary n'est pas allée à l'école » ou « Susan n'a pas rencontré sa conseillère en toxicomanie ». Tout cela est remarquable parce que les conditions qui sont fixées correspondent à des plans pour les gens et que ces plans doivent bien sûr obéir à des objectifs. Si le plan échoue et que Johnny ne va pas à l'école, en quoi le fait de le jeter en prison va-t-il l'aider? Pourquoi ne pas placer ces jeunes dans des écoles? Ils ne font de mal à personne. C'est en agissant ainsi que l'on pourrait commencer à dire qu'on est de leur côté.

Le sénateur Munson : Ces derniers jours, on nous a constamment répété que le problème est certes dû à un manque d'argent, mais si c'est plus que cela, si c'est du racisme, que pourrait-on faire pour changer les choses? Que faudrait-il faire de radicalement différent au niveau des services sociaux ou gouvernementaux pour régler un problème de ce genre? D'après les statistiques, les jeunes Autochtones constituent la population qui connaît la plus forte croissance dans cette province; comment exploiter ce potentiel et changer les attitudes?

M. Healy : La situation est pire dans le cas des jeunes, surtout des filles, qui participent au commerce du sexe. Voilà pourquoi j'ai recommandé que, si c'est le financement qui fait problème, il serait possible de contourner la difficulté en poursuivant les clients et les souteneurs pour obtenir d'eux les fonds nécessaires.

J'ai effectué une autre étude. J'ai appelé toutes les compagnies d'assurance de Saskatoon pour leur demander combien elles versent en dédommagement au titre des entrées par effraction. Les entrées par effraction, les vols de voiture et les dommages occasionnés aux véhicules sont des crimes que l'on attribue en grande partie aux jeunes. Les compagnies d'assurance m'ont dit que cela leur coûtait 5 millions de dollars par an, et on ne parle ici que des compagnies de Saskatoon. Cette facture ne comprend pas le coût des installations de garde des jeunes, des services de police ni du système judiciaire. On ne parle pas non plus des coûts subis par les propriétaires des résidences ou des voitures.

À l'époque, la police m'a indiqué que seulement 40 ou 50 jeunes de Saskatoon commettaient ce genre de crimes. Je n'étais pas d'accord avec ce chiffre, pensant qu'ils étaient plutôt quelque 200 ou 300. Mais peu importe, 5 millions de dollars divisé par 200 ou 300 enfants, cela fait beaucoup d'enfants qui ne demandent qu'une chose : trouver quelqu'un comme eux qui soit capable de les faire passer de l'arrière à l'avant de la classe.

Ce n'est pas un problème de manque d'argent, c'est un problème de culture qui consiste à dire qu'il vaut mieux contrôler les enfants que de favoriser leur épanouissement. Je ne peux être plus clair que cela.

Le sénateur Carstairs : Professeur Driedger, je tiens à vous remercier pour ce que vous avez dit et qui est l'une des phrases les plus réjouissantes que j'aie entendue depuis longtemps, à savoir que les « enfants sont des êtres humains et pas des êtres humains en devenir ». Je vous garantis que je vais la faire mienne.

Ma question s'adresse à vous deux et j'aimerais que vous y répondiez, parce qu'elle me hante depuis l'époque de la Loi sur les délinquants juvéniles, devenue la Loi sur les jeunes délinquants et enfin la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Quel message fait-on passer à la population? Cela étant, comment

the model by which we deal with children? That to me is the greatest obstacle. I deal with politicians who believe, increasingly, that punitive measures will work. I know from 20 years in the classroom that they do not work. How can I make them understand that?

Mr. Driedger: That is the \$64-million question. I think there are a number of approaches one needs to take. One of them is the point I made at the end in terms of a reconceptualization of our understanding of youth.

A second one is that restorative justice has real possibilities. There is a philosophic orientation in restorative justice that shifts the thinking, and I think that is good both for adult as well as for youth issues. In many parts of the country, including Saskatchewan, there have been a lot of initiatives in restorative justice.

I agree with you that we have a lot of problems in Saskatchewan but I think we also have some bright spots and one is the initiatives in relation to restorative justice. If we assist society to shift the mentality into restorative justice models, not as an absolute alternative but as a parallel initiative, that will assist us to have a less polarized approach. But it will be a long process.

In this city, for instance, we have a committee that runs educational programs every year for restorative justice to assist us to think in different terms, and we need much more of that kind of thing.

Mr. Healy: That is a huge question. I think the key to it is actually not in going to the public first and then seeing what happens. I believe the problem lies not with elected officials but with bureaucracy. I think bureaucracy needs to know that there has to be a transformation and the transformation has to be to trumpet the successes that I know are out there. The programs that I know exist in Saskatchewan are barely known by the public. Bureaucracy has to make sure that those programs and those ideas are well and hardy and then the role of the elected officials is to trumpet them.

There is something very fundamental about a democracy, which is why I quoted Dr. Benjamin Rush — that each individual is precious and unique, and that is inherent in a democracy. Elections are what we have to ensure those rights but they are not the essence of democracy — Hitler was elected.

Democracy is in how we treat each other and we have to be able to look at people who say punitive measures are what people want therefore they should have it, and say that is not democratic, it is anti-democratic.

faire comprendre aux politiciens qu'il faut changer le modèle que nous appliquons dans le cas des enfants? C'est là, selon moi, que réside l'obstacle le plus important. Je côtoie de plus en plus de politiciens qui estiment que les mesures punitives portent fruit. Or, je sais bien, pour avoir passé 20 ans dans les salles de classe, que cette méthode ne fonctionne pas. Comment pourrais-je arriver à le faire comprendre?

M. Driedger : C'est la grande question. Je pense qu'il convient d'adopter un certain nombre d'approches, notamment, comme je le disais à la fin de mon intervention tout à l'heure, en reconceptualisant notre vision des jeunes.

Deuxièmement, il y a les véritables possibilités offertes par la justice réparatrice. Cette forme de justice, avec son orientation philosophique, nous amène à penser différemment et je crois qu'elle a du bon, à la fois pour les problèmes des jeunes et pour ceux des adultes. Nombre d'initiatives de justice réparatrice ont été lancées un peu partout au pays, y compris en Saskatchewan.

Je reconnais avec vous qu'il y a beaucoup de problèmes en Saskatchewan, mais je pense aussi qu'il s'y fait de bonnes choses, notamment grâce aux initiatives en matière de justice réparatrice. Si nous aidons la société à changer de mentalité et à opter pour des modèles de justice réparatrice — non pas en tant que solution de remplacement absolue, mais en tant que formule parallèle — nous parviendrons à combattre la polarisation. Toutefois, il faudra du temps.

À Saskatoon, par exemple, nous avons un comité qui administre des programmes d'éducation en matière de justice réparatrice et qui nous aide à envisager les choses différemment; croyez-moi, nous aurions besoin de beaucoup plus d'initiatives de ce genre.

M. Healy : C'est toute une question que vous posez. Le plus important, selon moi, c'est de ne pas se tourner a priori vers le secteur public pour voir ce que cela va donner. Je crois que le problème ne tient pas tant aux élus qu'aux appareils bureaucratiques. Je crois que les fonctionnaires doivent être conscients qu'il faut transformer les choses et qu'il faut qu'une transformation s'opère avant qu'on se réjouisse officiellement des cas de réussite. Il se trouve que les programmes que je connais, qui sont en place en Saskatchewan, sont à peine connus de la population. Les fonctionnaires devront veiller à ce que ces programmes et ces idées soient solidement ancrés, après quoi les élus pourront en faire l'article.

Il est des choses fondamentales dans une démocratie et c'est pour cela que j'ai cité Benjamin Rush tout à l'heure, selon qui le caractère précieux et unique de chacun est inhérent à la démocratie. Les élections sont l'instrument qui nous permet de veiller au respect de nos droits, mais ce n'est pas l'essence de la démocratie, puisque Hitler a été élu.

La démocratie, c'est la façon dont nous nous traitons les uns les autres et nous devons pouvoir dire à ceux qui prêchent en faveur des mesures punitives qu'elles n'ont rien à voir avec la démocratie, qu'elles sont même anti-démocratiques.

Senator Nancy Ruth: Mr. Healy, this is something that drives me crazy meeting after meeting, report after report, where people refer to “young people,” “children,” “youth population,” and there is no gender breakout. You did say that one of the things you hoped for was that there would be some way to give these kids imagination, that they could imagine a better life. My experience of life is that there are gender differences, girl children do learn differently, there are studies on the female brain. How would you develop public policy here in Saskatchewan to reflect those differences, and do you see a problem when words like “youth” and “children” are used that there is no gender breakout in terms of incarceration or sex trade or anything else?

Mr. Healy: That is a good question. I dodged the issue that you are properly bringing up by saying that you have to be careful about each child. Each child will teach you what it is that is in their heart, what is in their fantasy, what is in their aspirations, what they think they would be competent and capable and successful at. That is the best answer I can give, to focus on the child and their success.

Senator Nancy Ruth: Professor Driedger, I want to ask about conventions that may be in conflict. If the UN Convention on the Rights of the Child was made binding in domestic law there are some who are fearful that this could be used in family law against mothers. Do you think that all conventions that Canada is signatory to and their protocols should be made binding in domestic law? Do you think this would cause confusion in some instances? How would you sort out equal but conflicting rights?

Mr. Driedger: We could have a good discussion about that for an hour or two. First of all, I would suggest that if we sign conventions our intention should be to follow through on them. I think we do in a general sense but not in a specific sense. In principle, I would suggest that they should have an effect on national and domestic policy. I am not sure whether they should all be put into law. I have not really thought that through; however, I think in principle the intention should be that they have binding authority. In terms of the conflict there would be, we would then have to address that and look for ways to sort it out.

Certainly, that is what I was talking about when I was identifying matters in terms of the best interests of the child. There are conflicts between the interests of families and those of an individual child, and there are conflicts in the ethnic context, Aboriginal or any other ethnic group, in terms of what their values are in relation to society in general.

I would much rather have us debate those kind of things and try to come to some kind of resolution rather than ignoring them and not making them applicable. I prefer that approach although it would not be easy.

Le sénateur Nancy Ruth : Il y a quelque chose qui me perturbe beaucoup, maître Healy, lors de chaque réunion, à la lecture de chaque rapport, c'est le fait que l'on parle des « jeunes », des « enfants », de la « population de jeunes » sans jamais établir de différence entre les sexes. Tout à l'heure vous avez dit espérer que l'on parvienne un jour à trouver une façon de titiller l'imagination de ces enfants, à les amener à imaginer une vie meilleure. La vie m'a enseigné qu'il existe des différences entre les sexes, je sais que les petites filles apprennent différemment des garçons, comme le prouvent les études réalisées sur le cerveau humain. Quel genre de politique gouvernementale pourriez-vous appliquer ici, en Saskatchewan, pour refléter ces différences et pensez-vous que le fait d'utiliser des mots comme « jeune » et « enfant » sans faire de différence entre les sexes constitue un problème, surtout quand on parle d'incarcération ou de commerce du sexe?

M. Healy : Bonne question. J'ai en fait esquivé la question que vous soulevez à juste titre en affirmant qu'il faut prendre soin de chaque enfant. Chaque enfant vous dira ce qu'il a dans le cœur, quels sont ses rêves, ses aspirations, ce dont il se sent capable, ce pour quoi il est compétent et ce dans quoi il pourrait réussir. C'est la meilleure réponse que je puisse vous donner : il faut accorder toute l'attention à l'enfant et à sa capacité de réussir.

Le sénateur Nancy Ruth : Professeur Driedger, parlons des contractions éventuelles qui pourraient exister entre différentes conventions. D'aucuns prétendent que, si l'on rendait la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant exécutoire en droit canadien, cela pourrait se retourner contre les mères en droit familial. Estimez-vous que le Canada devrait intégrer toutes les conventions dont il est signataire dans son droit national? Ne pensez-vous pas que, dans certains cas, cela pourrait être source de confusion? Comment feriez-vous la part entre différents droits qui sont équitables, mais conflictuels?

M. Driedger : Nous pourrions en discuter en profondeur pendant une heure ou deux. Tout d'abord, je dirais que nous devrions aller jusqu'au bout de nos intentions quand nous signons une convention. Nous le faisons de façon générale, mais pas de façon particulière. En principe, je dirais que ces conventions ont un effet sur la politique nationale et intérieure. Je ne suis pas certain qu'il faille toutes les refléter dans nos lois. Je n'y ai pas véritablement pensé, mais je crois qu'en principe ces conventions devraient avoir un effet contraignant. Quand aux conflits éventuels entre différentes conventions, je pense qu'il faudrait examiner la chose et voir comment les régler.

C'est en fait un peu ce dont je voulais parler à propos des meilleurs intérêts de l'enfant. Il existe des conflits en la matière entre les intérêts de la famille et ceux de l'enfant, et il y a aussi des conflits du point de vue ethnique, c'est-à-dire au niveau des Autochtones ou d'autres groupes ethniques à cause des valeurs de ces groupes par rapport à celles de la société en général.

Je préférerais que nous débattions tout cela pour essayer de trouver une solution plutôt que de ne pas appliquer les conventions. Je préfère cette approche, même si elle n'est pas la plus facile.

That is the issue in terms of child welfare and family services legislation that has been debated. How does one orient the legislation? Is it the primacy of the child? There is always a pressure in society for the primacy of the family. Over the period of time since 1954 that I have been involved in this whole business, there have been shifts. There was the primacy of the child and then, in terms of legislation in Saskatchewan for example, it shifted over to the primacy of the family. Some of us were asking how much abuse is acceptable in families before we take children away from the family.

There is always some tension and it will not be solved in a clear-cut way; it will always be one of the dynamics and I would say those are the things we have to wrestle with.

Senator Lovelace Nicholas: Why are Aboriginal youth poorly educated?

Mr. Driedger: As Mr. Healy was saying, I think racism is an important issue. There are also a whole range of additional reasons why we have the issues related to Aboriginal youth at the present time. Sociological studies have been done, not just in terms of Aboriginals but in terms of communities where there is a major influx of a different orientation. If you have a small, stable community and a potash mine moves nearby or some other major element that brings in many people who are not part of the community, this will cause community disintegration. When there is community disintegration you will always have a range of social problems that will arise, including prostitution and delinquency.

I believe that is what happened in the Aboriginal community. When Europeans came to this country, not only did we influx, in addition we did not allow them to continue with their value system. We put them into residential schools and so forth, and there was a social disintegration of Aboriginal communities. That disintegration is one of the reasons we have so many Aboriginal people in our criminal justice system at the present time. Racism is also an important issue but I think there are a lot of other dynamics too.

I was encouraged by the Aboriginal community here in Saskatchewan that way back in the 1970s realized that one of the things they had to do in order to reduce disintegration in their society was to educate their community. They did a lot of stories in terms of the positives of Aboriginal culture. They have profiles of people that have been successful. They are building a pride and identity which is positive.

This is a long way to get back to your question about education but I think those are the kinds of things that are helpful in moving things forward.

When I began working at the University of Regina in 1971, you could count on both hands how many Aboriginal people were enrolled in university. When I retired in 1997, we had the First Nations University of Canada plus there were thousands of Aboriginal people attending university.

C'est tout le problème en ce qui concerne la Loi sur les services à la famille et à l'enfant. Quelle orientation donner à ce genre de loi? La primauté doit-elle être accordée à l'enfant? La société continue de faire pression pour que la primauté soit accordée à la famille. Depuis que j'ai débuté dans ce domaine, depuis 1954, je me suis rendu compte que les choses ont changé. Avant, on accordait la primauté à l'enfant, puis, dans les lois de la Saskatchewan par exemple, on s'est mis à accorder la primauté à la famille. Certains d'entre nous se sont demandé à partir de quel niveau de violence au sein d'une famille on allait pouvoir retirer les enfants pour les placer ailleurs.

Il y aura toujours une certaine tension entre ces deux pôles et la question ne sera jamais carrément réglée; nous serons toujours en présence de ce genre de dynamique et j'irai jusqu'à dire que nous allons devoir composer avec cette situation.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Pourquoi les jeunes Autochtones sont-ils si peu instruits?

M. Driedger : Comme le disait M. Healy, je crois que le racisme joue un rôle important. Et puis, il y a tout un ensemble de raisons qui font que nous avons actuellement des problèmes avec les jeunes Autochtones. Des études sociologiques ont été réalisées, pas uniquement dans le cas des Autochtones, mais aussi à propos des collectivités qui vivent un afflux important de personnes d'origines différentes. Sous l'effet d'un afflux important de nouveaux éléments extérieurs, comme cela se passe quand une mine de potasse s'ouvre quelque part, la collectivité d'origine a tendance à se désagréger, même si elle était stable au départ. Dès qu'il y a désintégration de la collectivité, on voit apparaître tout un ensemble de problèmes sociaux dont la prostitution et la délinquance

Je crois que c'est ce qui est arrivé dans la communauté autochtone. Quand nous, les Européens, sommes arrivés dans ce pays, non seulement nous avons envahi les Autochtones, mais de plus nous les avons empêché de continuer à vivre en fonction de leur système de valeur. Nous avons placé leurs enfants dans des pensionnats et ainsi de suite et nous avons provoqué l'éclatement social de leurs communautés. C'est à cause notamment de cet éclatement que tant d'Autochtones sont pris dans les nasses de notre appareil de justice pénale. Le racisme est certes important dans tout cela, mais bien d'autres choses interviennent.

J'ai été encouragé de constater que, dans les années 70, la communauté autochtone de la Saskatchewan s'était rendue compte qu'afin de réduire l'éclatement de sa société, il lui fallait éduquer les siens. C'est alors qu'elle a produit toute une série de récits sur les aspects positifs de la culture autochtone. Elle a présenté des profils d'Autochtones ayant réussi. Elle a misé sur la fierté identitaire, ce qui est très positif.

Je suis très loin de votre question au sujet de l'éducation, mais je pense que tout cela contribue à faire avancer les choses.

Quand j'ai commencé à l'Université de Regina en 1971, on pouvait compter sur les doigts de la main les Autochtones qui y étaient inscrits. Quand j'ai pris ma retraite en 1997, nous avions l'Université des Premières nations du Canada à laquelle des milliers d'Autochtones s'étaient inscrits.

I believe a multifaceted approach is necessary in order to address these issues.

Mr. Healy: I think it goes back to democracy again. When the BSE crisis happened, everybody looked at the ranchers and the people who raise cattle and said they are in a difficult situation, they need support. People have known for decades that Aboriginal people were going to be moving off the reserves into the cities. Did city councils spend their time wondering how they would house these people? No. Did school boards say, oh, all these children will be coming to our schools, maybe we should change our program? No. Did the law society say, we have to start advocating for these people otherwise they will be in conflict with the law or abused by landlords and other people? No. Nobody did.

That is the essence of democracy and we are still not doing it; we are not using democratic means to solve a problem, we are looking for control. It is simply enough to say these are our rules, you live by them or you die by them. We will change the rules for the cattle farmers involved in the BSE crisis but we will not change the rules for Aboriginal people.

Senator Lovelace Nicholas: Do you think a language barrier is also a major part of the problem Native people have?

Mr. Healy: I do not think language is an issue.

A professor from the University of Saskatchewan went down to Arizona or New Mexico, one of those two states, and he told me that the Aboriginal culture there is worth \$5 billion a year. That could be true of Saskatchewan. We have this tremendous resource of Aboriginal people with unique ways of thinking about things, and people from Germany and France would all like to know about the Cree way or the Saulteaux way.

There could be signs up all over, "Cree Spoken Here," in every business if we were using democratic solutions. The Cree language would be used by white people as well as by Aboriginal people. The problem is that we have not opened up our society to say these are citizens, they are our brothers and sisters and we have to make sure they are successful, because that is what we would want for our family. Instead we have controlled them.

Mr. Driedger: It is not a major problem but I think there is an element of language, not just for Aboriginals but also for immigrants. Just a short story: There was an Aboriginal family that brought a child into a health clinic and the doctor said, "Well I will give him a shot." And the mother started crying. She thought that he was about to shoot the child.

Si nous voulons régler ces problèmes-là, il faudra adopter une approche multiple.

M. Healy : Tout cela nous ramène encore à la démocratie. Quand la crise de la vache folle a éclaté, tout le monde s'est tourné vers les éleveurs et ceux qui avaient des troupeaux et on s'est mis à considérer qu'ils étaient en difficulté et qu'ils avaient besoin d'un coup de main. Cela fait des décennies que l'on sait que les Autochtones quittent les réserves pour déménager dans les villes. Les conseils municipaux se sont-ils demandé comment ils allaient loger ces gens-là? Non. Les conseils scolaires se sont-ils dit qu'ils devraient peut-être changer leurs programmes pour accueillir les enfants autochtones dans leurs écoles? Non! Le Barreau s'est-il dit qu'il fallait commencer à défendre ces jeunes faute de quoi ils entreraient en conflit avec la loi ou seraient victimisés par des propriétaires ou par d'autres? Non! Personne n'a rien fait.

C'est cela l'essence de la démocratie, mais nous n'appliquons pas la démocratie comme moyen de résoudre les problèmes, puisque nous préférons l'exercice du contrôle. On dirait qu'il suffit de dire : voici les règles, vous les respectez ou vous en subirez les conséquences. Nous sommes cependant prêts à changer les règles pour les éleveurs qui ont subi la crise de la vache folle, mais pas pour les Autochtones.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Pensez-vous que la barrière de la langue contribue également beaucoup au problème des Autochtones?

M. Healy : Je ne le pense pas.

Un professeur de l'Université de la Saskatchewan, qui était allé en Arizona ou au Nouveau Mexique, m'a dit que, là-bas, la culture autochtone vaut 5 milliards de dollars par an. Ce pourrait vrai en Saskatchewan aussi. Nous avons, chez les Autochtones, une formidable ressource parce que ces gens-là ont une façon tout à fait unique de raisonner et que les Allemands ou les Français sont friands de la culture des Cris ou des Saulteux.

Si nous appliquons l'approche démocratique, nous pourrions afficher dans toutes les entreprises des enseignes portant la mention « Nous parlons cri ». La langue cri pourrait être parlée par les Blancs tout autant que par les Autochtones. Le problème, c'est que nous n'avons pas ouvert notre société en nous disant que les Autochtones sont des citoyens à part entière, qu'ils sont nos frères et nos sœurs et que nous devons veiller à ce qu'ils réussissent, parce que c'est ce que l'on souhaite normalement pour un membre de sa famille. Au lieu de cela, nous les avons contrôlés.

M. Driedger : La langue n'est pas un grave problème, mais je pense qu'elle intervient tout de même et pas uniquement pour les Autochtones, mais aussi pour les immigrants. Je vais vous raconter une petite histoire. Un jour, une famille autochtone a accompagné son enfant malade dans une clinique. Le médecin leur a dit « Il a besoin d'un petit coup de fouet et je vais lui arranger ça! »; loin de penser que c'est d'un remontrant dont parlait l'omnipraticien, la mère s'est mise à pleurer pensant qu'il allait battre son enfant.

The Chairman: Neither one of you has mentioned what I thought had been a positive development in Saskatchewan, in Aboriginal leadership taking some hold on children's issues whether through the Federation of Saskatchewan Indian Nations or Aboriginal NGOs. Is that a positive trend, or do they have the same problems in that they have Aboriginal adult leadership and they also do not take into account the youth?

That is two questions. First, what is the impact of more autonomy and responsibility in the Aboriginal community for youth and children's issues? Second, do they have the same conflicts between adults and children that the rest of society has?

Mr. Driedger: I obliquely made reference to your first point when I spoke of the development of identity and stories, et cetera. The leadership of Aboriginal communities has been very important and that is one of the reasons I have a lot of optimism.

When I was with the Department of Social Services years ago, I was pessimistic because I always saw the problems. When I began teaching at the university, I saw many of the good things that were starting to happen, particularly Aboriginal initiatives relating to children and also initiatives by society in general. I am not as pessimistic as you appear to be in terms of the condemnation of Saskatchewan initiatives. There are many good signs and, certainly, the development of the leadership in the Aboriginal community is an important thing.

I think they do have some of the same issues in terms of adult in relationship to child. I think that is borne out by one example: When you look at child welfare and the custody of children, keeping a child in the context of the Aboriginal community is very important but it is an adult agenda to not "lose" their children. Some children might say, yes, but I do not want to be neglected. So I think there is that dynamic also in their communities.

Mr. Healy: I am here because one Aboriginal leader suggested that I be here. Of course, I think the Aboriginal leadership is very important but we are all human beings under the skin and we all have to struggle with what is the right thing to do in the circumstances. We all have the same moral dilemmas and we all have our blind spots. I am, of course, very heartened by the Aboriginal leadership and by the breadth and wisdom of many of my Aboriginal colleagues. I am also entirely enthusiastic about what I have read of the Aboriginal culture as was practiced for hundreds of years in this territory.

La présidente : Aucun de vous n'a parlé de ce qui a été fait de bien en Saskatchewan, du fait que les leaders autochtones se sont attaqués aux problèmes de l'enfance, que ce soit par le truchement de la Fédération of Saskatchewan Indian Nations ou par celui des ONG autochtones. N'est-ce pas là une tendance positive? À moins qu'on ne retrouve les mêmes problèmes si le leadership autochtone adulte ne tient pas compte de la situation de la jeunesse?

Je vais vous poser deux questions. D'abord, quelle répercussion l'augmentation de l'autonomie et du niveau de responsabilité des collectivités autochtones a-t-elles sur les problèmes des jeunes et des enfants? Deuxièmement, constate-t-on dans la communauté les mêmes conflits entre adultes et enfants que dans le reste de la société?

M. Driedger : Tout à l'heure, j'ai brièvement répondu à votre première question en disant que les choses évoluent parce que certains mises sur la fierté identitaire et les récits autochtones. Les responsables des communautés autochtones ont joué un rôle très important et c'est l'une des raisons pour lesquelles je suis optimiste.

Quand je travaillais au ministère des Services sociaux, il y a plusieurs années de cela, j'étais plutôt pessimiste parce que je voyais toujours les problèmes. Quand j'ai commencé à enseigner à l'université, je me suis mis à voir le bon côté des choses, surtout dans le cas des initiatives autochtones en matière de problèmes de l'enfance et des initiatives prises par la société en général. Je ne suis pas aussi pessimiste que vous semblez l'être à propos des initiatives de la Saskatchewan. Je vois beaucoup de signes encourageants et il est certain que l'évolution du leadership de la communauté autochtone est importante.

Je crois qu'il existe, malgré tout, les mêmes problèmes entre adultes et enfants. Ce genre de chose est illustré par un exemple, celui de la protection et du placement des enfants parce que, s'il est très important pour les Autochtones de garder les enfants au sein de la communauté, il ne faut pas oublier que cela obéit à la volonté des adultes de ne pas « perdre » leurs enfants. Certains enfants pourraient être d'accord, mais demander à ce qu'on ne les prive pas de soins. Je pense donc que l'on retrouve à peu près la même dynamique dans la communauté autochtone.

M. Healy : Si je suis ici, c'est parce qu'un leader autochtone m'a demandé de venir. Je pense, bien sûr, que le leadership autochtone est très important, mais nous sommes tous des êtres humains et nous sommes toujours aux prises avec la question de savoir quelle est la bonne chose à faire dans les circonstances. Nous sommes tous aux prises avec les mêmes dilemmes moraux et il nous arrive tous de ne pas comprendre certaines choses. Je suis bien sûr encouragé par ce que font les dirigeants autochtones ainsi que par la largesse et la sagesse d'un grand nombre de mes confrères autochtones. Je suis également enthousiasmé par ce que j'ai lu au sujet de la culture autochtone telle qu'elle a été pratiquée durant des centaines d'années sur ce territoire.

What I worry about is that it will be said, “well, this is an Aboriginal problem and they should solve it.” It is a partnership; we are brothers and sisters. At times we have to disagree — not as races which would be a very sad thing — but we should disagree as human beings.

As we search towards a vision of a better Saskatchewan in which to live, of course, somebody may think that I am full of hot air and something that I disagree with is real, and I may say that is a mistake. What human beings have to do in order to achieve greater wisdom is to debate and converse. I think that, in the culture of control, it is not unusual for people to say, “well, that is their problem, let them solve it.” It is not their problem, it is our problem; all of us have to solve it.

The Chairman: We have run out of time. I wish we had more time to talk about the specific needs of children in Saskatchewan, such as fetal alcohol syndrome or any of the other problems and disabilities that we know about. It would have been good to have spent more time on that. Thank you both for sharing your experiences and thoughts. We have certainly gained from that.

Betty-Ann Pottruff, Executive Director of Policy Planning and Evaluation, Department of Justice, Government of Saskatchewan: Senators, it is a pleasure to speak to this committee. There are a number of officials with me from other departments and, when we get into questions, I may ask them to respond to a question if it is in their particular area.

One of the reasons so many of us are here is our interest in and commitment to youth and children’s rights, and because we work very closely interdepartmentally to promote children’s rights, restorative justice for youth, and a lot of other programming that we do together. It very much is an interdepartmental, coordinated effort and I am just the spokesperson for that. I will give you the views of the Department of Justice as well as the views of the provincial government.

Our submission to the committee is an ambitious one and I would not be able to read all 27 pages in five minutes; however, it is there to provide you with information on a wide range of program issues dealing with youth justice. As well, we have made comments on some of the areas covered in your interim report and on chapter six, *Future Plans*, to try to give you some sense of our thoughts on that.

I think one of the important things that has been discussed this morning by the previous presenters was the fact that Saskatchewan does take a restorative justice approach in dealing with youth justice issues. I know that Mr. Healy has a different lens on issues but I assure you that, as we go through this

Ce qui m’inquiète c’est qu’on en vienne à dire « c’est un problème autochtone et ce sont les Autochtones qui devraient le régler ». Cela m’inquiète parce que nous formons un couple avec eux, nous sommes des frères et des sœurs. Il peut arriver que nous ne soyons pas d’accord, pas comme deux races qui ne s’entendent pas parce que ce serait triste, mais que nous divergions d’opinion en tant qu’êtres humains.

Tandis que nous réfléchissons pour formuler notre vision d’une Saskatchewan où il serait plus agréable de vivre, d’aucuns pourraient toujours dire que je raconte des fadaises, que ce que je condamne est bien réel et que je suis dans l’erreur. Pour parvenir à plus de sagesse, les êtres humains doivent débattre et converser entre eux. Dans une culture du contrôle, il n’est pas inhabituel que certains disent « Ça, c’est leur problème, c’est à eux de le résoudre ». Or, ce n’est pas *leur* problème, c’est *notre* problème et il nous appartient, à nous tous, de le résoudre.

La présidente : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti, mais j’aurais aimé que nous ayons plus de temps pour parler des besoins particuliers des enfants de la Saskatchewan, comme de la question du syndrome d’alcoolisme fœtal ou d’autres problèmes et incapacités que nous connaissons. Il aurait été bien que nous puissions passer plus de temps sur ces sujets. Merci beaucoup de nous avoir fait part de votre expérience et de vos réflexions. Nous en aurons certainement retiré quelque chose.

Betty-Ann Pottruff, directrice exécutive, Planification des politiques et de l’évaluation, ministère de la Justice, gouvernement de la Saskatchewan : Sénateurs, je suis heureuse de prendre la parole devant votre comité. Je suis accompagnée d’un certain nombre de fonctionnaires d’autres ministères et, quand nous en arriverons aux questions, je leur demanderai éventuellement de vous répondre si le sujet abordé relève davantage de leurs compétences.

L’une des raisons pour lesquelles nous sommes aussi nombreux, c’est que nous nous intéressons tous aux jeunes et aux droits des enfants et que nos ministères travaillent en étroite collaboration pour promouvoir les droits des enfants et la justice réparatrice pour les jeunes, et que nous administrons de nombreux autres programmes ensemble. Je suis donc simplement la porte-parole d’un groupe de ministères qui mènent un effort coordonné. Je vais vous faire part du point de vue du ministère de la Justice et de celui du gouvernement provincial.

Le mémoire que nous avons remis au comité est ambitieux et je ne vais certainement pas vous lire les 27 pages qui le composent en cinq minutes. Toutefois, sachez que ce mémoire était destiné à vous renseigner sur l’éventail des questions de justice juvénile en ce qui concerne nos programmes. Par ailleurs, nous avons réagi à certaines questions traitées dans votre rapport intérimaire et au chapitre six intitulé *Plans d’avenir* pour essayer de vous donner une idée de notre position à cet égard.

Je trouve que les intervenants précédents ont dit quelque chose d’important, soit que la Saskatchewan applique le principe de la justice réparatrice dans le cas des jeunes. Je suis consciente que M. Healy a un point de vue différent sur ces questions-là, mais au fur et à mesure que nous avancerons dans notre témoignage, vous

material, you will see the important steps we have taken both in terms of restorative justice and in trying to reform the situation we find ourselves in with youth justice.

As well, we are trying to face the challenge we have as the province with, unfortunately, the highest crime rate and that drives other issues in terms of our response.

When you look at the issue of the high number of Aboriginal youth, and youth in general, in custody or under the care of the Department of Community Resources or the Department of Corrections and Public Safety, this is coming to you from the context of the disadvantages being faced in those communities. We are conscious of those disadvantages and the government has, for some time, committed significant funds to respond to Aboriginal needs, and particularly over the last couple of years, in the justice area.

In your materials is a copy of the youth services model that was designed between departments in 1999-00; it serves as our template for moving forward across the province. It was our template for the implementation of the Youth Criminal Justice Act to, in fact, try to get better results and outcomes for youth involved in misconduct. We do not always refer to them as offenders because there is misconduct, and sometimes the method used to respond to that is the youth justice system but, if there are other ways to respond, we pursue those as well.

We believe that the Youth Criminal Justice Act is being implemented as was intended under the principles of the legislation and that, in fact, we are achieving success in changing the response to youth misconduct and offending. There has been a significant increase in the use of police discretion and non-court processes as indicated at page 3 of your materials. There has been a 13 per cent reduction in youth being formally charged in Saskatchewan. There has been a significant uptake by the police in terms of dealing with youth through non-traditional means. They have even asked for a provincial police cautioning program. We developed and approved that process this spring and those materials are also available.

We have seen as a result that, in fact, the numbers of youth appearing in court and in corrections programs is changing. There has been a 25 per cent decrease in the number of youth appearing in court. There are fewer 12- and 13-year-olds, which is what you would expect and we are seeing fewer first-time offenders; the proportion of 16- and 17-year-olds, who have more of a history, is increasing in relationship to the overall number.

constaterez que la province a adopté des mesures importantes en faveur de la justice réparatrice et en vue de réformer le système de justice juvénile.

De plus, nous essayons de relever le défi auquel est confronté notre province qui connaît malheureusement le taux de criminalité le plus élevé au pays, lequel taux de criminalité a des répercussions sur notre façon de réagir par ailleurs.

Le nombre élevé de jeunes autochtones et de jeunes en général qui se retrouvent placés ou confiés aux soins du ministère des Ressources communautaires ou du ministère des Services correctionnels et de la Sécurité publique est le résultat de situation désavantageuse dans laquelle se retrouvent leurs communautés d'appartenance. Nous sommes conscients de ces problèmes et, depuis un certain temps déjà, le gouvernement verse des sommes importantes pour répondre aux besoins des Autochtones, plus particulièrement, depuis deux ou trois ans, dans le domaine de la justice.

Dans les documents qui vous ont été remis, vous trouverez un exemplaire du modèle de services à la jeunesse qui a été conçu en 1999-2000 par différents ministères; il nous sert de gabarit à l'échelle de la province. C'est d'ailleurs sur ce gabarit que nous nous sommes appuyés pour mettre en œuvre la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents afin d'essayer d'obtenir les meilleurs résultats possible chez les jeunes ayant commis des écarts de conduite. Nous ne qualifions pas systématiquement ces jeunes de délinquants sous prétexte qu'ils se sont écartés un temps soit peu du droit chemin et nous ne recourons pas systématiquement à l'appareil de justice pour jeunes, puisque nous appliquons aussi d'autres méthodes.

Nous estimons que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est appliquée conformément aux principes énoncés dans le texte et que nous parvenons à modifier les réponses apportées aux écarts de conduite ou aux infractions dont les jeunes se rendent coupables. Comme vous pourrez le constater à la page 3 de notre mémoire, le nombre de fois où la police a exercé son pouvoir discrétionnaire et où l'on a réglé hors cour a considérablement augmenté. Nous avons noté une diminution de 13 p. 100 du nombre de jeunes ayant été officiellement mis en accusation en Saskatchewan. Les services de police ont sensiblement augmenté le nombre d'interventions auprès des jeunes faisant intervenir des moyens non traditionnels. On a même réclamé à la police provinciale de dispenser un programme de mise en garde. Nous avons élaboré, puis approuvé cette procédure au printemps dernier et les documents relatifs à cet aspect sont également disponibles.

Ce faisant, nous avons constaté que le nombre de jeunes traduits devant les tribunaux et pris en compte dans les programmes correctionnels a diminué. Le nombre de ceux qui ont été traduits devant un tribunal ou qui ont été pris en compte dans un programme correctionnel a diminué de 25 p. 100. Comme on pouvait s'y attendre, on voit de moins en moins de jeunes de 12 et de 13 ans et de moins en moins de primo-délinquants; la proportion des 16 et 17 ans qui ont des antécédents est en progression par rapport à la moyenne globale.

Sentencing patterns have changed. We are seeing less use of custody, less use of even non-custody and community responses, and more a move to alternative measures and extrajudicial sanctions and measures.

We have changed the approach in terms of looking at the overall risk pattern and the needs of these youth and why they are presenting these problems and getting a justice system response. We are attempting to find ways of responding to their needs that will help to change what brings them before the justice system. It really is a needs-based focus in terms of looking at how we deal with youth, not a control focus as has been suggested to you.

On page 5, we explain the risk needs of the population in the youth justice system as being 62 per cent of offenders and 85 per cent of youth in custody assessed as high or very high risk to reoffend. That means they have multiple factors that are indicia of disorganization in their lives, the reasons why they are offending. It may be addictions or home life or violence; those are the sorts of issues we are trying to address with programming so that they either do not reoffend further or reoffend less seriously.

We have developed programs to ensure that education occurs, and there is a transition between youth in custody and the school or education community to which they are returning.

We have developed youth services model projects in Regina and Prince Albert and evaluations on those projects are available to you. They have been very successful in mobilizing communities and community entities to develop employment and other types of programs for youth. There is extensive Aboriginal youth programming happening in response to the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform.

We make extensive use of alternative measures, the highest in the country, and have found it to be successful in 93 per cent of cases involving over 3,500 youth in 2004-05.

We also have programs targeted to areas where there are specific youth-offending problems. An example is the Regina auto theft strategy program where a combination of monitoring, control in terms of custody and custody sentences, education and re-education, as well as a particular alternative measures program for first-time offenders, has led to a 44.1 per cent reduction in auto theft in the City of Regina.

We use many different approaches in attempting to deal with the problems presented by youth and we recognize that we continue to have a number of challenges. However, the picture is not bleak and I would like to leave you with a sense that, in fact, when we look at the youth crime numbers, when we look at the education numbers, we can see we are making a difference. There are more Aboriginal youth graduating from school, there are

Les types de condamnations ont également changé. On constate que les juges confient de moins en moins les jeunes à la garde, qu'ils prononcent moins de peines communautaires et de peines autres que la garde, et qu'ils ont de plus en plus recours à des solutions de rechange ainsi qu'à des mesures et des peines extrajudiciaires.

Nous avons modifié notre approche vis-à-vis du risque global que présentent ces jeunes et des besoins qu'ils éprouvent, ainsi que des raisons pour lesquelles ils ont des démêlés avec la justice. Nous essayons de trouver des façons de répondre à leurs besoins pour changer ce qui leur vaut d'être traduits devant l'appareil de justice. Nous intervenons véritablement en fonction des besoins des jeunes, plutôt que pour essayer de les contrôler comme cela vous a été dit tout à l'heure.

À la page 5 de notre document, nous expliquons que 62 p. 100 des jeunes délinquants et 85 p. 100 des jeunes placés sous garde représentent des risques élevés voire très élevés de récidive. La présence d'une telle multitude de facteurs montre que leur vie est bouleversée, ce qui explique leurs écarts de conduite. Ils peuvent être toxicomanes ou appartenir à un milieu familial défavorable si ce n'est violent, autant de facteurs auxquels nous essayons de nous attaquer par le biais des programmes que nous administrons afin que ces jeunes ne récidivent pas ou que leur récidive soit moins grave.

Nous avons élaboré des programmes d'éducation, notamment pour favoriser la transition entre la garde et l'école ou un système d'éducation communautaire dans lequel les jeunes se retrouvent à leur sortie.

Nous avons lancé des projets modèles de service à la jeunesse à Regina et à Prince Albert, et nous tenons d'ailleurs à votre disposition les évaluations de ces projets pilotes. Ceux-ci nous ont permis de mobiliser des collectivités et des institutions communautaires afin de mettre sur pied des programmes d'emploi et autres s'adressant aux jeunes. Nous avons lancé énormément de programmes axés sur les jeunes Autochtones en réponse aux recommandations de la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform.

Nous avons amplement recours aux mesures de rechange, plus que n'importe où ailleurs au pays, et nous avons constaté que celles-ci portent fruit dans 93 p. 100 des cas qui, en 2004-2005, concernaient plus de 3 500 jeunes.

Nous avons également des programmes ciblés sur des volets particuliers de la délinquance. Par exemple, notre stratégie de lutte contre le vol d'automobiles à Regina — qui fait appel à une combinaison de surveillance, de contrôle des régimes et des peines de garde, d'éducation et de rééducation, de même qu'à des mesures de rechange dans le cas des primo-délinquants — a permis de réduire le nombre de vols d'automobiles de 44,1 p. 100.

Nous appliquons différentes approches pour essayer de nous attaquer aux problèmes que représentent les jeunes, et force est de reconnaître que nous continuons de faire face à un certain nombre de défis. Il demeure que la situation est loin d'être sombre et nous aimerions vous laisser sur l'impression que, s'agissant du nombre de crimes commis par les jeunes, s'agissant du nombre de ceux qui bénéficient d'une instruction, les choses sont en train d'évoluer.

more, as Professor Driedger said, in university, there are more youth who are staying out of the justice system and being dealt with alternatively, and there are more programs for Aboriginal youth.

Some of those programs have come about as a result of the response that the province has given to the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform. In 2005, \$48 million was invested, over \$80 million in 2006. We continue in our attempts to implement the recommendations of that commission.

Part of that implementation is Project Hope where significant funds have been provided for addictions and substance abuse, which are significant problems for youth, particularly Aboriginal youth. There is new funding for child and youth mental health, new education initiatives and gang response initiatives. We are working with northern municipalities on a project to assess the needs of northern youth and attempt to target them.

We have many partnerships working with First Nations communities, many of which are listed in the document in front of you. We continue to move forward with a restorative justice approach in terms of therapeutic courts and alternative measures and working with community justice committees. We believe in this approach in terms of trying to deal with these issues.

However, it is a balance because, when you have an offender, you also have a victim and a community where the offences occurred. You must balance the community's safety needs and the safety of the victim with a response that is appropriate for the offender as well, in order to reduce or stop the offending behaviour.

Regarding awareness of the UN Convention on the Rights of the Child, I have made available a booklet that was put together by multiple provincial government departments. It outlines what a child should know and gives details of convention provisions, along with provincial legislation to try to make this information more widely known. We are in the process of revising the booklet and trying to decide if we need a different one for youth and children versus adults and families, those sorts of issues.

There is also a wealth of material that the Public Legal Education Association of Saskatchewan has developed and which is used in schools in relation to the UN convention. Concerning the involvement of youth in decision making, commencing on page 14 the paper references a number of places where we have youth committees that are instrumental in advising government of issues which concern youth and also serve as a resource for government contact and consultation with youth.

De plus en plus de jeunes autochtones sortent avec un diplôme en main de l'école ou, comme le disait le professeur Driedger, de l'université, et ils sont de moins en moins nombreux à être judiciarisés parce qu'ils bénéficient de mesures de rechange, outre que l'on compte de plus en plus de programmes qui s'adressent aux jeunes autochtones.

Certains de ces programmes correspondent à la réponse que la province a donnée au rapport de la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform. En 2005, la province investissait 48 millions de dollars et elle en a investi 80 millions en 2006. Nous continuons de travailler à la mise en œuvre des recommandations de la commission.

Nous avons notamment lancé le projet Hope qui bénéficie de fonds importants pour lutter contre la consommation abusive d'alcool et d'autres drogues — problème non négligeable chez les jeunes, surtout chez les jeunes autochtones. De nouveaux fonds ont été débloqués pour les initiatives d'éducation et de lutte contre les bandes de rue, de même que pour les projets de santé mentale des enfants et des jeunes. Nous travaillons de concert avec les municipalités du Nord à la réalisation d'un projet destiné à évaluer les besoins des jeunes de cette région que nous cherchons à cibler.

De nombreux partenaires travaillent avec les communautés des Premières nations; beaucoup sont d'ailleurs mentionnés dans le document que vous avez devant vous. Nous continuons à progresser dans le sens de la justice réparatrice, sous la forme des tribunaux thérapeutiques et des mesures de rechange, et nous travaillons avec les comités de justice communautaire. Nous croyons que cette approche va nous aider à régler ce genre de problème.

Toutefois, tout est question d'équilibre parce que, si l'on est en présence d'un délinquant, c'est qu'il y a aussi une victime quelque part et un milieu où des infractions ont eu lieu. Il faut réaliser l'équilibre entre les besoins de sécurité du milieu et de la victime et la réaction aux actes du délinquant afin de réduire ou de stopper les comportements délictueux.

Pour ce qui est de la sensibilisation à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, je vous ai fait distribuer un livret qui a été préparé en collaboration avec plusieurs ministères provinciaux. Il présente ce qu'un enfant doit savoir et précise les dispositions de la convention et celles de la loi provinciale pour mieux faire connaître ce genre de choses. Nous sommes en train de le réviser et de voir si nous devons en produire un pour les jeunes et les enfants et un autre pour les adultes et les familles.

Par ailleurs, la Public Legal Education Association of Saskatchewan a produit un grand nombre de documents utilisés dans les écoles à propos de la Convention des Nations Unies. S'agissant de la participation des jeunes à la prise de décisions, à partir de la page 14 du document, nous citons les lieux où il existe des comités de jeunes qui assument un rôle consultatif très important auprès du gouvernement, sur les questions intéressant les jeunes; ces comités sont des points de contact pour le gouvernement et ils servent à la consultation des jeunes.

There are a number of ways that we are attempting to increasingly involve youth in decision making. The provincial Youth Advisory Committee is a youth voice developed as part of the Regina youth services model pilot project; another is the Saskatchewan Youth in Care and Custody Network that I think you will hear from later today.

We have provided a fair amount of information on health, which is one of the issues that you address in chapter 6 of your report. I will highlight a couple of areas we have provided information on.

The first is programming for children with disabilities. Although we recognize the importance of fetal alcohol syndrome disorder, we realize that cognitive disabilities are broader and, in response, our attempts to deal with those disabilities are broader. There is an issue surrounding the provision of disability services for Aboriginal people, in terms of where the legislative and financial responsibility lies and in the coordination of services.

Poverty is an issue affecting many Aboriginal children. However, at the provincial level we believe we are beginning to see an improvement. We note that, in January 2005, there were 37 per cent fewer Aboriginal families on welfare than in January 1995.

That said, we also recognize that Saskatchewan has the highest level of Aboriginal poverty of any Canadian province. Of course, we are not satisfied with these statistics; however, we do think there are indications that we are, in fact, making progress in our attempts to address some of the underlying causes of the disorder that we see in communities.

We reported to the Senate committee last year on a number of initiatives that have been undertaken by the provincial government as part of its strategy to address child sexual exploitation. There is an update to that report available to you here. We have achieved much and implemented all but two of the 49 recommendations made by the special joint committee in 2002. There is still more to be done and the child advocate spoke to that last week.

In our paper, we provide a full description of the child welfare programming that is available in the province and the partnerships that we have with First Nations communities. In total, over 4,000 children are in care, about 1,000 of which are involved with First Nations agencies. It is a real partnership which gives consideration to a range of responses to child care issues, including kinship care. Taking a child out of the home or the community is certainly not the first response to child care issues and attempts are made to find other, more supportive, alternatives for the child.

The final issue that I address in the paper is corporal punishment, merely to advise you of amendments the provincial government has made to the Education Act, which confirm our

Nous essayons, sur plus d'un front, de faire participer davantage les jeunes à la prise de décisions. Le comité consultatif provincial des jeunes, qui est le porte-parole de la jeunesse, est le produit d'un projet pilote mené par les Services de la jeunesse de Regina. Il y a également le Saskatchewan Youth in Care and Custody Network dont on devrait vous parler un peu plus tard.

Nous vous avons aussi fourni beaucoup de renseignements sur la santé, question dont vous traitez au chapitre 6 de votre rapport. Je me propose de commenter deux ou trois aspects à propos desquels nous vous informons dans ce document.

Il y a d'abord la question des programmes concernant les enfants atteints d'un handicap. Nous prenons acte de l'importance du syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool, mais les troubles cognitifs sont beaucoup plus répandus et notre réaction face à ce problème est également beaucoup plus vaste. La question de la responsabilité législative et financière et de la coordination des services fait problème en ce qui concerne la prestation des services aux Autochtones handicapés.

La pauvreté est un problème qui touche de nombreux enfants autochtones, mais à l'échelon provincial, nous pensons détecter une amorce d'amélioration. Le nombre de familles autochtones bénéficiant du bien-être social a diminué de 37 p. 100 de janvier 1995 à janvier 2005.

Cela dit, force est de constater que la Saskatchewan est la province qui connaît le plus haut niveau de pauvreté autochtone au Canada. Nous ne sommes évidemment pas satisfaits de ces chiffres, mais d'après certains indices, nous pensons que nos tentatives visant à régler certaines des causes sous-jacentes dont souffrent les communautés sont en train de donner des résultats.

L'année dernière, nous avons indiqué au comité sénatorial que le gouvernement provincial a lancé un certain nombre d'initiatives dans le cadre de sa stratégie visant à réduire l'exploitation sexuelle des enfants. Voici un rapport qui fait le point sur ce projet. Nous avons accompli beaucoup, puisque nous sommes parvenus à donner suite à 48 des 49 recommandations formulées en 2002 par le comité conjoint spécial. Il reste encore certaines choses à faire et le défenseur des enfants en a parlé la semaine dernière.

Dans notre document, nous fournissons une description complète des programmes de protection de l'enfance offerts par la province ainsi que des partenariats que nous avons conclus avec les communautés de Première nation. En tout, nous nous occupons de plus de 4 000 enfants dont 1 000 ont été confiés aux soins d'organismes de Premières nations. Il s'agit-là d'un véritable partenariat qui tient compte de toute la gamme des réponses à apporter au problème de la garde, notamment par la parenté. La première de ces solutions ne consiste pas à retirer les enfants de leur foyer ou de leur communauté et nous essayons toujours de trouver des solutions de rechange qui soient plus favorables à l'enfant.

La dernière question dont je parle dans le document est celle du châtiement corporel, simplement pour vous signaler que le gouvernement provincial a apporté des modifications à sa Loi

policy of prohibiting the use of corporal punishment in schools and in all other provincial programs or facilities affecting those under provincial care or responsibility.

That is a brief provincial overview. Obviously, there is a huge amount of information that can be shared about the response to the Aboriginal community's justice issues. It has consumed our attention for several years now and, truly, the government is committed to responding to, and working in partnership with, Aboriginal communities to have better outcomes for the children and youth and, indeed, all the people in those communities.

The Chairman: I know that you would have liked to have said a lot more; however, we do have your materials, whether they were created for our purposes or whether they were available previously, we appreciate receiving them.

Marvin Bernstein, Children's Advocate, Saskatchewan Children's Advocate Office: Thank you for the opportunity to appear today. I am here with my deputy, Glenda Cooney.

Our fundamental premise is that, while Canada and Saskatchewan are generally concerned about advancing the rights and interests of children, and we have excellent people in this province who are committed to advancing the well-being of children, both jurisdictions could be doing much more to comply with their obligations under the UN Convention on the Rights of the Child.

In addition to our written submission, we would ask you to consider the submission we made to the UN Committee on the Rights of the Child for the day of general discussion, which I believe was sent to the Senate committee last week.

We also ask you to consider four other documents generated by our office and which are referred to in the lengthy submission we provided to you this morning and which can be found on our website at www.saskcao.ca.

The first document we ask you to consider is *CAO Perspectives on Corporal Punishment and Saskatchewan Children*, volume 1, issue 1, February 2005. The second is the *Special Report — The Youth Drug Detoxification and Stabilization Act*. Also, I released two reports last week — *Investigative Report of the Oyate Safe House* and the *Beyond 'at Risk' Children Systemic Issues Report regarding Sexually Exploited Children and Oyate Safe House*.

We have three key messages for the committee. The first is that children must come first and must be protected from all forms of harm and violence. It is government's responsibility to protect and prevent children from harm and to ensure that they are provided with an environment in which to grow and flourish. This

sur l'éducation afin de confirmer sa politique d'interdiction des châtiments corporels à l'école, dans les autres établissements provinciaux ou dans le cadre des programmes qu'elle finance pour les enfants confiés à ses soins ou à sa responsabilité.

Voilà qui met un terme à ce bref survol de la situation de notre province. Nous pourrions évidemment vous en dire beaucoup sur la réponse que nous apportons aux questions de justice autochtone. Tout ce dossier nous mobilise depuis plusieurs années déjà et le gouvernement est véritablement déterminé à agir en réponse à ce problème et à travailler en partenariat avec les communautés autochtones pour le bien-être des enfants et des jeunes, en fait pour le bien-être de tous les membres des communautés concernées.

La présidente : Je sais que vous aimeriez en dire bien davantage, mais nous avons vos documents, ceux que vous avez fait produire pour le comité et les autres, et nous nous réjouissons que vous nous les ayez remis.

Marvin Bernstein, défenseur des droits des enfants, Bureau du défenseur des droits des enfants de la Saskatchewan : Merci de nous avoir donné l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui. Je suis accompagné de l'avocate adjointe de mon bureau, Glenda Cooney.

Nous partons d'un grand principe : même si le Canada et la Saskatchewan sont généralement préoccupés par la défense des droits et des intérêts des enfants, et même s'il se trouve dans notre province d'excellentes personnes qui veulent véritablement améliorer le bien-être des enfants, nous nous disons que les deux ordres de gouvernement pourraient faire davantage au titre de leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Nous vous invitons à consulter, en plus de notre mémoire, la présentation que nous avons faite devant la Commission des Nations Unies pour les droits de l'enfant, lors du débat général, présentation qui, je crois, a été envoyée au comité sénatorial la semaine dernière.

Nous vous invitons également à examiner quatre autres documents produits par notre bureau. Ils sont mentionnés dans le mémoire très long que nous vous avons fait remettre et vous pouvez aussi les consulter en ligne sur notre site Web à l'adresse www.saskcao.ca.

Le premier document en question s'intitule *CAO Perspectives on Corporal Punishment and Saskatchewan Children*, volume 1, n° 1, de février 2005. Le deuxième est un rapport spécial, *The Youth Drug Detoxification and Stabilization Act*. La semaine dernière, j'ai également déposé deux autres rapports : *Investigative Report of the Oyate Safe House* et *Beyond 'at Risk' Children Systemic Issues Report regarding Sexually Exploited Children and Oyate Safe House*.

Nous avons trois grands messages à vous adresser. Tout d'abord, il faut faire passer les enfants d'abord et nous devons les protéger contre toutes les formes de violence et de préjudice. La responsabilité de protéger les enfants et d'éviter qu'ils soient victimes de préjudice incombe au gouvernement qui doit veiller à

includes the need to move expeditiously to repeal section 43 of the Criminal Code of Canada. I will also make some comments regarding what the province can do in that area.

Second, children's rights must be entrenched in the laws of this land both at the federal and provincial levels, in an interconnected way. This is a necessary first step in ensuring that the interests and well-being of our children are being met. Canada must take a stronger role in monitoring the obligations of the provinces and the territories to incorporate and apply the principles of the UN convention in legislation, policy and practice.

The third point is that a children's commissioner responsible for overseeing services to children under federal jurisdiction must be appointed in order to promote responsible and good governance, and provide a seamless service delivery to children. As an adjunct to that, Canada must actively encourage all provinces and territories to appoint independent children's advocates in their respective jurisdictions.

Given the time constraints I will proceed directly to our recommendations.

The first recommendation is that the Government of Canada enact the UN Convention on the Rights of the Child as law in Canada and that it be binding upon the provinces and territories.

Sometimes it appears there is a disconnect between what is happening at the federal level and provincially. There is need for a monitoring mechanism ensuring compliance within provincial jurisdictions. That is something I take very seriously in terms of my role within this province as Children's Advocate and as an independent officer of the legislative assembly.

The second recommendation is that the Government of Canada undertake to show leadership through both positive persuasion and proactive monitoring, with a view to having provincial and territorial jurisdictions endorse, incorporate and apply the UN Convention on the Rights of the Child in all provincial and territorial legislation, policy and practice impacting upon children.

In our submission, the Government of Saskatchewan is lagging behind in endorsing, incorporating and applying the principles enshrined in the UN convention into provincial legislation, policy and practice. Examples cited in our written submission relate to serious deficiencies in both the Child and Family Services Act and the recently proclaimed Youth Drug Detoxification and Stabilization Act.

In particular, it should be noted in the area of access to justice and Article 12 of the UN convention that, unlike any other provincial or territorial child protection statute in Canada, Saskatchewan's Child and Family Services Act

ce qu'ils puissent grandir et s'épanouir dans un milieu sûr. À cet égard, il convient d'agir très rapidement pour abroger l'article 43 du Code criminel du Canada. Je vais également vous parler un peu de ce que la province peut faire dans ce domaine.

Deuxièmement, il faut encadrer les droits de l'enfant dans nos lois fédérales et provinciales et dans le cadre d'une action jumelée. Il s'agit-là d'une première étape nécessaire pour garantir les intérêts et le bien-être de nos enfants. Ottawa doit surveiller plus activement la façon dont les provinces et les territoires s'acquittent de leurs obligations de prendre en compte et d'appliquer dans leurs lois, politiques et pratiques les principes de la Convention des Nations Unies.

Troisièmement, il convient de nommer un commissaire à l'enfance chargé de contrôler les services offerts aux enfants à l'échelon fédéral afin de promouvoir une gouvernance efficace et responsable en la matière et d'offrir des services uniformisés à tous les enfants. De plus, le Canada doit véritablement inciter les provinces et les territoires à nommer, à leur niveau, des avocats ou défenseurs indépendants qui se chargeront de défendre la cause des enfants.

Compte tenu du peu de temps qui m'est alloué, je vais directement passer à nos recommandations.

Tout d'abord, nous recommandons que le gouvernement du Canada adopte une loi d'habilitation de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, loi qui aurait un caractère exécutoire pour les provinces et les territoires.

On dirait parfois qu'il existe une coupure entre ce qui se fait à l'échelon fédéral et ce qui se fait à l'échelon provincial. Cela étant, il convient de mettre en œuvre un mécanisme de surveillance visant à s'assurer que ce genre de loi sera appliqué par les provinces. C'est là une chose que je prends très au sérieux étant donné mon rôle de défenseur des enfants dans cette province et de mandataire indépendant de l'Assemblée législative.

Deuxièmement, nous recommandons que le gouvernement du Canada fasse preuve de leadership en persuadant et en surveillant de façon proactive les provinces et les territoires pour s'assurer qu'ils adhèrent à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qu'ils la prennent en compte et qu'ils l'appliquent dans toutes leurs lois, politiques et pratiques concernant les enfants.

Dans notre présentation, nous soutenons que le gouvernement de la Saskatchewan tarde à faire siens les principes de la Convention des Nations Unies et à les incorporer dans ses lois, politiques et pratiques en vue de les mettre en œuvre. Dans notre mémoire, nous relevons quelques défauts graves dans la Loi sur les services à la famille et à l'enfant de même que dans la toute récente Loi sur la stabilisation et la désintoxication des jeunes toxicomanes.

Il convient tout particulièrement de remarquer, en ce qui a trait à l'accès à la justice et à l'article 12 de la Convention des Nations Unies, que, contrairement aux autres lois provinciales et territoriales de protection de l'enfance, la loi de la Saskatchewan

explicitly prohibits a child from being treated as a party to, and participating directly in, a child protection proceeding, regardless of age.

Similarly, in the area of access to justice in the context of intrusive youth drug detoxification legislation, Saskatchewan's Youth Drug Detoxification and Stabilization Act, which is the first of its kind proclaimed in Canada, is built upon a mental health model and it would appear to violate a number of articles in the UN convention, specifically, Articles 12 and 37. In our submission, we detail issues of procedural fairness, rights of notification, legal representation and related other concerns.

In regards to the issue of access to justice and the Child and Family Services Act, we outline in our submission the lack of a consistent mechanism for children to enjoy independent legal representation; it is dependant in large measure as to which court the child protection case happens to be proceeding in. There is inherent jurisdiction in the Court of Queen's Bench but no specific jurisdiction conferred upon the courts in the provincial division, so there exists differential treatment under the law which cries out for legislative amendment.

As referenced in the two Oyate reports, unlike most other Canadian jurisdictions, there is no child-first focus contained in the statement of purpose provision in Saskatchewan's Child and Family Services Act. This lack of primacy of the best interests of the child is really out of sync with most Canadian jurisdictions and is not consistent with Article 3 of the UN convention. Therefore, I submit there is a clear breach of Article 3 in terms of the underlying philosophy that supports the Child and Family Services Act in Saskatchewan.

The Government of Canada has a responsibility to all children, particularly First Nations children, who fall within federal jurisdiction and we recommend the appointment of a children's commissioner, advocate or ombudsman. First Nations children do not have an independent advocate to ensure they receive the services they are entitled to under the treaties and by law. There is a need for someone who is directly responsible for ensuring that children's rights are protected in all federal government actions.

My colleagues who are children's advocates in other provincial jurisdictions and I often feel as though we are trying to fill in the gap through our Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates trying to touch upon federal jurisdiction where there are impacts upon the rights of children. Under federal legislation we can certainly advance interests within our home provinces but there is a clear gap at the federal level. We would like to work in a collaborative fashion with a Canadian children's commissioner.

sur les services à la famille et à l'enfant interdit explicitement qu'un enfant soit partie à une procédure et donc qu'il puisse directement participer à des poursuites en matière de protection de l'enfance, quel que soit son âge.

De plus, en ce qui concerne l'accès à la justice, la loi de la Saskatchewan sur la stabilisation et la désintoxication des jeunes toxicomanes, qui est la première du genre au Canada, s'articule autour d'un modèle de santé mentale qui semble aller à l'encontre d'un certain nombre d'articles de la Convention des Nations Unies, plus précisément des articles 12 et 37. Dans notre mémoire, nous précisons les problèmes d'équité procédurale, de droit de notification, de représentation légale et d'autres préoccupations annexes.

En ce qui a trait à la question de l'accès à la justice et de la Loi sur les services à la famille et à l'enfant, notre mémoire traite de l'absence de mécanismes pérennes pour permettre aux enfants de bénéficier d'une représentation légale indépendante. Pour l'instant, cette représentation dépend dans une large mesure du tribunal chargé d'entendre la cause de protection de l'enfant. Contrairement à la Cour du Banc de la Reine, les tribunaux inférieurs de la province n'ont pas compétence en la matière et l'on constate donc l'application d'un traitement différent en vertu de la loi. Cette situation exige un amendement législatif.

Comme on peut le lire dans les deux rapports Oyate, contrairement à la plupart des autres provinces et territoires canadiens, la partie qui présente l'objet de notre loi provinciale sur les services à l'enfant et à la famille ne précise pas que l'enfant doit avoir la primauté. Le fait que l'on n'accorde pas la primauté aux meilleurs intérêts de l'enfant est en complet décalage par rapport à ce que font la plupart des autres provinces et territoires et n'est pas conforme à l'article 3 de la Convention des Nations Unies. Je conclus donc que la philosophie qui sous-tend la loi de la Saskatchewan sur les services à la famille et à l'enfant enfreint clairement l'article 3.

Le gouvernement du Canada est investi d'une responsabilité envers tous les enfants, surtout envers les enfants des Premières nations qui relèvent de la compétence fédérale et nous recommandons donc qu'Ottawa nomme un commissaire, un défenseur ou un ombudsman pour les enfants. Il n'existe pas de défenseur indépendant des enfants des Premières nations qui pourrait s'assurer que ceux-ci bénéficient des services auxquels ils ont droit en vertu des traités et des lois. Il faut que quelqu'un soit directement responsable de veiller à la protection des droits de ces enfants dans toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral.

Mes homologues défenseurs des enfants dans les autres provinces et territoires et moi-même cherchons à combler ce vide grâce au Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates auquel nous appartenons et nous essayons de mobiliser Ottawa chaque fois que sa politique a des répercussions sur le droit des enfants. Nous pouvons bien évidemment défendre les intérêts des enfants dans nos provinces respectives en appliquant la loi fédérale, mais on constate un vide très net à l'échelon fédéral. Nous aimerions pouvoir collaborer avec un commissaire canadien aux droits de l'enfant.

We also recommend that the Government of Canada undertake to actively encourage all Canadian provinces and territories to appoint an independent children's advocate in their respective jurisdictions. We are concerned that there has been non-compliance with the recommendation by the UN Committee on the Rights of the Child in its concluding observations in 2003 that a truly independent children's advocate be appointed in every jurisdiction. Not only are there still some children's advocates who directly report to a government official, there have been no children's advocate positions created in New Brunswick, Prince Edward Island or in any of the three territories.

In our view, the federal government ought to proactively encourage all of the relevant jurisdictions to take the necessary steps leading to the appointment of independent children's advocates. In particular, we would commend to the committee the Saskatchewan Ombudsman and Children's Advocate Act as model legislation that could be adopted by other jurisdictions.

The last recommendation we are advancing is that the Government of Canada move expeditiously to repeal section 43 of the Criminal Code. In our view, the Supreme Court of Canada judgment is, in effect, a patchwork reading down or judicial rewriting of section 43 of the Criminal Code. The judgment fails to take into account the equality and fundamental human rights of children guaranteed in Articles 19, 28(2) and 37 of the UN Convention on the Rights of the Child. The Supreme Court has applied a series of judicial principles that are both confusing and dehumanizing, reducing Canada's children to the status of mini-persons with diminished human rights. Since the Supreme Court has rendered its decision, many lower courts have turned even some of what appears to be absolute limitations into discretionary ones.

As time goes by, there is increasing empirical evidence demonstrating the harmful effects of corporal punishment, growing public opinion in favour of banning corporal punishment, and an increasing number of enlightened countries incorporating civil bans against the use of corporal punishment. I submit that it is time for Canada to step up to the plate or risk significant embarrassment on the international stage.

Both the Saskatchewan Children's Advocate Office and the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates have endorsed the authoritative joint statement on physical punishment of children and youth. I am passionate about this issue as I appeared as co-counsel before the Supreme Court of Canada as one of the interveners in that constitutional challenge.

I acknowledge the good work within this province in terms of incorporating amendments to the Education Act to prohibit the use of corporal punishment in a school setting. I would, however, encourage the province to go further and to incorporate a civil ban into the Child and Family Services Act against the use of corporal punishment. I applaud the Saskatoon Public School

Nous recommandons aussi que le gouvernement du Canada incite toutes les provinces et les territoires à nommer leurs propres défenseurs indépendants des droits des enfants. Nous pensons que la recommandation formulée en 2003 par la Commission des Nations Unies sur les droits de l'enfant — à savoir que chaque territoire doit nommer un défenseur véritablement indépendant des droits de l'enfant — n'a pas été respectée. Non seulement certains défenseurs des droits de l'enfant continuent de devoir directement faire rapport à des fonctionnaires fédéraux, mais ni le Nouveau-Brunswick, ni l'Île-du-Prince-Édouard ni les trois territoires n'ont créé cette fonction.

Nous estimons que le gouvernement fédéral doit inciter toutes les compétences concernées à prendre les mesures nécessaires en vue de nommer des défenseurs indépendants des droits de l'enfant. À cet égard, nous recommandons au comité de s'inspirer de la loi de la Saskatchewan relative à l'ombudsman et au défenseur des droits de l'enfant qui pourrait servir de modèle aux autres provinces et territoires.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement du Canada abroge rapidement l'article 43 du Code criminel. Nous estimons que le jugement rendu par la Cour suprême du Canada correspond à une lecture décousue de l'article 43 du Code criminel qu'il semble reformuler. Le jugement ne tient pas compte des droits égaux et fondamentaux de l'enfant considéré en tant qu'être humain, droits qui sont garantis par les articles 19, 28(2) et 37 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La Cour suprême a appliqué un ensemble de principes juridiques qui sont à la fois confus et déshumanisants puisqu'ils abaissent les enfants canadiens au rang de mini personnes jouissant de droits humains diminués. Depuis que la Cour suprême a rendu cette décision, de nombreux tribunaux inférieurs ont transformé ce qui semblait être des limites absolues en limites discrétionnaires.

Au fil du temps, de plus en plus de preuves non scientifiques nous montrent les dégâts occasionnés par les punitions corporelles et le fait que l'opinion publique est de plus en plus favorable à l'interdiction de ce genre de punitions et que de plus en plus de pays éclairés interdisent le recours au châtement corporel dans des lois civiles. J'estime qu'il est temps que le Canada agisse en la matière, faute de quoi il s'exposera à l'opprobre internationale.

Le Children's Advocate Office de la Saskatchewan et le Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates ont adopté une déclaration conjointe qui fait autorité en matière de châtement corporel infligé aux enfants et aux jeunes. Cette question me tient beaucoup à cœur, d'autant que j'ai fait partie de l'équipe d'avocats qui a représenté l'un des intervenants dans cette cause constitutionnelle portée devant la Cour suprême.

Je prends acte du très bon travail de ma province qui a modifié sa loi sur l'éducation en vue d'interdire le recours à la punition corporelle dans les écoles. Cependant, je l'invite à aller plus loin en interdisant le recours à la punition corporelle par une mention dans sa loi sur les services à la famille et à l'enfant. J'applaudis le conseil scolaire des écoles publiques de

Board for being the first school board in Canada to have endorsed the joint statement on physical punishment of children and youth.

In our materials, there is a reference to general comment number 8 of the UN Committee on the Rights of the Child, in particular paragraph 39 sets out a recommendation from the UNCRC that:

Family law should also positively emphasize that parental responsibility includes providing appropriate direction and guidance to children without any form of violence.

This raises the notion that provinces and territories should be, could be, ought to be seeking amendments to their child protection statutes as well as their education statutes, incorporating civil prohibitions against the use of corporal punishment.

Senator Andreychuk: Thank you all. I know that the topic really demands a day not an hour but your materials are very helpful.

Senator Carstairs: My question is to Ms. Pottruff. You repeated a frequently heard statement that for every offender there is a victim. I suggest to you that in almost every case the offender has been a victim, and that victimization occurred long before that person became an offender. Why is that proposition — for every offender there is a victim — put forward without tying it into the fact that that very offender in almost every single case has been offended against? In some cases they have been betrayed by social services or by their family, or perhaps they were born with disabilities. Why do we not deal with that?

Ms. Pottruff: I will give you a brief answer and then turn it over to Mr. Kary. I believe we do deal with it in terms of looking at the actual needs of the youth and what those needs are and what we need to address within the system in responding to that.

Bob Kary, Executive Director, Young Offender Programs, Corrections and Public Safety, Government of Saskatchewan: In 2003, with the coming of the Youth Criminal Justice Act, we did a major overhaul of the approach we take with young offenders. It is not that there is one answer, but it is a needs-based approach. We try to understand the needs of the child which does not simply mean the risk to reoffend. It is their needs related to education, employment, home life, housing, those kinds of things, and the approach we take is to try to design a plan which addresses all of those needs.

Saskatoon qui a été le premier au Canada à endosser la déclaration conjointe sur les punitions physiques des enfants et des jeunes.

Dans nos documents, nous citons l'Observation générale N° 8 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, en particulier le paragraphe 39 qui est une recommandation dont je vous fais lecture :

Le Code de la famille devrait également indiquer de manière positive que, parmi les responsabilités des parents, figure la fourniture d'une orientation et de conseils appropriés aux enfants sans recours à une quelconque forme de violence.

Cette phrase laisse entendre que les provinces et les territoires pourraient et devraient apporter des modifications à leur loi sur la protection des enfants de même qu'à leur loi sur l'éducation afin d'y adjoindre des dispositions civiles interdisant le recours au châtiment corporel.

Le sénateur Andreychuk : Merci à vous tous. Je suis consciente que ce sujet exigerait toute une journée d'audience pas simplement une heure, mais vos documents nous sont très utiles.

Le sénateur Carstairs : Ma question s'adresse à Mme Pottruff. Vous avez repris une phrase que l'on entend souvent, c'est-à-dire que pour tout délinquant, il y a une victime. J'ajouterai personnellement que, dans presque tous les cas, le délinquant a lui-même été une victime et que la victimisation s'est produite bien longtemps avant que celui ou celle qui a en été l'objet ne se place hors la loi. Pourquoi est-ce qu'on ne précise pas, chaque fois que l'on dit une chose du genre « pour tout délinquant, il y a une victime », que les délinquants ont presque systématiquement tous été des victimes? Certains auront été trahis par les services sociaux ou par leurs familles, à moins qu'ils ne soient nés avec un handicap. Pourquoi n'en parle-t-on pas?

Mme Pottruff : Je vais vous donner une brève réponse après quoi je céderai la parole à M. Kary. Je pense que nous en parlons parce que nous nous intéressons aux besoins des jeunes et que nous cherchons à voir ce qu'il faut faire pour que le système y réponde.

Bob Kary, directeur exécutif, Programmes des jeunes contrevenants, Services correctionnels et sécurité publique, gouvernement de la Saskatchewan : En 2003, à la faveur de l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, nous avons entièrement revu notre approche vis-à-vis des jeunes délinquants. Le résultat n'est pas une réponse absolue, mais une approche fondée sur les besoins. Nous tentons de comprendre les besoins de l'enfant, ce qui ne se limite pas simplement au risque de récidive. Nous prenons en compte leurs besoins en matière d'enseignement, d'emploi, de vie familiale, de logement et ainsi de suite, et l'approche que nous adoptons consiste à concevoir un plan susceptible de répondre à l'ensemble de ces besoins.

Planning for a young person who offends does not solely involve corrections, it involves education, employment, child welfare, mental health, every possible issue that could affect a young person's life. It is through that kind of joint approach that we attempt to address the issues.

We can talk about the victimization issue in terms of the issues that lead young people to offend, and I think that is part of what you are talking about. As well, for some young people there are special programs to deal with their own issues of victimization because, as has been mentioned, there is a lot of overlap between child welfare and young people involved in street life and those issues that must be addressed.

Senator Carstairs: Words are important and when we classify it as a continuum between the offender and the victim and do not tie in the fact that the offender has been victimized, then what you hear on the street and in the parliaments and legislatures of this country is the victim needs to be protected. You do not hear that the offender has been a victim.

Glenda Cooney, Deputy Children's Advocate, Children's Advocate Office, Province of Saskatchewan: The report of the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform, which is on the Saskatchewan Department of Justice website, completely ties the treatment under child welfare to young offenders. There is a high percentage of children who go through the child welfare system who have been subjected to a great deal of bad treatment and end up in the youth criminal justice system.

In Saskatchewan, there is an overrepresentation of Aboriginal children in both the child welfare system and the youth criminal justice system. Albeit that it has been reducing, it remains one of the highest percentages in Canada. They are disproportionately represented. Many of these children come from reserve settings, which are under federal jurisdiction, and there is a differential standard of treatment. These children do not have access to housing; they do not have access to preventative services that support the family. The whole public policy around federal provision of services on reserve has to change. The victimization of these children will not stop until we have adequate services on reserve to support children in their home environment and put the needs of the child first.

Senator Munson: Mr. Bernstein, we have heard some rather conflicting testimony this morning and I would like to hear your point of view about the situation in Saskatchewan. We heard from Mr. Healy who seems to be on the streets as a lawyer with legal aid representing young people in this province. He stated that, unfortunately in Saskatchewan, supervision and control are the norm. Programs are underfunded. He said, "I am afraid it is racism" and "I am frightened..." On the

La planification dans le cas d'un jeune délinquant ne revient pas simplement à prévoir des peines de détention, puisqu'il faut songer à son instruction, à son emploi, à son bien-être, à sa santé mentale, à tous les aspects susceptibles d'influer sur sa vie de jeune. C'est en appliquant cette approche tous azimuts que nous essayons de régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Nous pouvons, par exemple, prendre la question de la victimisation en examinant les différents aspects qui font que le jeune tombe dans la délinquance, ce qui nous ramène en partie à ce dont vous parliez. De plus, il existe des programmes s'adressant à certains jeunes qui ont pour objet de les aider à ne plus être des victimes parce que, comme quelqu'un l'a dit, il y a beaucoup de recouvrements entre le bien-être de l'enfant et la situation des jeunes que l'on retrouve dans la rue; ce sont là autant de questions qu'il convient de régler.

Le sénateur Carstairs : Les mots sont importants et lorsqu'on établit un lien entre le délinquant et la victime sans préciser que le délinquant lui-même a été victime, on oublie ce dernier parce que, tout ce qu'on dit dans la rue, au Parlement et dans les assemblées législatives provinciales, c'est qu'il faut protéger les victimes. On ne parle plus du délinquant en tant que victime.

Glenda Cooney, défenseur adjoint des droits des enfants, Bureau du défenseur des droits des enfants de la Saskatchewan : Le rapport de la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform, que l'on peut consulter sur le site Web du ministère de la Justice de la Saskatchewan, établit un lien parfait entre les enfants qui ayant été pris en compte par la protection de la jeunesse et le phénomène de délinquance. Un pourcentage élevé de ces enfants ont été victime de mauvais traitements et se sont ensuite retrouvés dans le système de justice pénale pour jeunes.

En Saskatchewan, les enfants autochtones sont surreprésentés à la fois dans les services de protection de la jeunesse et dans le système de justice pénale pour les jeunes. Même si ce pourcentage diminue, il demeure l'un des plus élevés au Canada. Les Autochtones sont donc représentés de façon disproportionnelle. Nombre de ces enfants vivent dans des réserves, qui relèvent du fédéral, et la norme de traitement est différente dans leur cas. Ils n'ont pas accès au logement ni à des services préventifs susceptibles d'aider la famille. C'est toute la politique publique relative à la prestation des services fédéraux dans les réserves qu'il faut modifier. La victimisation de ces enfants ne cessera pas tant que nous n'offrirons pas des services appropriés dans les réserves pour aider les enfants dans leur milieu familial et répondre à leurs besoins avant toute chose.

Le sénateur Munson : Monsieur Bernstein, nous avons entendu des témoignages contradictoires tout à l'heure et j'aimerais recueillir votre avis sur la situation en Saskatchewan. Nous avons entre autres entendu M. Healy qui travaille sur le terrain en qualité d'avocat de l'aide juridique représentant les jeunes de la Saskatchewan. Il nous a dit qu'en Saskatchewan la supervision et le contrôle semblent malheureusement être la norme. Les programmes sont sous-financés. Il a exprimé ses craintes, par

other hand, we have heard from government officials this morning that the situation is not bleak, that they are making a difference.

From your perspective as a children's advocate, what is the situation in Saskatchewan today, and do you have enough funding?

Mr. Bernstein: I believe there are many committed individuals who are working hard to make a difference through a number of initiatives. Certainly, since I assumed my position I have been impressed by the quality of commitment of people within government who deeply care about the needs of children and are attempting to serve their interests.

There often is a lot of activity; however, what sometimes seems to be missing is coordination, the articulation of a vision, having a sense of direction, integration of services and a sense of a collaborative partnership. In the work that I do, talking about the rights of children at times is a hard sell. Sometimes what comes back in discussions and discourse is that it is threatening to the rights of parents, it is threatening to the rights of families. To counter this, we talk about the importance in terms of respecting the dignity of all individuals and the fundamental rights of children and that, as a society, unless we are committed to that principle we will pay a collective price in the future.

There needs to be an incremental public education process in order to advance the notion that children have rights, that children need to be respected and to have a voice, for example, in the court process as I mentioned. To me, these things are fairly self-evident but they are obviously not self-evident to others; therefore, there is much work to be done.

The sexual exploitation of children is the subject matter of a report that I issued last week, *Beyond 'at Risk' Children*. In the files we reviewed from child protection workers and other service providers, we found that there are problems with the use of language. These children are often referred to as "prostitutes," as "working the streets," as "hooking," and that just perpetuates the victimization.

We still have a lot of work to do in Saskatchewan in advancing the notion that children are victims, that children are rights holders, and that we need to respect and implement that in everyday life.

You inquired about funding for our office and the work that we do. We operate with a very broad mandate which makes us unique in Canada. We were the first independent children's advocate office. There are only eight positions similar to the one that I hold; four are independent, although some of them only have jurisdiction over child welfare. We have broad jurisdiction over the provision of services by a government department or agency.

exemple en nous déclarant « Je crains que nous n'ayons affaire à du racisme ». D'un autre côté, les fonctionnaires provinciaux nous disent que la situation n'est pas aussi sombre qu'il y paraît et que les choses sont en train d'évoluer.

En votre qualité de défenseur des enfants, comment percevez-vous la situation en Saskatchewan à l'heure actuelle et êtes-vous suffisamment financé?

M. Bernstein : Je pense que beaucoup de gens déterminés travaillent très fort pour changer les choses par le biais d'un certain nombre d'initiatives. Depuis ma prise de fonctions, je suis impressionné par la qualité de l'engagement des fonctionnaires qui se préoccupent beaucoup des besoins des enfants et qui essaient de servir leurs intérêts au mieux.

L'activité est souvent intense, mais ce qui semble faire parfois défaut, c'est la coordination, la formulation d'une vision, l'impression d'une orientation, l'intégration des services et le travail en partenariat. Il m'est parfois très difficile de me faire entendre quand je parle des droits de l'enfant. Il arrive, dans les discussions et les discours sous-jacents, que certains invoquent la menace pesant sur les droits des parents, les droits de l'enfant semblant porter ombrage à ceux de la famille. Pour contrer ce genre d'arguments, nous rappelons l'importance qu'il y a de respecter la dignité de tout être humain ainsi que les droits fondamentaux des enfants, et nous soutenons qu'à moins de s'engager envers ce principe, notre société paiera un lourd tribut collectif dans l'avenir.

Il faut peu à peu éduquer la population afin de faire passer la notion voulant que les enfants ont des droits qu'il convient de respecter, et qu'il faut leur accorder une voix, par exemple devant les tribunaux, comme je le disais. Personnellement, toutes ces choses-là m'apparaissent évidentes, mais force est de constater que ce n'est pas le cas pour tout le monde. Il reste donc encore beaucoup à faire.

L'exploitation sexuelle des enfants est le thème d'un rapport que j'ai déposé la semaine dernière : *Beyond 'at Risk' Children*. Nous avons constaté des problèmes de nature terminologique à l'examen des dossiers des travailleurs de la protection de la jeunesse et des autres fournisseurs de services. On y décrit souvent ces enfants comme étant des « prostitués » ou des « travailleurs des rues » ou encore des « racoleurs », ce qui ne fait qu'occulter le phénomène de victimisation.

Nous avons encore beaucoup à faire en Saskatchewan pour faire accepter le fait que les enfants sont des victimes, qu'ils ont des droits que l'on doit respecter et appliquer au quotidien.

Vous m'avez posé une question au sujet du niveau de financement de mon bureau et du travail que nous faisons. Eh bien, nous sommes investis d'un mandat très vaste qui fait que nous sommes tout à fait particuliers au Canada. Nous avons été le premier bureau indépendant de défense des enfants au Canada. Il n'en existe que huit du genre, dont quatre sont indépendants, bien que certains de ces bureaux aient compétence en matière de protection de l'enfance. Nous avons une compétence très large sur la prestation des services offerts par les ministères et organismes provinciaux.

I also function as an ombudsman for children which means that I do not only engage in individual and systemic advocacy, I conduct institutional and individual investigations, child death reviews, critical injury reviews. It is a whole menu of services that we provide to the children and youth of Saskatchewan. It is a model that I would recommend. The challenge is having limited staff and resources and allocating our resources according to the priorities that emerge. Could we use more funding? The answer is yes.

Senator Munson: That message from the Children's Advocate should be sent to New Brunswick and Prince Edward Island and the Northwest Territories from us.

Ms. Pottruff, you mentioned the rights of the child and programs that are in place. For example, you spoke of teaching youth the Charter of Rights in the classroom, that sort of thing. Is there any statistical evidence that children are actually listening, paying attention and participating in these programs, or do you think you should have a big billboard saying, "The Rights of the Child, Call This Number," that the government should have some more interaction with young people?

Ms. Pottruff: Those are public legal education association programs and so I would not be able to speak for them. I think it is positive that the materials are there and I believe they are being used. Obviously, more can always be done to ensure that people are educated about their rights and responsibilities relating to children.

Senator Munson: Should the government be doing more in terms of getting the message out, having round tables and so on, and engaging children? Today we are engaging adults.

Ms. Pottruff: We are certainly interested in increasing the involvement of children and youth in our policy development work. We are currently in the process of revising and reissuing information regarding the rights of the child in a way that makes it more useful to children, youth and parents. I believe it would be useful to do more in that area; however, we do not presently have a budget for that and I am unsure as to what priority it should take among the other activities we wish to undertake. It is certainly important to reinforce public attitudes about the value of children and their rights and responsibilities.

Ms. Cooney: The Children's Advocate Office has a program called the Rights/Advocacy Project that was developed by young people. We have delivered it in schools across Saskatchewan in grades 4 to 6. I think it has been a resounding success. We are currently discussing with Saskatchewan Learning the possibility of including it in the curriculum. We have been really pleased with the results in that

Je suis en outre l'ombudsman des enfants, ce qui veut dire que je ne prends pas uniquement faits et causes pour eux, à titre individuel, mais que je réalise des enquêtes institutionnelles et particulières, que j'examine les décès d'enfants et que je me penche sur tous les cas où quelqu'un a infligé des blessures graves à un enfant. Nous offrons donc tout un éventail de services aux enfants et aux jeunes de la Saskatchewan. C'est un modèle que je recommande. Le défi tient au fait que nous disposons de ressources et d'un personnel limités et que nous devons affecter nos ressources en fonction des priorités de l'heure. Vous voulez savoir s'il nous faudrait plus d'argent? Je vous répondrais par l'affirmative.

Le sénateur Munson : Nous devrions transmettre votre message au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et aux Territoires du Nord-Ouest.

Madame Pottruff, vous avez parlé des droits de l'enfant et des programmes qui existent à cet égard. Par exemple, vous avez mentionné le fait que l'on enseigne la Charte des droits en classe et des choses du genre. Dispose-t-on de preuves statistiques indiquant que les enfants écoutent, qu'ils font attention et qu'ils participent à ce genre de programme ou pensez-vous qu'il faudrait apposer un énorme babillard portant la mention « Pour les droits des enfants, appelez ce numéro » afin que le gouvernement ait l'occasion d'interagir davantage avec les jeunes?

Mme Pottruff : Il s'agit-là de programmes administrés par l'Association de vulgarisation et d'éducation juridiques et je ne peux donc pas parler en son nom. Il est bon, je pense, que ces documents existent et je crois savoir qu'ils sont utilisés. On pourrait bien sûr faire davantage pour s'assurer que les gens connaissent leurs droits et responsabilités vis-à-vis des enfants.

Le sénateur Munson : Le gouvernement devrait-il aller plus loin pour faire passer le message, par exemple en organisant des tables rondes et ainsi de suite, et pour mobiliser les enfants? Aujourd'hui, ce sont les adultes que nous mobilisons.

Mme Pottruff : Nous voulons évidemment accroître le niveau de participation des enfants et des jeunes à notre travail d'élaboration de la politique. Nous sommes en train de réviser nos documents d'information concernant les droits de l'enfant en vue de les republier et cela pour qu'ils soient plus utiles pour les enfants, les jeunes et les parents. Je crois qu'il serait utile d'en faire davantage sur ce plan, mais je n'ai actuellement pas le budget nécessaire pour cela et je ne suis pas certaine du genre de priorité qu'il faille accorder à cette question par rapport à tout ce que nous aimerions entreprendre. Cela étant, il est bien sûr important de renforcer les attitudes du public vis-à-vis de la valeur que représentent les enfants ainsi que de leurs droits et responsabilités.

Mme Cooney : Notre bureau administre un programme appelé Rights/Advocacy Project qui a été mis au point par des jeunes. Nous l'avons offert aux élèves de la 4^e à la 6^e un peu partout en Saskatchewan, et nous avons remporté un succès retentissant. En collaboration avec notre ministère de l'Éducation, nous sommes d'ailleurs en train d'envisager la possibilité de l'inclure dans les programmes scolaires. Nous avons été ravis des résultats, parce

young people have been able to quickly understand the UN convention. We would be very happy to send a copy of the program to you.

Senator Munson: I am pleased to hear that — that is the kind of message which can be sent across the country.

Senator Lovelace Nicholas: Mr. Bernstein, since many Native children are uneducated and language is a barrier, is there a Native justice advocate?

Ms. Cooney: The Children's Advocate has provincial jurisdiction and we have 18 Indian child and family services agencies in the province over which we have jurisdiction. It certainly gets muddled in areas under federal jurisdiction such as housing, education and health services. However, under the agreements in effect at the present time we do have jurisdiction.

There is no First Nations advocate per se in the provincial context and there is no First Nations advocate at the federal level although it is something we have been lobbying long and hard for, as we do need a counterpart.

Ms. Pottruff: As a supplementary, I would note that one of the recommendations made by the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform was for the creation federally of a children's advocate for Aboriginal children.

Senator Nancy Ruth: I am constantly amazed that, both provincially and federally, words used in reference to youth are always gender neutral. Can you help me understand why statistics are not broken down in terms of male and female children and how public policies might differ if they were?

Ms. Pottruff: We actually do collect information that is gender specific; however, we did not break it down for the purposes of today's brief overview. If you wish, we can attempt to do that. It is certainly one of the fields that we track.

We rely on information received from the Canadian Centre for Justice Statistics, as well as public information, and that is also broken down by gender. We do have that information and do examine the different needs of male and female youth whether involved in the child welfare system or youth justice system.

Senator Nancy Ruth: The reason I ask is because, in your presentation today, you do not differentiate and so, again, these differences become invisible; again, women, girl children, become invisible.

Ms. Pottruff: Certainly, in the area of violence we know there are huge differences. Issues about violence against Aboriginal women and children are certainly addressed in the report of the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform and it is an area we continue to work on and have

que ce programme a permis aux jeunes de très vite comprendre la Convention des Nations Unies. Nous nous ferons un plaisir de vous en envoyer une copie.

Le sénateur Munson : Je suis heureux d'entendre cela et c'est le genre de message que nous pourrions faire passer à l'échelle du pays.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Monsieur Bernstein, comme de nombreux enfants autochtones sont peu instruits et que la langue constitue un obstacle pour eux, existe-t-il un défenseur de la justice autochtone?

Mme Cooney : L'Avocat pour les enfants est une institution provinciale qui chapeaute 18 organismes indiens de services à la famille et aux enfants. Les choses perdent de leur netteté dans les domaines de compétences fédérales, comme le logement, l'enseignement et les services de santé. Toutefois, nous avons compétence en fonction de certaines ententes.

Il n'existe pas de défenseur pour les Premières nations, ni provincial ni fédéral, bien que nous réclamions avec insistance et depuis longtemps la nomination d'un homologue à Ottawa.

Mme Pottruff : J'ajouterais à cela que la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform a notamment recommandé de mettre sur pied un bureau du défenseur des enfants autochtones.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne cesse d'être étonnée, à la fois au provincial et au fédéral, par les termes asexués que vous employez. Pouvez-vous m'aider à comprendre pourquoi les statistiques ne sont pas ventilées entre garçons et filles, et en quoi les politiques gouvernementales pourraient être différentes si l'on faisait une telle ségrégation?

Mme Pottruff : Il se trouve que nous recueillons des données de nature sexospécifique, mais nous ne les avons pas ventilées entre les garçons et les filles aux fins de notre rencontre d'aujourd'hui. Si vous le désirez, nous pourrions essayer de le faire, puisque c'est là un des aspects que nous suivons.

Nous nous fions sur les données que nous communique le Centre canadien de la statistique juridique de même que sur des informations publiques qui sont réparties par sexe. Nous disposons donc de ces informations et nous nous penchons effectivement sur les besoins différents des jeunes gens et des jeunes filles, que ce soit dans le cadre du système de protection de la jeunesse ou dans celui de l'appareil de justice pour les jeunes.

Le sénateur Nancy Ruth : Si je vous pose cette question, c'est que dans votre exposé de tout à l'heure, vous n'avez pas fait de différence entre les sexes, raison pour laquelle ces différences s'estompent et que les femmes et les jeunes filles deviennent invisibles.

Mme Pottruff : Nous sommes évidemment conscients qu'il existe une énorme différence en ce qui a trait à la violence. Le rapport de la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform mentionne la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones, et nous continuons à œuvrer dans ce

designed some programs to address that. It certainly is also part of the response to the issue of sexually exploited children and youth because the majority of those youth are female.

Marilyn Hedlund, Executive Director, Child and Family Services, Government of Saskatchewan: We collect data on both male and female children in care and we can provide that breakdown if you wish. Clearly, in the sexual exploitation area, the majority of children that come to our attention are female which tells us something about how we need to respond to their needs and to the issue of them becoming parents in the future.

A percentage of children who are victims of sexual exploitation are male and in Saskatchewan we are currently researching that.

Senator Nancy Ruth: I encourage you to make it public on a continuing basis as it is time this stopped being an invisible statistic.

The Chairman: In this province we have changed family services acts; federally, the Juvenile Delinquents Act has been revised and we now have the Youth Criminal Justice Act. Just as Professor Driedger said he went through all the permutations in between them, so have I.

It appears that family services and youth justice systems still are not coordinated and working together. We still hear that if family services does not have the resources then, if we can get them before the courts, we can get the services. The two departments are still saying, due to a lack of resources or mandate, it is the other's responsibility. The message has not come through that they must work together.

Although there has been a lot of consideration given to what age youth justice issues begin, in my opinion they begin pre age 5 and that has not changed anecdotally or statistically. There may be problems with health, supervision, disabilities and, if they are not addressed at an early age, that child will end up being dealt with in a welfare or youth justice setting.

I am concerned that we are not dealing with the real problems children have early enough; we wait until they are either justice or family services issues. I am also concerned that the two systems still are not working together. On that topic, I have heard individual optimism but not unified optimism. Who would like to tackle that?

Ms. Hedlund: I think you raise a very important point and the area of prevention is something that is of keen interest to all of us, across all sectors. I totally agree — it is in those early years that some of the most important interventions are made. A new initiative in Saskatchewan has been the introduction of the

domaine, puisque nous avons conçu certains programmes pour nous attaquer à cette problématique. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la réponse apportée aux problèmes des enfants et des jeunes exploités sexuellement, parce que la majorité d'entre eux sont des fillettes et des jeunes filles.

Marilyn Hedlund, directrice exécutive, Services à l'enfance et à la famille, gouvernement de la Saskatchewan : Nous recueillons des données sur les fillettes et les garçonnetts qui sont placés et nous pourrions vous fournir cette ventilation si vous le désirez. Il est vrai que, dans la majorité des cas d'exploitation sexuelle portés à notre attention, il s'agit de fillettes et de jeunes filles, ce qui est indicatif de la façon dont nous devons répondre à leurs besoins et les aider à devenir elles-mêmes des mères plus tard.

Nous savons cependant qu'une partie des enfants victimes d'exploitation sexuelle sont des garçons et des garçonnetts et nous sommes en train, en Saskatchewan, d'étudier cette question.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vous invite à rendre régulièrement publiques ces statistiques, afin que l'on cesse d'occulter une partie de ces jeunes.

La présidente : Dans cette province, les lois sur les services à la famille ont été modifiées. À l'échelon fédéral, la Loi sur les délinquants juvéniles a été révisée pour devenir la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. À l'instar du professeur Driedger, j'ai vécu toutes les incarnations de cette loi.

Il semble que les services à la famille et les systèmes de justice pour jeunes ne sont pas coordonnés et qu'ils ne travaillent ensemble. On entend encore dire que si les services à la famille n'ont pas de ressources, il est toujours possible d'obtenir des services à condition de se pouvoir en justice. Les deux ministères continuent de se renvoyer la balle à cause d'un manque de ressources ou d'un défaut de mandat. Ces gens là ne semblent pas avoir compris qu'ils doivent travailler ensemble.

On se demande beaucoup à quel âge débutent les problèmes chez les futurs délinquants; eh bien, selon moi, ils commencent avant l'âge de cinq ans et, à ce que je sache, personne n'a prouvé le contraire, ni de façon anecdotique ni statistiquement. Leurs problèmes peuvent être dus à des troubles de santé, à un défaut d'encadrement ou à un handicap et si ces problèmes ne sont pas réglés très tôt, l'enfant se retrouve confié aux organismes de protection de la jeunesse ou dans un établissement de justice pour jeunes.

J'ai peur que nous ne nous attaquons pas assez tôt aux véritables problèmes qu'éprouvent les enfants et l'on attend que ces problèmes s'aggravent au point de se transformer en dossiers de justice pour jeunes ou de protection de la jeunesse. Je suis également préoccupée de voir que les deux systèmes continuent de ne pas collaborer. À cet égard, j'ai entendu des opinions optimistes exprimées à titre individuel, mais pas à titre collectif. Qui est tenté de réagir?

Mme Hedlund : Vous soulevez là une question très importante et sachez que la prévention de la délinquance nous tient beaucoup à cœur; je parle pour nous tous, pour tous nos secteurs. Je suis totalement d'accord avec vous pour dire que c'est dans les premières années que les interventions sont les plus porteuses.

KidsFirst program. That is a joint initiative of the Departments of Learning, Health, Community Resources, First Nations and Métis Relations, and numerous community agencies. It involves universal at-birth screening to identify risk factors.

Also, in a number of targeted communities across Saskatchewan, there is priority access to supports such as addictions and mental health treatment, psychological counselling, family support and other services. And, through KidsFirst, there are in-home visitors providing supports to those families where there is a need. The focus has been on the earliest years and the intention is to, through voluntary and other early support, divert some of those children from becoming involved in the more formalized child welfare system.

Ms. Pottruff: On the broader question of interdepartmental coordination, we do not work in silos any more. We may not be as integrated as we should be in all cases but the reason so many people are here with me is because we do work jointly on child and youth issues. Most programs have an interdepartmental link or network that is attempting to build coordination between programs. Where we struggle the most is in moving that policy and resource coordination downstream regionally and then community by community. We have processes such as the regional intersectoral committees, which are both government and non-government agencies, which try to coordinate how we deliver youth and child services in a range of areas. There are projects such as the youth services model project in Regina and Prince Albert, and there are various other mechanisms.

We continue to struggle at the field level where people are working with an active case load; it is difficult to remember to consult with everyone that they need to in decision making. There are protocols for complex needs cases, protocols for how groups should work together when they cannot decide whose mandate it is to respond to a particular issue. We continue to attempt to implement an integrated, wrap-around services approach; however, it is a work in progress.

Mr. Bernstein: I agree that there needs to be more emphasis on prevention and early intervention. One of the things that we hear in relation to First Nations children who bounce back and forth from on-reserve and off-reserve is the difference in jurisdictional approaches. Where there is the involvement of INAC First Nations child and family services agencies, in respect of on-reserve children, find it more difficult to get funding for prevention. As a result, they almost have to wait until there is a crisis situation before they can intervene. Our office certainly wishes to ensure there is a consistent

Récemment, en Saskatchewan, nous avons lancé le programme KidsFirst. Il s'agit d'une initiative conjointe des ministères de l'Éducation, de la Santé, des Ressources communautaires, des Relations avec les Premières nations et les Métis ainsi que de nombreux organismes communautaires. Ce programme vise à détecter les facteurs de risque connus dès la naissance.

De plus, dans un certain nombre de collectivités ciblées de la Saskatchewan, nous offrons un accès prioritaire à des services de soutien comme le traitement des toxicomanies et des maladies mentales, des consultations psychologiques et un soutien à la famille. Le programme KidsFirst comporte un volet de visites à domicile visant à apporter un soutien aux familles qui en ont besoin. Nous faisons porter l'essentiel de notre action sur les tout jeunes enfants dans le dessein, grâce à un soutien précoce et à un soutien bénévole, d'éviter qu'ils ne deviennent un jour officiellement des cas de protection de la jeunesse.

Mme Pottruff : Pour ce qui est de la question très générale de la coordination entre les ministères, il se trouve que nous ne travaillons plus chacun de notre côté. Nous ne sommes peut-être pas aussi intégrés que nous le devrions dans tous les cas, mais si nous sommes aussi nombreux devant vous aujourd'hui, c'est parce que nous travaillons tous ensemble sur les dossiers des jeunes et des enfants. La plupart de nos programmes ont une composante interministérielle destinée à favoriser la coordination. Là où nous avons le plus de difficultés, c'est pour faire passer la coordination des ressources et de la politique au niveau inférieur, à l'échelon régional et à celui des collectivités. Nous avons mis sur pied certains mécanismes comme les comités intersectoriels régionaux constitués d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui cherchent à comment offrir des services aux jeunes et aux enfants dans toute une diversité de domaines. Il y a des projets comme le modèle des services à la jeunesse de Regina et de Prince Albert et il existe aussi d'autres mécanismes.

Nous continuons de nous débattre sur le terrain, là où les gens sont aux prises avec des cas actifs, parce qu'il est difficile de n'oublier personne dans les consultations devant précéder la prise de décisions. Il existe des protocoles pour les cas complexes et pour régir la façon dont les groupes doivent travailler ensemble quand ils ne peuvent trancher pour savoir qui a le mandat d'intervenir dans tel ou tel cas. Nous continuons de chercher à mettre en œuvre une approche intégrée en matière de service d'accompagnement personnalisé. Toutefois, rien n'est terminé sur ce plan.

M. Bernstein : Je suis d'accord avec la nécessité d'insister davantage sur la prévention et sur les interventions précoces. À propos des enfants des Premières nations, qui passent d'un milieu dans une réserve à un milieu hors réserve, on entend souvent parler des différentes d'approche appliquées par les secteurs compétents. Dès que les services de la famille et de l'enfance des Premières nations du MAINC interviennent dans les dossiers d'enfants vivant dans les réserves, les organismes trouvent plus difficile d'obtenir des fonds pour leurs programmes de prévention. Ce faisant, ils doivent quasiment attendre qu'une

standard of service delivery and that all children receive equal entitlements.

In the Oyate systemic issues report regarding the sexual exploitation of children in this province, we found that the average age at which those children who were residing in the Oyate safe house in Regina became involved with the Department of Community Resources was two years and 10 months.

For over a decade, there was apparently a pattern of attempts to provide some band-aid solutions and a focus on family reunification. Oftentimes, those children were being sent back to at-risk kinds of situations. There seemed to be an absence of a child-first philosophy and an absence of long-term or permanency planning. It appears to be much more of an intermittent, reactive, temporary response.

We found that, of the children we reviewed during our investigation, 88 per cent moved in and out of homes characterized by abuse and neglect for the majority of their lives. Something has to change. These children had multiple needs, many of them were drug addicted, many of them had contracted hepatitis C or were HIV positive. There are a great many problems.

We have to find a better way of turning back the clock and providing early intervention and support, and we have to stop giving parents more and more chances where they have clearly demonstrated that they do not have the capacity to meet the needs of their children on an ongoing basis.

The Chairman: Many years ago in Saskatchewan we would apprehend and put the child first. Then we realized that part of a child was his background, his identity, his roots, et cetera, and we started to factor that in and create community resources.

Are you saying the problem is a universal one, whether in an Aboriginal community, immigrant community or broad-based community, that inevitably the voices of the adult are heard and the needs of the child are not? Does bureaucracy prevent permanency, bonding, all of those things that are important for a child?

Mr. Bernstein: That is part of it. The other issue I raised is that there really is no clear mechanism for an independent voice in child protection proceedings in Saskatchewan. It is a combination of the imposition of adult positions, putting an overemphasis on the interests of the parents — failing to see children as separate individuals who have individual interests and needs, and somehow inferring that they are just part of a collective family context. Certainly, they are part of a collective family context and we want to try and keep those children together with their families where appropriate. We wish to respect cultural identities and be culturally sensitive but it can never compromise the interests,

situation de crise survenue pour pouvoir intervenir. Notre bureau souhaiterait que l'on applique des normes de prestation de services qui soient cohérentes afin que tous les enfants aient les mêmes droits.

Dans le rapport Oyate sur les problèmes systémiques caractéristiques de l'exploitation sexuelle des enfants en Saskatchewan, on précise que c'est à deux ans et 10 mois en moyenne que les enfants résidant à la maison d'hébergement Oyate de Regina sont pris en compte par le ministère des Ressources communautaires.

Pendant plus d'une dizaine d'années, on a apparemment essayé d'appliquer systématiquement des solutions symboliques en mettant l'accent sur la réunification des familles. Très souvent, ces enfants étaient renvoyés dans des situations à risque. C'est à croire qu'on ne fait pas passer l'enfant en premier et qu'on ne fait pas non plus de planification à longue échéance. Il semble qu'on ait davantage affaire à des réactions intermittentes, de nature réactive, temporaire.

D'après les enfants que nous avons suivis durant notre enquête, nous avons constaté que 88 p. 100 des jeunes passent le plus clair de leur temps à aller et venir dans des foyers caractérisés par la violence et la négligence. Il faut que quelque chose change. Ces enfants ont des besoins multiples et beaucoup sont des toxicomanes, beaucoup sont atteints d'hépatite C ou sont séropositifs. Nous sommes en présence d'un grand nombre de problèmes.

Il nous faut trouver une meilleure façon de remonter dans le temps pour intervenir le plus tôt possible et les appuyer, et nous devons cesser de donner d'autres chances à des parents qui, à l'évidence, ont démontré qu'ils ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de leurs enfants de façon suivie.

La présidente : Il y a bien des années, en Saskatchewan, on aurait appréhendé les enfants pour les faire passer en premier. Puis, on s'est rendu compte que ce qui fait en partie un enfant, c'est son bagage, son identité, ses racines et le reste; nous avons commencé à tenir compte de ces aspects et nous avons créé des ressources communautaires.

Êtes-vous en train de nous dire que le problème est universel, qu'il s'agisse d'une communauté autochtone, d'une communauté d'immigrants ou de la société en général, que c'est la voix des adultes qu'on entend inévitablement et que l'on passe à côté des besoins des enfants? La bureaucratie empêche-t-elle de favoriser la permanence, de créer des liens, de faire en fait tout ce qui est important pour un enfant?

M. Bernstein : C'est en partie le problème. L'autre problème que j'ai soulevé, c'est qu'il n'existe pas de mécanisme bien défini pour donner une voix indépendante à la protection de la jeunesse dans le cadre des procédures juridiques en Saskatchewan. Tout ce se combine : la position de l'adulte — puisqu'on insiste trop sur les intérêts des parents — et la position des enfants que l'on ne considère pas comme des êtres humains à part entière même s'ils ont des intérêts et des besoins en propre, eux qui viennent parfois troubler les choses dans le contexte familial. Il est évident que ces enfants appartiennent à un cadre familial et nous nous efforçons de les maintenir au sein de leurs familles quand cette formule

safety and protection of the child. Those are basic entitlements that every child in this province deserves, regardless of culture and race.

Ms. Hedlund: The Children's Advocate has certainly given us a lot to think about, particularly over the last week, in the release of the two reports. We are committed to a legislative review and to reviewing each of his recommendations. Important points have been made about language, about modernizing the principles and ensuring a more clear focus on children's rights.

I will point out from a service delivery point of view some of the challenges we face. There are just over 3,000 children in the care of the province and 70 per cent of those children are Aboriginal. Another 1,100 children are in care on reserves under the authority of the child and family services agencies who are delegated authorities under our act. That is over 4,000 children in total, 80 per cent of which are Aboriginal.

There are many issues in the urban centres where families are separated from cultural and community supports and are trapped in a cycle of addictions, mental health issues and violence. A recent review of our files highlighted that those are the issues driving the opening of child protection files.

When we think of the best interests of the child and how we promote their well-being, it is difficult to separate that from the interests of family and culture, although I appreciate that we need to have a clear focus on the safety, well-being and best interests of the child.

We have close partnerships with First Nations in Saskatchewan. We have joint forums with the directors of First Nations agencies. We have the same training to service providers on and off reserve. We have introduced two First Nations trainers to help our staff understand their culture and history. First Nations have assured us they do not want lower standards for their children.

I look forward, as we move through the review of our legislation and the consultation process around that, to talking with children and youth, families and First Nations and to finding solutions that would be reflected in legislation to address these recommendations.

Mr. Bernstein: One of the things I suggested in my report was not only a set of guiding principles indicating that the paramount consideration is to promote the best interests, well-being, protection and safety of children in a way that is consistent with most other jurisdictions, but also to codify a set of service delivery principles which would

convient. Nous voulons respecter les identités culturelles et nous voulons être ouverts à cette question de culture, mais pas au risque de compromettre les intérêts, la sécurité et la protection de l'enfant. Ce sont là des droits fondamentaux que mérite chaque enfant de la province, quelles que soient sa culture et sa race.

Mme Hedlund : Le défenseur des enfants nous a livré énormément de matières à réflexion, surtout au cours des dernières semaines à l'occasion du dépôt de deux rapports. Nous avons décidé d'entreprendre un examen législatif et d'étudier chacune de ses recommandations. Il a soulevé des points importants de rédaction et de modernisation des principes pour s'assurer que l'on s'intéresse plus nettement aux droits des enfants.

Je vais vous parler de quelques-uns des défis auxquels nous sommes confrontés du point de vue de la prestation des services. On dénombre un peu plus de 3 000 enfants qui ont été pris en charge par la province dont 70 p. 100 sont des Autochtones. À cela, il faut ajouter 1 100 enfants placés dans les réserves, sous l'autorité des organismes de services à la famille et à l'enfance qui sont investis de pouvoirs délégués aux termes de notre loi. Cela fait donc plus de 4 000 enfants en tout dont 80 p. 100 sont des Autochtones.

Les problèmes dans les centres urbains abondent : les familles sont coupées de leur soutien culturel et communautaire et elles tombent dans le cercle vicieux de la toxicomanie, de la maladie mentale et de la violence. Une analyse récente de nos dossiers nous a montré que ces problèmes sont à l'origine des cas de protection de la jeunesse.

Quand on songe aux meilleurs intérêts de l'enfant et à la façon de promouvoir son bien-être, il est difficile de ne pas tenir compte également des intérêts de la famille et de la dimension culturelle, même si je comprends bien qu'il faut mettre l'accent sur la sécurité, sur le bien-être et sur les meilleurs intérêts de l'enfant.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les Premières nations de la Saskatchewan. Nous avons créé des tribunes avec les directeurs des organismes de Premières nations. Nous offrons les mêmes formations aux fournisseurs de services dans les réserves et hors réserves. Nous avons fait intervenir deux formateurs appartenant à des Premières nations pour aider notre personnel à comprendre leur culture et leur passé. Les Premières nations nous ont garanti qu'elles ne veulent pas appliquer des normes inférieures pour leurs enfants.

J'ai hâte, à la faveur de l'examen de notre loi et du processus de consultation qui l'accompagnera, de rencontrer les enfants et les jeunes, leurs familles et les Premières nations afin de parvenir à des solutions que nous pourrions reprendre dans nos lois et ainsi donner suite à ces recommandations.

M. Bernstein : Dans mon rapport, j'ai recommandé non seulement d'adopter un ensemble de principes directeurs rappelant l'importance qu'il y a de promouvoir les meilleurs intérêts, le bien-être, la protection et la sécurité des enfants d'une façon qui soit conforme à celle appliquée par la plupart des autres provinces et territoires, mais j'ai aussi recommandé de codifier un

identify the obligation of government to meet the needs of children and also codifying the rights and entitlements of children in care.

Part of the work of our office is to remind government where there are obligations outstanding in terms of meeting the needs of children and young people in the province. There are jurisdictions that have a codification in their child and family services legislation which identify entitlements and rights of children in care. I advanced that proposal in the report I tabled last week in the legislature and I am challenging the province to take a leadership role in moving in that direction.

The Chairman: Unfortunately, we have run out of time. Mr. Bernstein, we have had access to your other reports, including the most recent ones. Although you have a lot of challenges here in Saskatchewan, I am reassured that you are aware of the Convention on the Rights of the Child, which we have found is not the case everywhere. We hope that we can put forward the convention perhaps in a unique or more forceful way than has been done in Canada to date. Unfortunately, it has been evolving very slowly since 1989 and I hope we can give it renewed impetus.

Thank you for your submissions. We will go through all of them carefully and if we need anything else we will get back to you. Thank you for your work and for your presence here today.

Bill Thibodeau, Executive Director, EGADZ (Saskatoon Downtown Youth Centre Inc.): I do not have an opening statement. When I first received this invitation I thought about it for quite a while and really wrote it off as another process that, quite frankly, would take away from what I feel is important and that is the hands-on work we do with kids. I discussed it with my board chair and some of my co-workers and colleagues. All of them spoke of what an excellent opportunity it was for myself and EGADZ; I thought about it some more and thought no, what an excellent opportunity for the children and youth we work with each day to be here. So I came with that thought and I will try to remain open-minded and optimistic throughout the process.

I will let others have a chance to open.

The Chairman: For the record, could you tell us something about the youth you work with?

Mr. Thibodeau: The name was given to the centre a number of years ago by a group of adults who came up of this idea of a place like the Saskatoon Downtown Youth Centre Inc.

ensemble de principes en matière de prestation de services pour rappeler l'obligation faite au gouvernement de répondre aux besoins des enfants et de codifier les droits légaux et naturels des enfants placés.

Une partie du travail de notre bureau consiste à rappeler au gouvernement qu'il est tenu de respecter certaines obligations vis-à-vis des besoins des enfants et des jeunes de la province. Certaines provinces et certains territoires ont inscrit dans leurs lois les services devant être offerts à la famille et aux enfants et, à cette occasion, ils ont précisé les droits naturels et légaux des enfants. J'ai fait cette proposition dans le rapport que j'ai déposé la semaine dernière à l'assemblée législative et je mets la province au défi de faire preuve de leadership et de suivre cette orientation.

La présidente : Nous sommes malheureusement arrivés au terme du temps qui nous était imparti. Nous avons eu accès à vos autres rapports, monsieur Bernstein, notamment aux plus récents et, même si vous avez beaucoup affaire en Saskatchewan, je suis rassurée de constater qu'ici on connaît la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui n'est pas le cas partout, comme nous avons pu le voir. Nous espérons être en mesure de faire appliquer les dispositions de la convention, de façon tout à fait particulière ou avec davantage de force que cela s'est fait jusqu'ici au Canada. Malheureusement, les choses évoluent très lentement depuis 1989 et j'espère que nous parviendrons à redonner une impulsion à tout ce dossier.

Merci pour vos mémoires. Nous les consulterons attentivement et, si nous avons besoin de quoi que ce soit d'autre, nous recommuniquerons avec vous. Merci beaucoup pour votre travail et merci de vous être déplacés aujourd'hui.

Bill Thibodeau, directeur exécutif, EGADZ (Saskatoon Downtown Youth Centre Inc.): Je n'ai pas de remarque liminaire à faire. Quand j'ai reçu votre invitation, j'y ai pensé pendant un moment avant de m'en désintéresser estimant qu'il s'agissait-là d'un autre processus qui, à vous dire bien franchement, allait m'écarter de ce que j'estime important, c'est-à-dire le véritable travail sur le terrain auprès des enfants. J'en ai parlé avec le président de mon conseil et avec certains de mes collègues de travail et homologues. Tous m'ont dit que c'était une excellente occasion pour moi-même et pour EGADZ; j'y ai réfléchi davantage et je me suis dit qu'après tout, il s'agissait en fait d'une excellente occasion pour les enfants et les jeunes avec qui nous travaillons quotidiennement. C'est donc animé de cette pensée que je me présente devant vous, et je vais essayer de garder mon optimisme et mon ouverture d'esprit tout au long de la séance.

Je vais maintenant donner l'occasion aux autres de vous dire quelques mots d'introduction.

La présidente : Pour les besoins de la transcription, pourriez-vous nous dire quelques mots au sujet des jeunes avec qui vous travaillez?

M. Thibodeau : Il y a quelques années de cela, un groupe d'adultes a mis sur pied ce centre qu'il a baptisé Saskatoon Downtown Youth Centre Inc. Or, ce nom ne disant pas

It is not a name that is really appealing to kids. We are better known as EGADZ Youth Centre, a name the kids came up with and it has stuck ever since.

We operate a youth organization in the City of Saskatoon which services anywhere between 100 to 150 children and youth each day. We offer everything from a drop-in component, street outreach services, teen parenting, a school support program and day support program to Operation Help, which is a joint partnership with other agencies in Saskatoon to address the issue of sexual exploitation. A few years ago we delved into the area of housing and we currently operate two homes in Saskatoon known as My Home and My Home Too.

The organization has developed and evolved but has remained at the grassroots level. It has been in operation since 1990. I believe it has stayed around because we have been willing to adapt to the needs and changes in the lives of the kids that come through our door on an ongoing basis.

Most of the youth that we see are street entrenched, street involved. We rarely get the opportunity for prevention-type work; our work tends to be in-the-moment and hands-on intervention.

Sue Delanoy, Executive Director, Saskatoon Communities for Children: Communities for Children is a government and non-governmental, youth-driven organization, and the youth we work with were adamant that I should come and represent their voices today. After discussions with them, this is our opening statement.

In Canada and Saskatoon, ours is a complex, advanced and democratic society that provides both assistance and hindrance to the provision of public policy which upholds the rights of children as outlined in the UN Convention on the Rights of the Child.

One hindrance we believe is fear on the part of the general public of providing opportunity for a child's insolence and an excuse to misbehave. Another is the public perception of individual versus collective rights which results in watered-down rights-based policies intended to address a prevailing fear of government interference in the rights of family to define their own roles and responsibilities toward children.

It is rational, therefore, that full implementation of children's rights requires improved public education and debate in order to fully illuminate these rights as a foundation for the child to be supported in their own right, while recognizing the need for protection and care within the family context, including illumination of the family context which, in some circumstances, provides poor living conditions and circumstances most of which are not there of a child's own doing.

grand-chose aux jeunes, les gamins l'ont rebaptisé EGADZ Youth Centre parce que cela leur parle davantage.

Nous sommes une organisation pour jeunes qui travaille à Saskatoon et dont les services touchent 100 à 150 enfants et jeunes quotidiennement. Nous offrons toute une gamme de services allant d'une halte-accueil à un programme de soutien de jour en passant par des services d'approche, par un programme d'aide aux parents adolescents, par un programme de soutien en milieu scolaire et par notre opération d'aide aux travailleurs du sexe, Operation Help, administrée en partenariat avec d'autres organismes de Saskatoon. Il y a quelques années, nous nous sommes lancés dans le secteur du logement et nous administrons actuellement deux foyers à Saskatoon connus sous les noms de My Home et My Home Too.

L'organisation s'est développée et a évolué, mais elle demeure une organisation de base populaire. Elle fonctionne depuis 1990. Je crois qu'elle a survécu parce que nous étions prêts à nous adapter aux besoins et que nous avons cherché à changer la vie des jeunes qui sont nombreux à franchir nos portes.

La plupart des jeunes que nous recevons sont fixés dans la rue et nous avons rarement la possibilité de faire du travail de prévention; nous oeuvrons davantage dans l'urgence et au contact des jeunes.

Sue Delanoy, directrice exécutive, Saskatoon Communities for Children : Communities for Children est une organisation dirigée par les jeunes, à la fois gouvernementale et non gouvernementale. Les jeunes avec qui je travaille ont insisté pour que je les représente devant vous aujourd'hui. Après discussions avec eux, voici la déclaration liminaire sur laquelle nous nous sommes entendus.

Au Canada et à Saskatoon, nous vivons dans une société démocratique avancée, complexe, qui freine tout autant qu'elle favorise l'administration d'une politique publique destinée à garantir les droits des enfants comme le prévoit la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

L'une des obstacles auxquels nous nous heurtons, selon nous, c'est la réticence de la population en général de donner la possibilité à un enfant d'être insolent et d'excuser ses écarts de conduite. L'autre frein, c'est la perception publique de la notion de droit individuel par rapport au droit collectif qui a donné lieu à l'adoption de politiques fondées sur les droits qui ont été édulcorées pour calmer les familles qui craignaient que le gouvernement ne les empêche de définir elles-mêmes leur rôle et leurs responsabilités envers les enfants.

Il s'ensuit donc logiquement que la mise en œuvre complète des droits de l'enfant doit passer par une meilleure éducation de la population et par la tenue d'un débat qui aura pour objet de faire clairement ressortir que ces droits sont un fondement de l'appui que mérite tout enfant, tout en reconnaissant la nécessité de miser sur la protection et sur les soins offerts dans un contexte familial. Pour cela, il faudra notamment mettre en exergue le cadre familial qui, dans certains cas, offre de nouvelles conditions de vie et qui sont propices à des situations auxquelles l'enfant n'a rien à voir.

The work that I do on behalf of Communities for Children is to oversee a series of working groups that bring together First Nations, non-First Nations, governmental organizations and youth themselves in every way possible to discuss, at this point for us, six different issues in Saskatoon.

Child poverty is the subject of one of our discussions, as well as the need for a comprehensive early learning child care system. The other issues are sexual exploitation of children, kids not attending school, the gang epidemic in Saskatoon and Saskatchewan, addictions and substance abuse.

Each one of those areas has a working group which includes government, non-government, First Nations and youth. Our goal is to influence public policy to make changes, support the youth themselves, come up with innovative ideas and support new endeavours in Saskatoon.

I am very happy that the Children's Advocate spoke before me because you now have a good idea of what it is like in Saskatchewan for children and families. It is obvious that the UN Convention on the Rights of the Child is not a reality.

The following are some recommendations we feel are important to make.

One is the increased availability of good jobs to address child poverty, which we see as adult and family poverty.

We firmly believe that we need to develop a universally affordable, accessible early childhood care and education program.

We applaud the KidsFirst program mentioned by my colleague before me; however, it is a targeted program and often these types of programs become fragmented and do not support families nor do they support the right of children to have access to early, high-quality education.

In Saskatchewan, there are 168,000 children under the age of 12; we have 110,000 mothers working; we have 8,000 licensed child care spaces. The question is — where are the children? As the Children's Advocate stated, often children enter the social services system as young as two years and 10 months; the availability of a high-quality early learning program would assist.

We work hard on behalf of girls and boys working in the sex trade and we understand the need for a comprehensive, non-fragmented system to support their needs.

I often take part in groups discussing collaboration and time after time I hear people arguing over jurisdictional rights; the rights of the child are never at the centre of the discussion.

Le travail que j'effectue pour le compte de Communities for Children consiste à superviser des groupes de travail qui rassemblent des membres des Premières nations, des personnes n'appartenant pas aux Premières nations, des organismes gouvernementaux et les jeunes afin de discuter de six grands problèmes à Saskatoon.

La pauvreté infantile est l'un de nos thèmes de discussion et nous parlons aussi de la nécessité de disposer d'un système global de garderie de la petite enfance. Les autres problèmes sont l'exploitation sexuelle des enfants, l'absentéisme scolaire, la multiplication des bandes de rue à Saskatoon et en Saskatchewan, ainsi que les abus d'alcool et d'autres drogues.

Pour chacun de ces aspects, nous avons mis sur pied un groupe de travail composé de représentants du gouvernement, d'organismes non gouvernementaux, de Premières nations et de jeunes. Nous avons pour ambition d'influencer la politique publique afin de la modifier, d'appuyer les jeunes, de trouver des idées novatrices et de favoriser le lancement de nouveaux projets à Saskatoon.

Je suis très heureuse que l'Avocat pour les enfants ait pris la parole avant moi parce que vous avez maintenant une bonne idée de la situation des enfants et des familles en Saskatchewan. Il est évident que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant n'est pas une réalité en ce qui nous concerne.

Voici maintenant quelques recommandations que nous jugeons importantes.

Tout d'abord, il faut offrir davantage de bons emplois si l'on veut régler le problème de la pauvreté des enfants qui découle de la pauvreté des adultes et de la famille.

Nous sommes intimement convaincus de la nécessité de mettre sur pied des programmes de garderie et d'enseignement de la petite enfance qui soient accessibles à tous.

Nous applaudissons le programme KidsFirst que mon confrère a mentionné plus tôt, mais il s'agit d'un programme ciblé qui, comme c'est souvent le cas avec ce genre de programme, est fragmenté. Il n'appuie pas les familles et ne va pas non plus dans le sens du droit des enfants d'avoir accès à un enseignement précoce de haute qualité.

En Saskatchewan, on dénombre 168 000 enfants de moins de 12 ans; nous comptons 110 000 mères qui travaillent et avons 8 000 places de garderie agréées. La question est donc la suivante : où ces enfants se retrouvent-ils? Comme l'Avocat pour les enfants l'a dit, il n'est pas rare que les enfants soient pris en compte par le système de services sociaux dès l'âge de deux ans et 10 mois, ce qui me fait dire que l'existence d'un programme d'apprentissage précoce de qualité aiderait beaucoup.

Nous faisons ce que nous pouvons pour aider les garçons et les filles qui travaillent dans l'industrie du sexe et nous sommes conscients qu'afin de répondre à leurs besoins, il nous faudrait disposer d'un système unifié, non fragmenté.

Il m'arrive souvent de me retrouver dans des groupes où l'on parle de collaboration et, à chaque fois que les gens autour de la table se disputent sur des questions de droits des institutions

Keeping a child-centred focus is I think what we all aim for; however, it is increasingly more difficult to do so because of fragmentation, fighting political jurisdictions and not keeping the rights of the child at the centre of what we do.

Deb Davies, Executive Director, Saskatchewan Foster Families Association: On behalf of the Board of Directors of the Saskatchewan Foster Families Association, SFFA, I would like to thank the committee for the opportunity to appear today to share our concerns relating to Canada's international obligations with regards to the rights and freedoms of children, and specifically as they relate to our experience in working with children in foster care.

While it can be stated that Canada's obligations under the UN Convention on the Rights of the Child as well as Canada's legislation applicable to children meet the country's obligations under the convention, it can be argued that a significant rift exists between written legislation and practical application of that legislation when it comes to dealing with the lives of children being placed in the care of the child welfare system.

Articles 3 and 20 of the convention are clear in citing the responsibilities of the state in supporting and addressing the needs and best interests of children in care. However, the reality is that provincial legislation is not, in fact, consistent across the country, nor are legislation and policies always applied consistently within a given province.

As a result, we are left facing a range of long-term issues that impact the lives of children who move in and out of foster care.

This committee has heard before that when family breakdown creates an unhealthy environment for a child, removal from the parental home becomes a necessity. When abuse in its many forms, neglect or family dysfunction cause a child to be removed from his or her family, that child requires special attention and care due to the trauma they have suffered. Unfortunately, today we are here to argue that the rights of the child are not being fully respected when they are removed from a threatening or dangerous environment. There are numerous cases where young siblings are being separated from each other.

Furthermore, I can identify cases where children are moved from home to home between six and 13 times in less than a year and then ultimately to an institution for assessment or stabilization because they have begun to act out. Yet psychologists and other professionals acknowledge that all children require consistency and continuity in order to function and develop normally.

Should not a rights-based approach to child welfare emphasize the best interests of a child? It can also be argued today that this approach is not, in fact, being applied in making decisions on what is best for the child. For example, after a failed one-week reuniting with its birth parents, an eight-year-old child is taken back into care and moved to a new foster home, a new school and

compétentes, je constate que les droits des enfants ne se retrouvant jamais au cœur des débats. Je pense que nous voulons toutes et tous accorder notre attention aux enfants, mais c'est de plus en plus difficile à cause des services fragmentés, des instances politiques qui se livrent bataille entre elles et du fait que les droits des enfants ne sont pas au cœur de notre action.

Deb Davies, directrice exécutive, Saskatchewan Foster Families Association : Au nom du conseil d'administration de la Saskatchewan Foster Families Association, la SFFA, je tiens à remercier le comité de nous avoir invités à lui faire part de nos préoccupations relativement aux obligations internationales du Canada à l'égard des droits et des libertés des enfants, et plus précisément compte tenu de notre expérience au contact des enfants placés en foyer nourricier.

Si l'on peut affirmer que la législation canadienne concernant les enfants répond aux obligations que notre pays a contractées aux termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, on peut aussi soutenir qu'il y a loin de la coupe aux lèvres entre ce que dit la loi et la façon dont elle est appliquée dans le cas des enfants confiés aux soins des organismes de protection de la jeunesse.

Les articles 3 et 20 de la Convention précisent les responsabilités incombant aux États, lesquels doivent répondre aux besoins des enfants placés en tenant compte de leurs meilleurs intérêts. Malheureusement, les législations provinciales ne se recourent pas d'un bout à l'autre du pays et il n'existe pas non plus de province où les lois et les politiques en la matière sont appliquées uniformément.

Cela étant, nous nous trouvons aux prises avec tout un ensemble de problèmes durables qui ont un effet négatif sur la vie de ces enfants que l'on promène d'un foyer nourricier à l'autre.

Comme on vous l'aura dit, quand l'éclatement d'un foyer pourrait le milieu de vie, il est nécessaire de retirer les enfants. Il convient alors d'accorder à l'enfant qu'on éloigne de sa famille — à cause d'un problème de violence, sous l'une ou l'autre de ses nombreuses formes, de négligence ou de dysfonctionnement — une attention et des soins particuliers étant donné les traumatismes qu'il subit. Malheureusement, on peut soutenir aujourd'hui que les droits de l'enfant ne sont pas pleinement respectés lorsqu'on les retire d'un milieu menaçant ou dangereux. Il arrive trop souvent que frères et sœurs soient séparés.

De plus, je pourrais vous citer des cas où des enfants ont été changés de foyers d'accueil six à treize fois en une seule année, pour aboutir dans un établissement afin d'y être évalués ou stabilisés parce qu'ils avaient commencé à passer aux actes. Pourtant, psychologues et autres professionnels de la santé s'entendent pour dire que tous les enfants ont besoin de stabilité et de régularité pour fonctionner et se développer normalement.

N'estimez-vous pas qu'une approche fondée sur les droits de l'enfant devrait mettre l'accent sur les meilleurs intérêts des enfants? On pourrait soutenir que cette approche n'est pas appliquée actuellement pour décider de ce qu'il y a de mieux pour l'enfant. Par exemple, après une semaine de réunification ratée avec ses parents naturels, un enfant de huit ans a été replacé, mais

a new community after a 19-month placement in a supportive foster home. This step was taken simply so the child could be situated closer to the birth parents who had chosen to relocate.

Similarly, there was a recent case where a two-year-old child with significant respiratory problems was moved to a non-smoking foster home from a home where the foster parents were heavy smokers. The child welfare case plan now is calling for the return of the child to the birth mother who is a heavy smoker and whose other five older children are currently in long-term care.

While parental rights are acknowledged, how are current legislation and policies safeguarding this child who is clearly too young to speak for itself?

The provincial government is reluctant to take a stand on smoking in foster homes. Earlier this year, our association put forward a proposal for a minimum standard; to date, no action has been forthcoming.

Your committee has noted that not all provinces have children's advocates or ombudsman offices and that those in place are not fully empowered to perform their tasks in a fully independent manner. I ask you then — is it necessary to extend the role of the children's advocate in order that the office become involved with every child in care to ensure their rights are represented, or is the solution to call for the appointment of legal counsel for these children and youth who are too young or do not have the mental capacity to understand their rights and speak for themselves?

The best interests of the child are also being jeopardized by a shortage of foster homes and alternative care facilities combined with increasing demands. During a recent week in Saskatoon, it was reported that 43 children were taken into care. These young people are often placed in emergency homes which are in short supply and, as a result, high numbers of children are placed in some homes. We have confirmed reports of numbers as high as 21 children in a standard residential home. Large numbers of children and youth placed in emergency foster homes is of particular concern in that placement planning is limited or non-existent due to the circumstances in which children are frequently apprehended and the need for immediate placement in a stable and safe environment.

Children are apprehended from the streets as well as troubled homes and they are in emotional turmoil and can be violent. The SFFA is aware of instances wherein foster parents have been assaulted by a foster child in placement. It simply stands to reason that an excessive number of foster children in a home will increase the probability of problems occurring. The purpose of placing children in foster care is to provide a safe environment with quality care and supervision. I ask you — how can that be provided if a foster parent routinely has from 14 to 18 children in the home, along with possibly their own birth children?

dans un autre foyer d'accueil; il s'est retrouvé dans une nouvelle école et dans une nouvelle collectivité après avoir passé 19 mois dans un foyer d'accueil positif. Les autorités ont pris cette mesure pour que l'enfant soit plus près de ses parents naturels qui avaient décidé de déménager.

Un enfant de deux ans atteint de difficultés respiratoires aigües a récemment été placé dans un foyer d'accueil non fumeur, parce que ses parents nourriciers précédents étaient de gros fumeurs. Mais voici qu'à présent le plan d'intervention prévoit qu'on le rende à sa mère biologique qui est elle-même une grosse fumeuse et dont les cinq autres enfants sont placés à long terme.

Si, dans ce cas, on reconnaît effectivement les droits des parents, en quoi la loi et les politiques actuelles protègent-elles cet enfant qui, de toute évidence, est trop jeune pour parler en son nom?

Le gouvernement provincial hésite à prendre position sur le tabagisme dans les maisons d'accueil. Plus tôt cette année, notre association a formulé une proposition de normes minimales; jusqu'ici ici, rien n'a été fait à cet égard.

Les membres de votre comité auront noté qu'il n'existe pas d'Avocat pour les enfants ou de bureau d'ombudsman pour les enfants dans toutes les provinces et que, là où il y en a, les gens en poste n'ont pas tous les pouvoirs nécessaires pour travailler en toute indépendance. D'où ma question : faut-il étendre le rôle de l'Avocat pour les enfants afin de lui permettre d'intervenir dans tous les placements d'enfants et de s'assurer que leurs droits sont représentés ou faudrait-il nommer un avocat chargé de défendre les enfants qui sont trop jeunes ou qui n'ont pas la capacité mentale de comprendre leurs droits et de s'exprimer en leur nom?

Et puis, les meilleurs intérêts de l'enfant sont menacés par le manque de foyers d'accueil et d'installations de garde de substitution, d'autant plus que la demande est en progression. En une semaine à Saskatoon, il n'y a pas si longtemps que cela, on a signalé que 43 enfants avaient été placés. Très souvent, ces jeunes se retrouvent dans des foyers d'accueil d'urgence qui ne sont pas très nombreux, raison pour laquelle un grand nombre d'enfants se retrouvent placés dans certaines familles. Le grand nombre d'enfants et de jeunes placés en foyer d'accueil d'urgence est particulièrement préoccupant parce que la planification relative aux placements est limitée, voire inexistante à cause des circonstances dans lesquelles les enfants sont souvent appréhendés et de la nécessité de les placer sur-le-champ dans un milieu stable et sans danger.

Les enfants qui ont été appréhendés dans les rues ou retirés de foyers instables sont complètement bouleversés et peuvent être violents. La SFFA a eu vent de cas où des parents d'accueil ont été agressés par un enfant placé. Il faut évidemment s'attendre à ce que la vie en promiscuité favorise de tels problèmes. Normalement, on place les enfants dans des foyers d'accueil pour leur garantir un milieu sain caractérisé par des soins et une supervision de qualité. Je vous pose la question : comment un parent nourricier peut-il assurer ce genre de service quand il doit régulièrement s'occuper de 14 à 18 enfants en plus des siens, éventuellement?

The SFFA maintains that, in general, the placement of in excess of four foster children in a foster home is a recipe for problems; for example, the ability of the foster parents to effectively supervise that number of children, especially if a combination of boys and girls are involved; the ability of the foster parents to provide adequate care and attention to the children; and the ability of the foster parents to provide adequate privacy and sleeping arrangements for the children, especially if a combination of boys and girls are involved.

Other concerns are fire safety in the home and the ability to evacuate during an emergency; the emotional health and stability of the children involved; and the mixture of teenage youth with small children in an emergency environment wherein there is often little background information available about the children.

I have endeavoured to identify a small number of issues that we encounter from a fostering perspective. Unfortunately, I do not have all the answers to these issues.

However, in reviewing the interim report of your committee, I am heartened to see the nature of the rights enshrined in the UN Convention on the Rights of the Child, as well as the insightful findings, conclusions and recommendations of your committee to date. The reality is these are just words unless mechanisms are developed to ensure that all levels of government apply the legislation in their programs and policies, and that all administrators involved in child welfare are versed in these principles and understand that the best interests of the child must come first when making decisions.

Senator Munson: Mr. Thibodeau, you mentioned you were hesitant about attending today and I suppose, when you are working on the streets in a hands-on manner, this highfalutin statement about Canada's obligation under the United Nations Convention on the Rights of the Child is hardly a discussion that would be happening with the young people you are working with. Keeping that in mind, I understand there was a curfew proposed last year in Saskatoon and it was defeated by council.

Mr. Thibodeau: Yes.

Senator Munson: What is your view of that? I ask that in the context of what the legal aid lawyer, Mr Healy, talked about as a controlling environment in Saskatchewan. Were you in favour of it or is that a part of the controlling environment that seems to be the perception from some quarters?

Mr. Thibodeau: That proposal for a curfew had come up, actually, a few years ago and I was asked by one of the council members my thoughts on it at that time. Saskatoon currently has a curfew bylaw on the books which has been in existence since the mid-1960s.

The Chairman: I remember in Saskatoon they used to have sirens telling you to get off the streets.

La SFFA soutient qu'en règle générale le regroupement de plus de quatre enfants dans un même foyer d'accueil est la recette garantie pour un désastre. Qu'en est-il en effet de la capacité des parents d'accueil d'encadrer véritablement un tel nombre d'enfants, surtout s'il y a à la fois des garçons et des filles? Qu'en est-il de leur capacité d'offrir des soins et une attention appropriés à ces enfants, et qu'en est-il de leur capacité de leur offrir un minimum d'intimité et un couchage approprié, surtout s'il y a des garçons et des filles?

Nous sommes également préoccupés par la sécurité incendie dans ces foyers d'accueil et par la capacité des enfants d'évacuer en cas d'urgence, par leur santé et leur stabilité émotionnelle, de même que par la cohabitation d'adolescents et de jeunes enfants dans des foyers d'accueil d'urgence où l'on ne dispose souvent que de très peu d'informations sur le parcours des pensionnaires.

Je me suis efforcée de vous mentionner un petit nombre de problèmes auxquels nous nous heurtons dans le contexte du placement des enfants. Je n'ai malheureusement pas la réponse à tous ces problèmes.

Toutefois, à l'examen de votre rapport intérimaire, j'ai été réjouie par la nature des droits inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, de même que par les constats, les conclusions et les recommandations éclairés de votre comité jusqu'ici. Ce ne sont évidemment que des mots qui demeureront sans effet si l'on ne se dote pas des mécanismes nécessaires pour s'assurer que tous les ordres de gouvernement adopteront des lois pour encadrer leurs programmes et leurs politiques et pour que tous les administrateurs d'organismes de protection de la jeunesse connaissent bien ces principes et comprennent que la prise de décisions doit se faire en tenant compte, d'abord et avant tout, des meilleurs intérêts de l'enfant.

Le sénateur Munson : Monsieur Thibodeau, vous avez dit que vous aviez hésité à venir ici aujourd'hui et je suppose que, quand vous travaillez dans la rue, au contact des jeunes, ce genre de déclaration affectée quant à l'obligation du Canada de respecter l'esprit de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant n'est pas vraiment un sujet de discussion avec les jeunes. Cela étant posé, je crois savoir que, l'année dernière, on avait envisagé d'imposer un couvre-feu à Saskatoon, mais que cette mesure a été rejetée par le conseil municipal.

M. Thibodeau : Effectivement.

Le sénateur Munson : Qu'en pensez-vous? Je vous pose la question compte tenu de la tendance, en Saskatchewan, à contrôler les jeunes, d'après ce que nous a en dit M. Healy. Étiez-vous d'accord avec ce couvre-feu ou y avez-vous vu un instrument de contrôle comme semblent le penser certains?

M. Thibodeau : En fait, cette proposition de couvre-feu remonte à quelques années et un membre du conseil municipal m'avait demandé ce que j'en pensais à l'époque. Le règlement sur le couvre-feu se trouve en fait dans les livres de Saskatoon depuis le milieu des années 1960.

La présidente : Je me rappelle qu'à Saskatoon, les sirènes se déclenchaient pour rappeler aux gens qu'il était temps de ne plus traîner dans la rue.

Mr. Thibodeau: I knew it was already in existence. I told the council member that I do not believe that is an answer; it is smoke and mirrors. It is a false safety perspective for citizens in the community; they hear there is a curfew and there is automatically this belief that someone will react to it. I believe — although I am not 100 per cent certain — that the Saskatoon Police Service gets about 50 teenagers reported missing every weekend. There are just not enough resources for the kids that we see and deal with everyday out on the street. Where would you take them at night? Foster homes are overloaded, government facilities are already overloaded. I just do not see a curfew as a viable option.

Senator Munson: One of the many questions our researchers have put to us to ask you and I cannot believe I am asking a question about child prostitution — maybe I am a naive person from New Brunswick — but how serious is the issue of child prostitution in Saskatoon and other parts of the province?

Mr. Thibodeau: It is extremely serious.

Senator Munson: What can we do as a committee? Ms. Davies has just mentioned that words on paper do not mean anything unless something is actually done. How do we address this issue?

Mr. Thibodeau: We operate a street outreach program in Saskatoon where we go out and connect with kids out on the street on a daily basis, at least four late nights a week and two early evenings a week. This issue has existed in Saskatoon for some time; however, no one was acknowledging it. I have worked on the street for over five years with kids as young as 10 years old. I have known more than 35 children and youth who have died, some of them as young adults. You can count on it that all of them were sexually exploited and abused as children.

I really struggle with the term “child prostitute.” If we can get our heads around changing that, I think we can bring about a little more understanding in our communities. There seems to be this perception that prostitution is the exchange of sexual favours for monetary gain; therefore, there is no victimization. These are children. We have really fallen short and underserved these children; we have disserved children for many years in Saskatchewan.

Many years ago, just as I began to get into this field, we had a youth detoxification and treatment facility in Saskatchewan but it was closed down. Yet we still manage to maintain adult facilities. I have always wondered, if we are willing to provide detox and treatment to adults who have IV drug habits, why would we not do the same for children? The answer became clear to me; it was that, here, we have dealt with the problem by locking up these children. That was Saskatchewan’s answer to the problem;

M. Thibodeau : Je savais que cela existait. J’ai dit à ce membre du conseil que je ne pensais pas qu’un couvre-feu était la réponse, que ce n’était que de l’esbroufe. Ce genre de mesure donne une fausse impression de sécurité aux résidents de la ville qui croient que, dès que le couvre-feu est annoncé, quelqu’un va automatiquement réagir. Personnellement j’estime — mais je n’en suis pas certain à 100 p. 100 — que les services de police de la ville de Saskatoon reçoivent chaque week-end une cinquantaine de signalisations de jeunes qui sont portés disparus. Il n’y a tout simplement pas assez de ressources pour tous ces jeunes que nous voyons et avec qui nous traitons quotidiennement dans la rue. Où les mettriez-vous la nuit? Les foyers d’accueil sont surchargés, les installations gouvernementales débordent déjà. Je ne pense pas que le couvre-feu soit une option valable.

Le sénateur Munson : Parmi les nombreuses questions que nos chercheurs ont formulé pour nous, il y a celle de la prostitution infantile et je n’arrive pas à imaginer que je vais vous poser une question de ce genre — il est possible que je sois un Néo-Brunswickois naïf — mais pourriez-vous me dire si la prostitution juvénile est un grave problème à Saskatoon et ailleurs dans la province?

M. Thibodeau : Très grave.

Le sénateur Munson : Et que peut faire notre comité à cet égard? Mme Davies vient juste de nous dire que les mots sur papier ne restent que des mots tant qu’ils ne sont pas suivis d’effets. Comment régler ce problème?

M. Thibodeau : À Saskatoon, nous administrons un programme d’approche des jeunes de la rue qui consiste à communiquer quotidiennement avec eux au moins quatre fois en fin de soirée et deux fois en début de soirée par semaine. Ce problème ne date pas d’hier à Saskatoon, mais personne ne l’a jamais officiellement reconnu. J’ai passé plus de cinq ans dans la rue au contact de jeunes qui pouvaient ne pas être plus vieux que 10 ans. J’ai vu 35 enfants et adolescents mourir dans la rue, certains d’entre eux étaient des jeunes adultes. Une chose est sûre, la plupart de ces gamins avaient été exploités sexuellement et avaient été victimes de violence dans leur enfance.

J’ai beaucoup de mal avec l’expression « prostitution infantile ». Il faudrait que nous trouvions une autre façon de décrire le phénomène pour que nos compatriotes comprennent un peu mieux ce qu’il en est. Quand on dit prostitution, on a l’impression qu’il s’agit d’échanger des faveurs sexuelles contre une rémunération et qu’il n’y a donc pas de victimisation. Mais ce sont des enfants. Je trouve que nous n’avons pas répondu aux besoins de ces enfants, que nous les desservons depuis de nombreuses années en Saskatchewan.

Il y a plusieurs années de cela, quand j’ai débuté dans ce domaine, il existait un centre de désintoxication et de traitement des jeunes toxicomanes à Saskatchewan, mais celui-ci a été fermé. Il demeure qu’il existe encore des installations pour les adultes. Je me suis toujours demandé pourquoi, si nous sommes disposés à entretenir un centre de désintoxication et de traitement pour les adultes qui sont des consommateurs de drogues dures, nous ne faisons pas la même chose pour les enfants? La réponse m’est

therefore, nothing changed for these children. They would be released from custody, back into the same cesspool. They were not gaining any tools.

It is very difficult to work with a captive audience, as much as you think they are listening to you.

I was involved in the systems. I had all the right answers for my probation officers and for the social workers when they asked me questions because I became programmed. I knew what they wanted to hear and, if it could get me in and out of custody and get me what I needed, it allowed me to survive. Over all the years since, that has not changed for these children today. There is the issue of addictions. Housing is another issue.

I hear lots of average citizens griping and complaining about how lenient the Youth Criminal Justice Act is, about what a disservice it does to our communities as a whole, and I agree with them as it applies to children. What happened when that act came into force was that no one was ready for it, and so everyone hit the panic button and they are simply reacting to each case as it arises. There is no consistency or continuity to what is being done for children.

Our resources are either very limited or do not exist. We are trying to play catch-up and it is very difficult.

You mentioned earlier my hesitancy in attending today. Some of that is because I often hear people talk about how it takes a community to raise a child and children are our future — and I agree with both statements. But it is really difficult to look into the future when you are up to your neck in the present and what exists here and now. It becomes very difficult to say to kids, “just wait, the future is coming, change is happening.”

Senator Munson: I appreciate that.

Ms. Delaney: We have done a huge amount of work in Saskatoon and Saskatchewan to get away from the phrase “child prostitution.” It is sexual exploitation of children and, for that, there should be no tolerance at all. Bill Thibodeau and I, and other people, have made numerous presentations to our city councils, to the leaders of our communities, to anyone who will listen. We hold days of mourning, we have awareness weeks, we put posters out, we talk about it. But it was not until last week when our Children’s Advocate released a very scathing report on the sexual exploitation of children that people are actually saying, “oh, my goodness, maybe there is a problem.”

We have been speaking out about the situation of children in the sex trade and children as young as 10 for quite some time — Bill even longer than I — and we have become so well-known for it that we have been invited to travel to the

apparue clairement : ici, on a réglé le problème en enfermant ces enfants. C’était la façon dont la Saskatchewan réagissait au problème et rien n’a donc changé pour ces enfants. À leur sortie de leur détention, ils se retrouvent dans le même borborygme. On ne leur a rien apporté.

Il est très difficile de travailler avec une audience captive, même si l’on pense qu’elle vous écoute.

J’ai moi-même fréquenté le système. J’avais toutes les bonnes réponses à fournir à mes agents de probation et aux travailleurs sociaux quand ils me posaient des questions, parce que j’étais programmé. Je savais ce qu’ils voulaient entendre et si mes réponses pouvaient me permettre d’être placé ou de sortir et d’obtenir ce que je voulais, c’était tant mieux. Après toutes ces années, rien n’a changé pour les enfants de la rue. Il y a encore des problèmes de toxicomanie et le logement en est un autre.

J’entends beaucoup de Canadiens moyens ronchonner et se plaindre du caractère laxiste de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, du fait qu’elle dessert nos villes en général et j’ai tendance à être d’accord avec eux en ce qui concerne les enfants. Quand cette loi est entrée en vigueur, personne n’était prêt pour elle et tout le monde a appuyé sur le bouton de panique et s’est mis tout simplement à réagir à chaque cas qui survenait. Il n’y a eu aucune cohérence ni régularité dans ce que nous avons fait pour les enfants.

Nos ressources sont très limitées, voire inexistantes. Nous essayons de faire du rattrapage et c’est très difficile.

Tout à l’heure, vous avez fait allusion à mon hésitation à me rendre à votre invitation. Cette hésitation tenait en partie au fait que j’entends souvent les gens dire qu’il faut toute une collectivité pour élever un enfant et que les enfants sont notre avenir, deux affirmations avec lesquelles je suis d’accord. Toutefois, il est vraiment difficile d’envisager l’avenir quand on en a jusqu’au cou dans le présent et qu’on voit ce qui se passe. Il est très difficile de dire à des enfants « patiente, l’avenir arrive et tout va changer ».

Le sénateur Munson : Je le comprends.

Mme Delaney : Nous avons fait énormément en Saskatchewan et à Saskatoon pour nous débarrasser de l’expression « prostitution infantile ». Il s’agit d’exploitation sexuelle des enfants qui devrait faire l’objet d’une tolérance zéro. Bill Thibodeau, moi-même et d’autres avons fait de nombreux exposés à nos conseils municipaux, aux dirigeants de nos collectivités, à tous ceux qui étaient prêts à nous écouter. Nous avons organisé des journées de deuil, des semaines de sensibilisation, des campagnes d’affichage, et nous en avons parlé. Or, ce n’est que la semaine dernière, après le dépôt d’un rapport particulièrement cinglant sur l’exploitation sexuelle des enfants par l’Avocat pour les enfants que les gens se sont dit « Mon Dieu! c’est peut-être un véritable problème ».

Cela fait déjà un bon moment que nous parlons de la situation des enfants dans le commerce du sexe, d’enfants qui peuvent ne pas avoir plus de 10 ans — et Bill fait cela depuis plus longtemps que moi — et nous sommes tellement connus à ce titre que nous

United States to appear on the Tyra Banks and Oprah Winfrey shows to discuss the subject of children in the sex trade. However, in our own country, our own backyards, it appears that no one is listening to us.

Senator Munson: I am just wondering how the shortage of foster homes affects children with special needs. I notice that Mr. Evans was at one time Director of Autism Treatment Services, which is a subject close to my heart. In this province, a child with special needs who is in a foster home — talk about a double whammy — in that situation how is treatment facilitated?

Ms. Davies: The Department of Community Resources does bring in a number of supports for the children and for the foster families caring for children with special needs. Again, where we are struggling is the number of special needs children that may be placed in a home.

Larry Evans, Family Support Coordinator, Saskatchewan Foster Families Association: That is correct. The department does endeavour to provide supports to foster parents who are caring for children with a variety of disabilities, including autism.

With respect specifically to autism, from my past experience I can say that is one area the Government of Saskatchewan has not fully addressed, and I would not hesitate to say has missed the boat on. Funding certainly is always a problem when dealing with the range of issues that we face in society today. Unfortunately, the voice of those families dealing with children who have autism has not been heard. Autism is still considered a minor issue amongst all the other issues that we face, and there are not many services available for children in foster homes who are afflicted with autism.

This week we have decided to steal an idea that we used with autism treatment services and that is to employ the use of social stories. Our office will acquire the software necessary to prepare social stories that we can provide to all our foster families to deal with various issues that children with autism face. I also believe that those social stories will assist other children who have learning disabilities and other problems in adapting to their life in a foster home. It is only one small step when it comes to the big issue but we grasp every straw we can.

It is our intention to approach the Department of Community Resources to request assistance in providing additional supports for those children who have extra special needs. We will just keep kicking away at the can.

Senator Carstairs: Mr. Thibodeau, you said you dealt with between 100 and 150 children a day. Where does your funding come from and is it adequate? Could you be servicing more children if you had more resources?

avons même été invités à nous rendre aux États-Unis pour discuter de la question des enfants et du commerce du sexe aux émissions de Tyra Banks et d'Oprah Winfrey. Et pourtant, dans notre pays, chez nous, on dirait que personne ne nous écoute.

Le sénateur Munson : Quel effet le manque de foyers d'accueil a-t-il sur les enfants qui ont des besoins spéciaux? Je vois que M. Evans a été directeur de l'Association canadienne pour l'Obtention de Services aux Personnes Autistiques, l'autisme étant un problème qui me touche de près. Quel genre de traitement offre-t-on dans cette province à des enfants qui ont des besoins spéciaux et qui sont placés en foyer d'accueil, ce qui est une véritable double malédiction.

Mme Davies : Le ministère des Ressources communautaires apporte un certain soutien sur place aux enfants et aux familles d'accueil d'enfants ayant des besoins spéciaux. Encore une fois, là où nous avons des problèmes, c'est dans l'évaluation du nombre d'enfants qui ont des besoins spéciaux et qui se retrouvent dans un foyer d'accueil.

Larry Evans, coordonnateur du soutien aux familles, Saskatchewan Foster Families Association : C'est exact. Le ministère s'efforce d'apporter un appui aux parents nourriciers qui s'occupent d'enfants souffrant de handicaps divers, notamment d'autisme.

Pour ce qui est de l'autisme en particulier, je peux affirmer en me fondant sur mon expérience passée qu'il s'agit d'un aspect où le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas vraiment répondu à la demande et je n'hésiterais même pas à dire qu'il a mis à côté de la plaque. Le financement fait toujours défaut compte tenu de l'éventail des enjeux auxquels nous sommes confrontés dans notre société actuelle. Malheureusement, on n'entend pas la voix des familles qui sont aux prises avec des enfants autistes. On continue de considérer que l'autisme est un problème mineur, de sorte qu'il n'existe pas beaucoup de services à l'intention des enfants autistes placés en foyer d'accueil.

Cette semaine, nous avons décidé de recycler une formule que nous appliquons dans le cas des services de traitement de l'autisme, c'est-à-dire le recours à des récits sociaux. Notre bureau va se doter du logiciel nécessaire pour rédiger ces récits que nous remettrons à toutes nos familles d'accueil afin de les aider à composer avec les divers problèmes auxquels les enfants autistes sont confrontés. Je crois également que ces cas sociaux, que nous raconterons, aideront les enfants qui ont des troubles d'apprentissage ou de la difficulté à s'adapter à la vie en foyer d'accueil. Ce n'est qu'une toute petite chose quand on considère la situation en général, mais nous nous raccrochons désespérément à tout ce que nous pouvons.

Nous avons l'intention de nous adresser au ministère des Ressources communautaires pour lui demander de débloquer un appui supplémentaire pour ces enfants qui ont des besoins spéciaux. Nous allons simplement continuer de frapper à toutes les portes.

Le sénateur Carstairs : Monsieur Thibodeau, vous dites que vous vous occupez de 100 à 150 enfants quotidiennement. Qui vous finance et avez-vous assez d'argent? Pourriez-vous servir davantage d'enfants si vous aviez plus de ressources?

Mr. Thibodeau: We receive funding from a number of sources, our largest being the provincial government. We contract services through them. Federally, we access very little funding. I could utilize probably a three-quarter-time person just to get through all the rhetoric, red tape and paperwork at the federal level. For funding we have received at the federal level, there are application deadlines to get our proposals in and get our programs up and running. For one program we received a signed contract and funding in December of one year, which gave us just a little over three months to spend all the money.

That really is a travesty because when we are working with the children in our organization. We encourage them to become involved and listen to what they have to say. We work on a compromise principle that life is all about compromises for all of us in our work and personal lives. We do not treat the kids that come through our doors differently. We sell them on the idea of developing programs that meet their needs and the needs of their peers. It is difficult to keep their minds engaged when every other week, or in that instance every other month, we kept saying we are waiting. We lost kids because they just do not have that patience.

Our organization fundraises on average about \$85,000 a year to offset our costs; that is with no frills. I believe governments at all levels can learn from many of us in the not-for-profit world; you learn to manage with what you have and to be creative and resourceful.

The Street Outreach Program has received accolades over the years it has been in operation for being very innovative and being out there, yet we continually struggle to apply for grant money. There seems to be all kinds of money for studies; we receive requests every other week to do studies. Currently, we have one full-time and one three-quarter-time staff members for the Street Outreach Program and I cannot get funding to employ more. Other staff take shifts. I go out, although not as often as I would like to; the staff think I have become a bureaucrat now so they do not want me out there.

We do what we need to do but it is very difficult on a day-by-day basis. We know other organizations have the same problem. We network with brother and sister organizations in Alberta through street outreach because we are aware of a connection there.

It is not always about money. Sometimes, although there are resources that exist, the rhetoric, red tape and the bureaucracy of accessing those resources consumes too much time and energy. There are matters that most people would consider to be common sense but because it does not conform with a policy, or there is no policy in place to

M. Thibodeau : Nous sommes financés par différentes sources, la plus importante étant le gouvernement provincial. Nous travaillons à contrat pour le gouvernement. Côté fédéral, nous ne recevons que très peu d'argent. Je pourrais sans doute consacrer un quart d'employés à temps plein ne serait-ce que pour passer au travers de toute la rhétorique et la paperasserie que nous impose le fédéral. Pour recevoir des fonds de ce palier de gouvernement, il faut respecter des échéances dans le dépôt de nos propositions et dans l'exécution de nos programmes. Pour chaque programme, nous recevons un contrat signé et des fonds en décembre, ce qui ne nous laisse guère plus de trois mois pour tout dépenser.

C'est une véritable farce, parce que notre organisation intervient auprès des enfants, qu'elle les encourage à participer et qu'elle écoute ce qu'ils ont à dire. Nous partons du principe que, dans la vie, tout n'est que compromis, au travail et dans nos vies personnelles. Nous traitons tous ceux et toutes celles qui franchissent le pas de notre porte de la même façon. Nous parvenons à les amener à adhérer à l'idée qu'il faut élaborer des programmes répondant à leurs besoins et aux besoins de leurs petits camarades. Or, il est difficile de les garder mobilisés quand, une semaine sur deux ou, dans ce cas, un mois sur deux, nous leur disons que nous sommes en attente de fonds. Nous avons perdu des enfants parce qu'ils n'ont pas la patience voulue.

Notre organisation sollicite annuellement des dons qui lui rapportent 85 000 \$ pour couvrir une partie de ses frais, et nous ne faisons pas d'extra. Je pense que tous les ordres de gouvernement devraient prendre modèle sur les organisations sans but lucratif où l'on apprend à gérer avec ce que l'on a et à faire preuve de créativité et de débrouillardise.

Même si notre programme d'approche des jeunes de la rue a été encensée au fil des ans, parce qu'il est novateur et qu'il est présent, nous nous débattons en permanence pour obtenir des subventions afin de le financer. On dirait qu'il ne manque pas d'argent pour financer la réalisation d'études et il ne s'écoule pas une quinzaine sans qu'on nous propose d'en effectuer une. Pour l'instant, je n'ai qu'un employé trois quarts à temps plein pour ce programme d'approche et je ne parviens pas me faire financer pour en engager plus. Le reste du personnel tourne par quarts. Moi aussi j'interviens dans la rue, mais pas aussi fréquemment que je le souhaiterais, et comme le personnel pense que je suis devenu un bureaucrate, il ne veut plus me voir sur le terrain.

Nous faisons ce qu'il faut, mais c'est très difficile au quotidien. Je sais que d'autres organisations éprouvent les mêmes problèmes que nous. Nous travaillons en réseau avec des organisations sœurs en Alberta, dans le cadre du programme d'approche des jeunes de la rue, parce que nous avons un contact sur place.

Tout n'est pas toujours une question d'argent. Même quand il y a des ressources dont nous pourrions nous prévaloir, la rhétorique, la paperasserie et la bureaucratie qu'il faut surmonter pour y accéder nous prennent beaucoup trop d'argent et d'énergie. Il y a des choses que beaucoup considérerait comme parfaitement logiques mais, comme ces

address it, no one will take the responsibility to respond appropriately.

Senator Carstairs: My other question is to Ms. Davies. It is interesting that, in the past week, I have had discussions with foster parents in Prince Edward Island and in Ottawa and now I come to Regina, Saskatchewan, and hear exactly the same problem. The frustration that has been relayed to me is the movement of children from a foster home which seems to be in the best interests of that child, where the child is flourishing, is in school, there is consistency in their life, there is warmth and companionship in their life, and they are removed, often to their own family which has had previous breakdowns. When that family breaks down again, there is no guarantee that it will be the same foster family that that child is sent back to. When do we finally make the decision that there really is a best-interests-of-the-child concept?

Ms. Davies: That is a very good question. We struggle every day with planning for children when we are told it is in the best interests of the children to return them back to their natural families. As you have said, when there has been breakdown after breakdown, when does that child have the right to say, "I want a permanent, safe plan." We believe children belong with their families and with their communities but only when it is safe for them to be there. Children deserve consistency and safety; safety is first and foremost.

Mr. Evans: Looking back some 30 years ago, I started my career as a social worker. The philosophy of the department at that time was to maintain the family. I was involved in juvenile probation and when I chose to leave that career and move on, I looked back at my case load and it was clear that, in 90 per cent of the cases if not more, the issues with respect to the children I dealt with related to their birth family. Whether it was the lack of a father, an alcoholic parent, whatever the issue was, it was tied back to the family. I could not deal with that any more so I moved on. Now my career has come full circle and I am again involved in a related type of work. Unfortunately, I see that the philosophy is still very much the same as it was 35 years ago.

It is important to build and maintain the family relationship, but not at the risk of the health, well-being or safety of the child. Someone within the department, within the government, that controls the placement of these children has to stop and think about the fact that children's health and safety has to come first. How many deaths do we need each year? How many children do we need to be sexually exploited? I do not know what the answer is but we have to put our heads together in some fashion to try to address the issue.

choses-là ne sont pas conformes à la politique en vigueur ou qu'il n'existe pas de politique portant sur tel ou tel aspect, personne ne veut assumer la responsabilité de répondre comme il se doit à nos besoins.

Le sénateur Carstairs : Mon autre question s'adresse à Mme Davies. La semaine dernière, je me suis entretenue avec des parents de familles d'accueil à l'Île-du-Prince-Édouard et à Ottawa, et je trouve intéressant de me retrouver à Regina, en Saskatchewan, où j'entends parler exactement des mêmes problèmes. Les gens m'ont dit être frustrés par le fait que l'on retire des enfants de foyers d'accueil qui semblent répondre à leurs meilleurs intérêts — où ils s'épanouissent, vont à l'école, ont une vie régulière et ressentent la chaleur et la présence des autres — le plus souvent pour les replacer dans leur famille qui a eu un problème dans le passé. Quand un nouveau problème surgit, rien ne garantit que l'enfant va se retrouver dans le même foyer d'accueil. Quand va-t-on enfin admettre qu'il existe le concept de meilleurs intérêts de l'enfant?

Mme Davies : Très bonne question! Il nous arrive quotidiennement de nous débattre dans notre travail de planification à propos d'enfants dont on nous dit qu'il en va de leurs meilleurs intérêts de les renvoyer dans leur famille naturelle. Comme vous le mentionniez, à partir de quel moment l'enfant a-t-il le droit de dire, quand il a vécu l'éclatement à répétition de sa famille : « Je veux quelque chose de permanent, de sûr ». Nous estimons que les enfants appartiennent à leur famille et à leur milieu d'origine, à condition toutefois qu'ils y soient en sécurité. Les enfants méritent de connaître la régularité et la sécurité, mais la sécurité d'abord et avant tout.

M. Evans : Je vais vous dire comment les choses se déroulaient il y a 30 ans, quand j'ai débuté ma carrière de travailleur social. À l'époque, le ministère avait pour philosophie de maintenir la famille. Quand j'ai décidé de changer d'orientation et de quitter mon emploi d'agent de probation pour jeunes, j'ai examiné ma charge de travail et il m'est apparu très clairement que, dans 90 p. 100 des cas si ce n'est plus, les problèmes des enfants dont j'avais dû m'occuper étaient liés à leur famille biologique. Il pouvait s'agir d'un père absent, d'un parent alcoolique, peu importe... les problèmes portaient de la famille. J'avais décidé de changer d'orientation parce que je n'étais plus capable d'en prendre. Aujourd'hui, j'ai bouclé la boucle parce que je suis revenu dans le même domaine. Je constate malheureusement que la philosophie n'a pas évolué par rapport à ce qu'elle était il y a 35 ans.

Il est certes important d'instaurer des liens familiaux et de les entretenir, mais pas au risque de porter atteinte à la santé, au bien-être ou à la sécurité de l'enfant. Il va bien falloir que quelqu'un au ministère, au gouvernement — celui ou celle qui contrôle le placement de ces enfants — s'arrête un instant pour se dire que la santé et la sécurité des enfants doit passer en premier. Combien de décès d'enfants nous faudra-t-il chaque année pour en arriver à cette conclusion? Combien d'enfants vont devoir être exploités sexuellement avant cela? Je ne connais pas la réponse, mais je pense que nous devons tous nous mettre à y réfléchir pour essayer de trouver une solution.

With respect to the issue of curfews, our organization responded to that as well. The suggestion we put forward was let us get the heads together, let us get all the agencies and people in Saskatoon that are involved in dealing with children together and talk about it. A simple curfew is not the answer; the issues are far deeper and we have to pursue it and get beyond the words. We could sit here and talk all day; the legislation is in place. However, as Deb said earlier, words are just words until there is a sincere effort on the part of all the decision makers to look and live the words and say that, “yes, the child’s health and safety have to come first.”

The Children’s Advocate possibly has to play a stronger role. Give them the funding, allow them to enforce the regulations and the rules and the policies, or hire legal counsel to protect these children.

Ms. Davies: The voice of the children is very important and empowering the advocate or legal representation for youth is very important because their voices need to be heard; they need what is in the best interests for them.

Senator Carstairs: I have been a politician now for 22 years and politicians love simple solutions. They like the curfew, they like change to the Youth Criminal Justice Act which they think somehow or other will make a difference. Ms. Delanoy, there are no simple solutions, are there?

Ms. Delanoy: No, there certainly are not. Actually, I am trying to think of simple solutions and I am thinking that maybe a way to frame this is before-school care — those years before school — in-school care and after-school care. And the notion of a continuum of support for children that puts children first has to be at the forefront of everything we do.

You are correct; it is extremely difficult to get that point across. I think everyone believes in it, but it does not seem to translate into action.

I want to say one more thing. Actually true involvement and really listening to children and youth — I identify children and youth up to the age of 29, maybe because I am old now — is a huge thing. It takes time and resources and I think the true voice of children and youth is not being heard. We have tokenism more often than not. We have token youth on boards or as part of a committee, but really enabling youth to evolve and do what needs to be done takes time and effort and we do not all do that.

Senator Nancy Ruth: You spoke about working groups and discussion groups. Can you tell me if there is gender parity within those groups? You also talked about the public perception of individual versus collective rights and how this was a problem. Can you actually give us an example of

Notre organisation a également réagi à la question des couvre-feux. Nous avons recommandé que l’on réfléchisse à la question, que l’on permette aux organismes et aux intervenants de Saskatoon qui s’occupent des enfants de s’arrêter un instant pour en parler. Un simple couvre-feu ne règle rien, parce que les problèmes sont beaucoup plus profonds que cela et qu’il faut aller au-delà des mots. Nous pourrions en parler toute la journée. La législation existe. Il demeure, comme Deb le disait tout à l’heure, que les mots ne restent que des mots tant qu’ils ne sont pas suivis d’effets par la volonté de libérer des décideurs d’examiner la situation et de se dire qu’il faut effectivement faire passer la santé et la sécurité des enfants avant tout le reste.

Il est possible que le défenseur des enfants doive jouer un rôle plus marquant. Si c’est le cas, il faut le financer, lui donner les moyens de faire respecter les règlements et les politiques ou d’engager un avocat pour protéger les enfants.

Mme Davies : Il est très important que l’on entende ce que les enfants ont à dire d’où l’importance de permettre au défenseur des enfants ou à un avocat de représenter ces jeunes parce qu’il faut absolument qu’ils soient entendus. Ils ont besoin de bénéficier de ce qui va dans le sens de leurs meilleurs intérêts.

Le sénateur Carstairs : Je fais de la politique depuis 22 ans maintenant et je dois vous dire que les politiciens adorent les solutions simples. Ils aiment des couvre-feux, ils aiment les changements apportés à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, parce qu’ils pensent que, d’une façon ou d’une autre, cela va changer les choses. Pourtant, il n’existe pas de solution simple, n’est-ce pas madame Delanoy?

Mme Delanoy : Certainement pas! En fait, j’essaie de trouver des solutions simples et je me dis qu’il faudrait peut-être intervenir durant les années de la petite enfance, avant la scolarité, de même qu’à l’école et après l’école. Et puis, nous devons privilégier un modèle des services de soutien à l’enfant qui fasse passer leurs besoins avant toute autre chose.

Vous avez raison, il est extrêmement difficile de faire comprendre cela. Je crois que tout le monde y croit, mais que nous ne parvenons pas à passer aux actes.

Je tiens à dire une chose. Il est en fait très difficile de véritablement se mettre à l’écoute des enfants et des jeunes pour les aider, et par enfants et jeunes, j’englobe tous ceux qui ont moins de 29 ans, sans doute à cause de mon âge avancé. Il faut donc du temps et des ressources et j’estime, pour ma part, que nous n’entendons pas la voix véritable des enfants et des jeunes, mais plutôt celle de faire-valoir. Nous avons des jeunes qui siègent pour la forme à des conseils ou à des comités, mais nous ne leur permettons pas vraiment de participer, outre que nous ne sommes pas tous disposés à investir le temps et les efforts nécessaires pour les encadrer et leur permettre de s’exprimer.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous avez parlé de groupes de travail et de groupes de discussion. Pouvez-vous me dire si les deux sexes sont également représentés au sein de ces groupes? Vous avez aussi parlé de la perception publique de la notion de droits individuels par rapport à celle de droits collectifs, et du fait que

that, how this kind of tension works out and what you would do to change that?

Ms. Delanoy: There is and there is not gender parity at different times. It is mostly young women that we work with, and mostly sexually exploited young women, although we work with a few young men or boys on our committees.

Regarding individual and collective rights, as I mentioned, when we work on different issues we attempt to have equal representation of government and non-government to really hear those voices and also have youth involved. For instance, we know that access to education is a right of children, it is an individual right; collectively, though, our school systems do not provide access to young people who have perhaps experienced violence or who are working in the sex trade, who may be looking after other children. The collective nature of the legislation does not allow for the individual's rights to access education.

Also in Saskatchewan, at age 22 you no longer can access education unless you pay for it. It has been decided that, by age 22, enough money has been spent to allow children to access education. Often children that we work with who have experienced addictions or sexual exploitation only decide to go back to school at the age of 23 or above. So their individual rights are challenged and our collective response is that the school system does not allow that.

The Chairman: A question for Mr. Thibodeau. Listening to you is like déjà vu. I left the area 20-some years ago and it is sad that you are talking about the same problems I heard then; on the other hand it is reassuring that you are all here. I always wonder how you measure prevention. Is it the same children all the time who come to you, or you see them and they leave and you do not see them for a while? In other words, is it really a crisis kind of operation? And to follow up, if you have been around as long as I think you have been, are you seeing a generational problem?

Mr. Thibodeau: When I first started at EGADZ back in 1991, we were seeing about 200 teenagers a night. The facility we have is located in downtown Saskatoon. It used to be a nightclub so it has a bit of a nightclub ambience to it — I vaguely recall being there once or twice. Those were kids that came from every corner of the city; after a while it was the kids who really had nothing and who sort of staked out, etched out that space as theirs. There are certain kids you could almost set your watch by everyday. They come there because they feel accepted, they do not feel

cela représente un problème. Pourriez-vous nous en donner un exemple, nous dire comment s'exprime ce genre de tension entre ces deux motions et ce que vous voudriez changer à cet égard?

Mme Delanoy : Il arrive que les deux sexes soient également représentés, mais il arrive aussi qu'ils ne le soient pas. Nous travaillons principalement auprès de jeunes femmes dont la plupart sont exploitées sexuellement, mais au sein de nos comités, nous travaillons aussi avec quelques jeunes hommes et garçons.

Pour ce qui est des droits individuels par rapport aux droits collectifs, comme je le disais, dans les différents dossiers sur lesquels nous travaillons, nous essayons d'équilibrer la représentation des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales pour recueillir tous les points de vue et nous essayons aussi de faire participer les jeunes. Ainsi, nous savons que l'accès à l'enseignement est un droit de l'enfant, un droit individuel. Toutefois, quand on considère la chose sous l'angle de la collectivité, on se rend compte que notre système scolaire ne permet pas aux jeunes qui peuvent avoir connu la violence ou qui travaillent dans le commerce du sexe d'accéder à l'école sous prétexte qu'ils pourraient s'en prendre à d'autres enfants. À cause de la nature collective de la loi, on ne respecte pas le droit individuel d'accéder à l'enseignement.

De plus, en Saskatchewan, on ne peut plus accéder à l'enseignement à partir de l'âge de 22 ans à moins que l'on paie pour cela. On a décidé que l'on a dépensé suffisamment d'argent sur la personne jusqu'à l'âge de 22 ans pour lui permettre ensuite d'accéder à un enseignement gratuit. Il arrive que des jeunes avec qui nous travaillons, qui ont été toxicomanes ou exploités sexuellement, décident de retourner à l'école après l'âge de 23 ans. Leurs droits individuels sont donc bafoués parce que, collectivement, nous avons décidé que notre système scolaire ne permettrait pas un retour tardif aux études.

La présidente : Ma question s'adresse à M. Thibodeau. En vous écoutant, j'ai eu une impression de déjà vu. J'ai quitté la région il y a 20 ans et je suis attristée de vous entendre parler des mêmes problèmes que ceux qui avaient cours à l'époque. D'un autre côté, je suis rassurée que vous soyez tous et toutes là. Je me suis toujours demandé comment on évalue la prévention. S'agit-il toujours des mêmes enfants dont vous vous occupez ou les suivez-vous durant un certain temps, après quoi ils sortent du portrait pour un temps? Par ailleurs, puisque vous travaillez dans ce domaine depuis pas mal de temps déjà, avez-vous constaté qu'il s'agit d'un problème de génération?

M. Thibodeau : Quand j'ai débuté à EGADZ, en 1991, nous voyions environ 200 jeunes par soirée. Nos installations se trouvent au centre-ville de Saskatoon. Avant, c'était une boîte de nuit dont nous avons un peu conservé l'ambiance; je me rappelle l'avoir fréquentée une ou deux fois dans le passé. Au début, nous recevions des jeunes qui arrivaient des quatre coins de la ville et, après un certain temps, nous avons commencé à recevoir ceux qui n'avaient véritablement plus rien et qui avaient décidé de faire leurs ces lieux. Avec certain d'entre eux, on

judged. We get kids who go to school every day. They like school, it is a nice place to be, or they do not feel they fit in. There are poverty issues at stake there and self-esteem issues.

As well, we work with hard-core kids who are entrenched into the streets. Some we do not see for weeks at a time and, unfortunately, we hear of some who have met their demise elsewhere, which is why we have not seen them. We do a lot of court work everyday and find out who is going into custody so we figure out where some of the kids are going and why we have not seen them in a long time.

I have been there for the past 15 years and some days that has its advantages, but I quit about twice a week. It is a good thing I am still a smoker because I sit in my vehicle and look at the building and smoke and then go back in. It is disheartening. I am now seeing the second generation of the kids I dealt with 12, 13, 14 years ago coming into our centre — seeing that nothing has changed for their parents has translated into these kids living the same kind of life.

We have three staff members currently who were once just the same as the children we service. We have pretty strict standards and although we do involve kids in lots of things, we really struggle with pushing them too hard to have involvement when they have not taken care of, or addressed, their own issues. These three staff members have been working with us for about three years and have demonstrated the changes in their lives and, frankly, are probably my best staff members. They have been there, they have done that. You do not always have to be there, do that and design the tee-shirt, but it certainly is an advantage.

I am not sure I want to use the term epidemic but for years we did not have gangs in Saskatoon, we did not have sexually exploited children and youth. When I was living out on the streets even the street culture did not allow for children to be abused. There have been changes made in the city that have forced our sex trade, our stroll area to move into the low-income residential neighbourhoods where there are children who live in poverty who are being thrust upon the sex trade.

Sue spoke about education. I was at a meeting yesterday with a 17-year-old male who got into a pretty serious fight four years ago; it was a fist fight, there were no weapons involved. For the past four years, no school has been willing to take him. Finally, yesterday a school said they would take him but only for one hour a week. That is just stupid. How do you engage that kid, how do you tell him there is something more for him? He will soon be 18 and unless he really has some hope for the future he will “join up” and become one

pourrait presque régler sa montre. Ils viennent là parce qu'ils s'y sentent acceptés et non jugés. Nous accueillons des enfants qui vont quotidiennement à l'école parce qu'ils aiment l'école, que c'est un lieu où ils sont bien. Et puis, il y a les autres qui ont l'impression qu'ils ne cadrent pas dans le décor. Nous avons affaire à des problèmes de pauvreté et aussi d'estime de soi.

Et puis, nous travaillons avec des durs, avec ceux qui ont pris racine dans la rue. Il y en a que nous ne voyons pas pendant des semaines jusqu'au jour où, malheureusement, nous apprenons qu'il y en a un qui a mal fini quelque part et que c'est justement pour cela que nous ne l'avions plus vu. Nous sommes aussi très présents dans les tribunaux, tous les jours, parce que nous voulons savoir qui est placé sous garde et où ces jeunes vont se retrouver, ce qui peut expliquer pourquoi nous ne les avons pas vus d'un certain temps.

Je fais cela depuis 15 ans et si certains jours je suis encouragé, je dois décrocher environ deux fois par semaine. C'est bien que je continue de fumer, parce que je vais m'installer dans mon véhicule pour regarder le bâtiment le temps de griller une cigarette avant de réintégrer mon bureau. C'est décourageant. J'en suis à la deuxième génération d'enfants de 12, 13 et 14 ans et je vois que rien n'a changé et que leurs parents, qui sont passés là avant eux, leur donnent le même genre de vie.

J'ai trois employés qui ont personnellement connu la même chose que les enfants dont ils s'occupent maintenant. Nous appliquons des normes très strictes et même si nous faisons participer les enfants à de nombreuses facettes de notre organisation, nous nous efforçons de ne pas trop les mobiliser tant qu'ils n'ont pas réglé leurs propres problèmes. Cela fait trois ans environ que nous avons ces trois employés, des gens qui ont changé de vie et qui sont sans doute mes meilleurs collaborateurs. Ils sont passés par là, ils savent ce que c'est. Il n'est pas vraiment nécessaire d'être passé par là avant pour faire ce qu'ils font et imprimer des t-shirts, mais ça aide certainement.

Je ne sais pas si j'ai vraiment envie de parler d'épidémie, mais il se trouve que nous n'avons pas eu de bandes de rue durant des années à Saskatoon, que nous ne connaissions pas le problème de l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Quand je vivais dans la rue, même la culture de la rue ne permettait pas que l'on porte atteinte à des enfants. Or, comme les choses ont changé dans cette ville, le commerce du sexe est apparu parce que les secteurs où les jeunes pouvaient traîner ont été déplacés dans les quartiers résidentiels à faible revenu où les enfants vivent dans la pauvreté et sont attirés par le commerce du sexe.

Sue vous a parlé d'éducation. Hier, j'ai participé à une réunion en compagnie d'un garçon de 17 ans qui avait participé à un combat particulièrement violent il y a quatre ans. C'était un combat à main nue, sans arme. Or, depuis quatre ans, aucune école n'est disposée à l'accepter. Ce n'est qu'hier, enfin, qu'une école a déclaré qu'elle était prête à l'accepter mais pour une heure par semaine seulement. C'est stupide! Comment parvenir à mobiliser ce jeune, comment lui dire qu'il peut s'attendre à plus? Il aura bientôt 18 ans et, à moins qu'il n'entretienne un

of the next gang members. He will be one of these kids that everyone says, "well, we tried and we tried and he just did not seem to catch on."

The beautiful thing about gangs is they do not judge you, they accept you for who you are and where you are, they are willing to take you in. We could learn a lot from gangs because, as a society, we do not do that.

The Chairman: When schools practice zero tolerance, they are simply pushing the problems into the community when a child is not going to school.

Mr. Thibodeau: Both boards of education sit on our board of directors. October is fast approaching. Call me in about three weeks and ask me how many kids are coming back through my door who no longer have a school placement because, by then, per diems will have been paid out.

Perhaps I am too idealistic and simplistic. When I was a teenager I led the same life as many of these children — jail, drugs, violence, the whole nine yards. I am often asked what has allowed me to change. I do not know the answer, just that there were people who listened and were willing to assist me without judging me. My whole experience with the system was everyone I came across who was within the system already knew everything about me after meeting with me for five minutes, which I thought was really ironic because at that stage I did not even know about myself. Not much has changed for the kids we see now.

Some of the solutions are quite simple. Our operation of the My Homes grew out of a knee-jerk reaction to the Youth Criminal Justice Act. One of the judges was threatening to call in the regional manager of social services. These homes have a lot of input from the children. Youth workers will come in and comment on the lack of a chore list. I have kids of my own and I do not have a chore list either; everybody lives there and everybody contributes.

We see many kids at 13, 14, 15 and 16 who have pretty much looked after themselves because their families have been so dysfunctional. In many cases, they have raised siblings and have lots of skills. We work with those skills and try to build on them so they can become independent.

I take my hat off to some folks in the central office of the Department of Community Resources who finally really listened to us. One of our homes is for girls 12 to 15, the other is for girls 16 to 17. We have had them stay for as long as three years in our homes; I think we must be doing something right. However, we see them start to self-sabotage just prior to their 18th birthday because a worker tells them they had better start thinking about the future because, "when 18 comes, you are no longer on our roll and you will have to leave the My Home."

véritable espoir d'avenir, il finira par intégrer une bande de rue et il fera partie de ceux à propos qui on dira : « Eh bien, nous avons tout essayé, mais on dirait qu'il n'a pas compris ».

Ce qu'il y a de merveilleux dans une bande pour ces jeunes, c'est qu'on ne les juge pas, qu'on les accepte pour ce qu'ils sont et qu'on est prêt à les intégrer. Nous pourrions beaucoup apprendre de ces bandes, parce que notre société n'agit pas de la sorte.

La présidente : Les écoles qui appliquent le principe de tolérance zéro ne font que refouler le problème dans la collectivité, parce que les enfants ne sont plus pris en compte par le système scolaire.

M. Thibodeau : Les deux conseils scolaires sont représentés à notre conseil d'administration. Nous serons très bientôt en octobre et je vous invite à me téléphoner dans trois semaines d'ici pour me demander combien d'enfants reviennent frapper à ma porte parce qu'ils n'auront pas été acceptés dans une école étant donné que, d'ici là il sera nécessaire de payer un prix de journée.

Il se peut que je sois trop idéaliste ou simpliste et pourtant, et quand j'étais adolescent, j'ai connu le même sort qu'un grand nombre de ces enfants : prison, drogues, violence et tout le reste. Je me demande souvent ce qui m'a permis de changer. Je n'ai pas la réponse, si ce n'est que je suis tombé sur des gens qui m'ont écouté et qui se sont montrés prêts à me donner un coup de main sans me juger. Ce que j'ai retenu du système, c'est que tous ceux et toutes celles sur qui je tombais connaissaient tout de moi après m'avoir vu cinq minutes seulement, ce que je trouvais ironique parce qu'à l'époque, je ne savais en fait pas grand-chose sur moi. Les choses n'ont guère changé dans le cas des enfants que nous voyons aujourd'hui.

Certaines solutions sont fort simples. Nos maisons My Home sont une réponse instinctive à l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Un juge avait menacé d'appeler le directeur régional des services sociaux. Dans nos deux maisons, nous sommes tenus très au courant de ce qui se passe par les enfants. Les jeunes travailleurs qui arrivent chez nous se plaignent que nous ne tenons pas de liste de corvées. Eh bien, il se trouve que je n'ai pas de liste de corvées pour mes enfants non plus, tout le monde vit dans un certain espace et tout le monde contribue à la vie collective.

Nous accueillons des jeunes de 13, 14, 15 et 16 ans qui sont quasiment laissés à eux-mêmes parce que leurs familles sont très dysfonctionnelles. Beaucoup de ces jeunes ont élevé des frères et des sœurs et ont des talents multiples. Nous misons sur ces talents pour chercher à les mettre sur la voie de l'indépendance.

Je tire mon chapeau aux employés du bureau central du ministère des Ressources communautaires qui nous ont finalement écoutés. Une de nos maisons accueille les filles de 12 à 15 ans et l'autre les filles de 16 à 17 ans. Il nous est arrivé d'abriter certaines d'entre elles durant trois ans, ce qui doit vouloir dire que nous faisons quelque chose de bien. Toutefois, il arrive que certaines se sabordent juste avant leur 18^e anniversaire parce qu'un travailleur aura dit qu'il leur fallait commencer à songer à l'avenir étant donné qu'à 18 ans sonnante, elles n'auraient plus le droit de rester là et qu'elles devraient quitter My Home.

It took a long time before they began to listen to us; it was not until one of my staff members asked one of the people in the department if they had children of their own. They said they did and he asked if they had kicked their children out of their home when they turned 18.

I am sure many of us would like to kick our kids out of our homes when they are 16 or 17, but we do not because they are our children. That is how we view these kids, as our children. The policy has since changed; we soon will have three 18-year-olds who will be staying at the My Home until a decision is made by themselves and everyone involved with them that they are capable and ready to move out on their own. It was a fairly simple solution that did not take a lot of rhetoric or red tape.

The Chairman: That is a good point to end on. If we considered the needs of each child individually rather than making them fit into a system of our creation, it would probably lead to more success. Thank you for coming. We trust that we will not simply add to the rhetoric but will create some action plans.

The committee adjourned.

REGINA, Tuesday, September 19, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:05 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

The Chairman: Honourable senators and ladies and gentlemen, we will begin the afternoon session. We are here to examine and report on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children. We are particularly interested in the United Nations Convention on the Rights of the Child, which the Government of Canada signed and ratified in 1989 but did not implement through legislation. We are here to determine to what extent the convention has been implemented and whether it has made a difference for children in Canada. Our first panel will be from First Nations Child Welfare Association.

Dexter Kinequon, Executive Director, Lac La Ronge Indian Band, Indian Child and Family Services: Good afternoon. Our band is one of the largest First Nations in Canada; it is a multi-community First Nation with 7,300 band members living both on and off reserve. We are situated in Northern Saskatchewan, approximately 760 kilometres north of Regina.

Our agency has been in operation for 12 years. We deliver child and family services to the six communities of Lac La Ronge Indian Band. We are one of 18 First Nations child and family services agencies delegated to provide child welfare services on reserve in Saskatchewan. As an executive director involved with

Il nous a fallu longtemps pour nous faire entendre par les fonctionnaires et il aura fallu qu'un de mes employés demande à l'un d'entre eux s'il avait des enfants. La personne lui ayant répondu par l'affirmative, mon employé lui a demandé si elle avait mis ses enfants hors de chez elle à l'âge de 18 ans.

Je suis certain que nous sommes nombreux à être tentés d'expulser nos enfants dès qu'ils ont 16 ou 17 ans, mais nous ne le faisons parce que ce sont précisément nos enfants. C'est comme cela que nous percevons ces jeunes, nous estimons que ce sont nos enfants. La politique a été modifiée depuis et nous allons bientôt avoir trois jeunes filles de 18 ans qui pourront rester à My Home jusqu'à ce qu'elles en décident autrement et que tous ceux qui travaillent à son contact s'entendent pour dire qu'elles sont aptes et prêtes à se retrouver seules. Cette solution était très simple et elle n'a pas nécessité beaucoup de rhétorique ni de paperasserie.

La présidente : Eh bien voilà une excellente note sur laquelle conclure. Nous aurions sans doute plus de succès si nous tenions compte des besoins de chaque enfant plutôt que d'essayer de les faire cadrer dans un système que nous avons imaginé de toute pièce. Merci de vous être déplacés. Nous sommes certains de ne pas contribuer à la rhétorique, mais plutôt de favoriser l'adoption de plans d'action.

La séance est levée.

REGINA, le mardi 19 septembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 5, afin d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, nous allons commencer la séance de l'après-midi. Nous sommes ici pour examiner et faire rapport des obligations du Canada en ce qui a trait aux droits et libertés des enfants. Nous nous pencherons plus particulièrement sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant que le gouvernement du Canada a signée et ratifiée en 1989, mais à laquelle il n'a pas donné force de loi. Nous sommes ici pour déterminer dans quelle mesure la Convention a été mise en oeuvre et si elle a fait une différence pour les enfants au Canada. Notre premier groupe de témoins est celui de la First Nations Child Welfare Association.

Dexter Kinequon, directeur exécutif, bande indienne du Lac La Ronge, Services à l'enfance et à la famille autochtone : Bonjour. Notre bande est l'une des plus importantes des Premières nations au Canada; nous sommes une bande multi-communautaire de 7 300 membres vivant dans la réserve et à l'extérieur de celle-ci. Nous sommes situés dans le nord de la Saskatchewan, à environ 760 kilomètres au nord de Regina.

Notre agence fonctionne depuis 12 ans. Nous offrons des services aux enfants et aux familles des six communautés de la bande indienne de Lac La Ronge. Nous sommes l'une des 18 agences des Premières nations à qui on a confié la tâche d'offrir des services d'aide à l'enfance aux enfants vivant dans les réserves

the delivery of services to children, I am honoured to attend here today to provide our experiences and observations in child welfare regarding the UN Convention on the Rights of the Child.

Many First Nations families and communities had hoped that Canada's ratification of the UN Convention on the Rights of the Child was a signal of a new beginning. First Nations people thought there was finally recognition that the involuntary and disproportionate removal of thousands of First Nations children from their families, communities and cultures by child welfare systems was not acceptable.

The hopes of First Nations people were again raised by the report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples completed in November 1996. Unfortunately we have not seen the changes we would have expected from the recommendations of that report.

More recently, the commitments to First Nations people through the Kelowna Accord of February 2006 appear to be receding into history. The status quo continues with little hope that the lives of our children or the next generation will improve in any substantive way.

Our agency, in partnership with other agencies and with Indian and Northern Affairs Canada, participated in a national policy review of INAC's authority to fund a range and level of child and family services comparable to what the provinces provide off reserve. A report with 17 recommendations was presented to the Minister of Indian Affairs and Northern Development in June 2000, and we have yet to see any significant changes or improvements.

The consequences of maintaining the status quo are that the gap in family and community wellness between First Nations and non-First Nations communities gets wider and the change process that is needed is delayed.

Our agency is working with other agencies to establish a First Nations family and community institute. First Nations and the Government of Saskatchewan agree that the development of the institute would be a significant source of support to the agencies in policy, standards and program development and would provide for the coordination of research and training. Existing federal government authorities, however, do not allow them to provide operational funding for this type of initiative.

Resources, supports and capacity development are necessary to overcome the legacy of the residential schools and other policies that have been developed without the participation of First Nations and that have not provided a forum for First Nations to resolve the operational conflicts these policies create in our communities. Those policies have also not resulted in First Nations children and families sharing a comparable level of wellness and security; nor have they brought about improved access by First Nations to the range and level of services that

de la Saskatchewan. À titre de directeur exécutif de la prestation des services d'aide à l'enfance, j'ai l'honneur aujourd'hui de vous faire part de notre expérience et de nos observations concernant les services d'aide à l'enfance, en rapport avec la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant.

De nombreuses familles et communautés des Premières nations espéraient que la ratification de la Convention par le Canada serait le signal d'un nouveau départ. Les membres des Premières nations ont cru que nous allions enfin reconnaître que la séparation involontaire et disproportionnée des milliers d'enfants autochtones de leurs familles, de leurs communautés et de leurs cultures par les réseaux d'aide à l'enfance était inacceptable.

Le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones réalisé en novembre 1996 a également suscité des espoirs chez les membres des Premières nations. Malheureusement, nous n'avons pas vu les changements auxquels nous nous attendions à la suite des recommandations de ce rapport.

Plus récemment, les engagements des membres des Premières nations au titre de l'Accord de Kelowna de février 2006 sont un recul par rapport à notre cheminement historique. Nous en sommes toujours au statu quo, avec peu d'espoir que la vie de nos enfants ou ceux de la prochaine génération s'améliorera de manière significative.

Notre agence, en partenariat avec d'autres agences et avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), a participé à un examen de la politique nationale du MAINC visant à subventionner toute une gamme de services à l'enfance et à la famille comparable à ce que les provinces offrent à l'extérieur des réserves. Un rapport avec 17 recommandations a été présenté au MAINC en juin 2000 et nous n'avons pas encore vu d'améliorations ou de changements significatifs.

Le maintien du statu quo a pour effet d'élargir l'écart entre la qualité de vie des communautés autochtones et celle des collectivités non autochtones et de retarder la mise en oeuvre du processus nécessaire pour apporter des changements.

Nous travaillons avec d'autres agences à l'établissement d'un institut communautaire et familial des Premières nations. Le gouvernement de la Saskatchewan et les Premières nations reconnaissent que la mise en oeuvre de cet institut aiderait grandement les agences à l'élaboration de politiques, de normes et de programmes et permettrait la coordination de programmes de recherche et de formation. Le gouvernement fédéral actuel ne prévoit cependant aucun fonds pour ce genre d'initiative.

Nous devons développer des ressources, des services d'aide et des capacités, afin de réparer le tort que nous ont causé les écoles résidentielles et d'autres politiques qui ont été élaborées sans la participation des Premières nations et qui nous ont laissés sans forums pour régler les conflits opérationnels que ces politiques créent dans nos communautés. Ces politiques n'ont pas assuré aux enfants et aux familles le bien-être et la sécurité que l'on retrouve à l'extérieur des réserves ni n'ont amélioré l'accès des Premières nations à toute la gamme de services dont jouissent les

other Canadians enjoy. There has not been development of preventative measures to improve the life chances of future generations of First Nations children and families.

First Nations should have access to the federal forums that develop, review and revise policies that affect First Nations children and families. First Nations also require the resources to develop their own policies, standards and methods of accountability.

As the Senate of Canada recently reported, Canada shares the responsibility for the implementation of the convention with the provinces and territories. Unfortunately, there has been no coordinated effort to ensure that First Nations children benefit from the convention, particularly in relation to Articles 20 and 30.

The Saskatchewan Children's Advocate reported in 2000 that three out of four First Nations children in care are placed in non-First Nations resources. We believe that that is a gross violation of Articles 20 and 30 of the convention. The best interests of the child is the usual reason given to justify the placement of children away from their families and alternate resources. The definition of "the best interests" has been established by several court cases. Rarely, however, does the continuity of the child's culture influence the placement of the children in care. Safety and the lack of appropriate resources are the most common justifications used to ignore the convention. It is our belief that First Nations have the right to determine the best interests of a First Nations child.

National and provincial governments develop policies that have significant impacts on First Nations families without the participation of First Nations. We agree with Mr. Rodolfo Stavenhagen, the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people. In his report dated April 25, 2006 he says:

In consultation with indigenous peoples' institutions, the Special Rapporteur recommends the establishment of bodies for consultation and participation on all general and particular measures that affect them, with special attention to legislation, natural resources and development projects. He considers crucial, in parallel with the new laws, the establishment of monitoring and evaluation mechanisms and practices and mechanisms for the implementation of the standards established with the participation of indigenous peoples. Parliaments should establish, where they do not yet exist, commissions on indigenous affairs and on human rights, and those already in existence should be made responsible for ensuring that legislative proposals respond effectively to the needs and requirements of indigenous people in consultation with those peoples. Likewise they should carefully monitor the use of the budgets allocated to the areas of protection and promotion of the rights of indigenous peoples and communities. The Special Rapporteur calls for a prompt adoption of the necessary

autres Canadiens. Et aucune mesure préventive n'a été élaborée pour améliorer la qualité de vie des futures générations des Premières nations.

Les Premières nations devraient avoir accès à des forums fédéraux qui élaboreraient, examineraient et réviseraient les politiques pour les enfants et les familles des Premières nations. Elles ont également besoin de ressources pour élaborer leurs propres politiques, normes et méthodes de reddition de compte.

Comme l'a récemment rapporté le Sénat, le Canada partage la responsabilité de mettre en oeuvre la Convention avec les provinces et les territoires. Malheureusement, aucun effort concerté n'a été déployé pour que les enfants des Premières nations puissent bénéficier de cette Convention, et des articles 20 et 30, plus précisément.

Le défenseur des enfants de la Saskatchewan (Saskatchewan Children's Advocate) a rapporté en 2000 que trois enfants autochtones sur quatre sont placés dans des foyers d'accueil non autochtones. Nous croyons que c'est là une violation flagrante des articles 20 et 30 de la Convention. La raison généralement évoquée pour justifier cet état de choses est qu'il en va de l'intérêt des enfants. Le sens de « meilleur intérêt » a été défini dans plusieurs décisions des tribunaux. Il est rare, toutefois, que le principe de continuité culturelle pour l'enfant exerce une influence dans le choix du foyer d'accueil pour l'enfant. La sécurité et le manque de ressources appropriées sont les raisons les plus souvent évoquées pour justifier le non-respect de la Convention. Nous croyons que les Premières nations ont le droit de déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt pour l'enfant autochtone.

Les gouvernements fédéral et provinciaux élaborent des politiques sans la participation des Premières nations, alors qu'elles ont d'importantes répercussions sur les familles autochtones. Nous sommes d'accord avec M. Rodolfo Stavenhagen, le rapporteur spécial sur la situation des droits de la personne et des libertés fondamentales des peuples autochtones. Dans son rapport du 25 avril 2006, il dit ceci :

Le rapporteur spécial recommande l'établissement d'organismes, en consultation et avec la participation des peuples autochtones, pour l'élaboration de toutes les mesures générales et particulières qui les concernent, avec une attention spéciale accordée aux lois, aux ressources naturelles et aux projets de développement. Il considère qu'il est crucial d'établir, en parallèle avec les nouvelles lois, des mécanismes et des pratiques de surveillance et d'évaluation, et des mécanismes pour la mise en oeuvre des normes établies avec la participation des peuples autochtones. Les Parlements devraient établir des commissions sur les affaires autochtones et sur les droits de la personne, là où elles sont toujours inexistantes, et si elles existent déjà, elles devraient avoir la responsabilité de proposer des lois qui répondent efficacement aux besoins et aux exigences des peuples autochtones, en consultation avec ces derniers. De la même manière, elles devraient surveiller de près l'utilisation des budgets alloués à la protection et à la promotion des droits des peuples et des communautés autochtones. Le

statutory and organic laws for the effective implementation of the standards established in laws on the human rights of the indigenous peoples. In cases of inconsistency between laws, priority and precedence should be given to those that protect the human rights of the indigenous peoples, and conflicts that may arise from such inconsistencies should be resolved in good faith and by common agreement.

Moreover, the Special Rapporteur recommends the establishment of independent mechanisms, such as the human rights observatories, for determining the appropriate criteria and indicators for systematic monitoring of enforcement of laws concerning the rights of the indigenous peoples. The Special Rapporteur also calls for the respect and full application of international human rights standards relevant to indigenous peoples.

First Nations have a special relationship with the Crown based on the Royal Proclamation, the treaties, and the Constitution of Canada. Canada has a fiduciary obligation to First Nations. We look to the federal government to protect our rights and to fulfil its obligations under the convention. We look to the federal government to support the delivery of services by First Nations agencies and institutions according to First Nations standards, cultures, belief system and values.

We are still waiting for the recommendations of the joint national policy review of 2000 to be fully implemented. Subsequent research, conducted during 2005 by the First Nations Child and Family Caring Society on behalf of the federal government and First Nations child and family services agencies across Canada, provides further documentation and recommendations to guide the implementation of the national policy review recommendations. Real progress has been delayed for another year due to changes in government.

Although we are a patient people, the care of our children is our most pressing obligation. We are here to make practical and reasonable suggestions that can be used to help our children and families.

All our children and families ask is to benefit equally from the resources of this great land. Promises that First Nations children and families would benefit equally under the laws are made in the Constitution. Many laws that have an unequal effect on First Nations children and families have been maintained long after they have proved to be detrimental to First Nations people.

Rapporteur officiel demande que soient adoptées rapidement les lois statutaires et organiques pour la mise en œuvre des normes énoncées dans les lois sur les droits des peuples autochtones. S'il y a incohérence entre les lois, la préséance devrait être accordée à celles qui protègent les droits des peuples autochtones, et les conflits qui émanent de ces incohérences devraient être résolus en toute bonne foi, dans le cadre d'ententes mutuelles.

De plus, le rapporteur officiel recommande l'établissement de mécanismes indépendants, comme des observatoires des droits de la personne, afin de déterminer les critères et les indicateurs appropriés à une surveillance systématique de la mise en œuvre de lois sur les droits des peuples autochtones. Le Rapporteur spécial réclame le respect et l'application intégrale des normes internationales relatives à la reconnaissance des droits des peuples autochtones.

Les Premières nations entretiennent une relation spéciale avec l'État, aux termes de la proclamation royale, des traités et de la Constitution du Canada. Le Canada a une obligation fiduciaire vis-à-vis des Premières nations. Nous demandons au gouvernement fédéral qu'il protège nos droits et remplisse ses obligations aux termes de la Convention. Nous lui demandons d'appuyer la prestation de services par les agences et les institutions des Premières nations, dans le respect des normes, des cultures, des systèmes de croyance et des valeurs des peuples des Premières nations.

Nous attendons toujours l'application intégrale des recommandations de l'examen conjoint de la politique nationale de 2000. Des recherches ont été réalisées en 2005, à la suite de ces recommandations, par la Child and Family Caring Society des Premières nations pour le compte du gouvernement fédéral et des organismes offrant des services aux enfants et aux familles des Premières nations, partout au Canada. Ces recherches fournissent des informations et d'autres recommandations pour orienter la mise en œuvre des recommandations de cette politique nationale. L'étude de ce dossier a encore une fois été reportée d'un an en raison du changement de gouvernement.

Nous sommes un peuple patient, mais l'une de nos plus pressantes obligations est de bien nous occuper de nos enfants. Nous sommes donc ici pour proposer des mesures pratiques et raisonnables pour venir en aide à nos enfants et nos familles.

Tout ce que nous demandons pour nos enfants et nos familles, c'est qu'ils puissent bénéficier, au même titre que tous les autres Canadiens, des ressources que nous offre notre grand pays. Aux termes des lois constitutionnelles, les enfants et les familles des Premières nations ont droit aux mêmes avantages que ceux qui sont offerts aux autres Canadiens. De nombreuses lois qui ont eu des effets inéquitables sur les enfants et les familles autochtones ont été maintenues longtemps après qu'elles se soient révélées nuisibles pour les peuples autochtones.

First Nations children and families have a right to opportunities that are comparable to those afforded other children and families in Canada. They have a right to have access to a comparable range and level of services that recognize, protect and accommodate First Nations values and cultures.

First Nations must be provided the resources that are required to develop and provide the supports and services based on First Nations culture, value and community traditions that will afford their children a level of safety and well-being at least comparable to what other children in Canada enjoy.

Disputes between governments and departments over jurisdiction, financial responsibility and mandate have resulted in a complicated, fragmented mix of programs and services. Policies that do not adequately consider the implications and impacts on First Nations communities generally ignore the realities of such things as the cost of goods and services in northern communities and the lack of on-reserve family supports and services available in urban centres. The lack of a long-term vision supported by appropriate policies and authorities resulted in fragmented and crisis-oriented responses to meeting the needs of vulnerable children and their families.

The effective participation of First Nations in the policy making process may prevent disputes that widen the gap between the safety and well-being of First Nations children and other children in Canada. We recommend the establishment of intergovernmental forums where the resolution of disputes is guided by the principle of comparability and a 10-year plan of action to close the gap and achieve comparability of well-being.

The field of social work recognizes that prevention and support measures are the preferred method of protecting children. All too often, especially within First Nations child and family services agencies in Saskatchewan, federal policies have led to the practice of being predominantly oriented to protecting children by placing children away from their families. There are next to no resources for family support services to help the family regain the capacity to have their children returned. The joint national policy review and the subsequent research by the First Nations Child and Family Caring Society emphasized the need for First Nations agencies to be funded to develop and deliver prevention and family support services.

We recommend that the recommendations of the national policy review and subsequent research recommendations be implemented as soon as possible.

We recommend that a national centre of responsibility be established to ensure that the work of all parties responsible for the protection of the rights of First Nations children is coordinated and accountable, and that a plan is in place to close the comparability gaps within a reasonable amount of time.

La possibilité pour les enfants et les familles autochtones de développer leur potentiel est un droit, au même titre que les autres enfants et familles du Canada. Ils ont droit à une gamme de services comparables qui reconnaissent, protègent et tiennent compte des valeurs et des cultures autochtones.

Les Premières nations doivent obtenir les ressources dont elles ont besoin pour se développer, ainsi que des services qui tiennent compte de leur culture, de leurs valeurs et de leurs traditions communautaires, si bien que leurs enfants bénéficieront de la sécurité et du bien-être, au même titre que les autres enfants du Canada.

Les différends entre les gouvernements et les ministères sur le plan juridique, des responsabilités financières et des mandats ont abouti à un fouillis de programmes et des services compliqués et fragmentés. Les politiques qui ne tiennent pas suffisamment compte des particularités des communautés autochtones ignorent généralement que le coût des biens et des services est plus élevé dans les collectivités nordiques et que les services et les programmes de soutien ne sont pas aussi facilement accessibles dans les réserves que dans les centres urbains. Les politiques à courte vue et le manque de vision à long terme de la part des autorités se sont soldés par des interventions fragmentées, mises en œuvre dans des situations de crise, et qui répondent inadéquatement aux besoins des enfants vulnérables et de leurs familles.

Une véritable participation des Premières nations au processus d'élaboration de politiques éviterait que les différends n'élargissent l'écart entre la sécurité et le bien-être offerts aux enfants autochtones par rapport à ceux du reste du Canada. Nous recommandons l'établissement de forums intergouvernementaux, lorsque l'approche du règlement des différends se fonde sur le principe de la comparabilité, et la mise en œuvre d'un plan d'action étalé sur dix ans pour rétablir les ponts et atteindre une qualité de vie comparable.

Les travailleurs sociaux privilégient les mesures de prévention et de soutien pour assurer la protection des enfants. Bien trop souvent, et plus spécialement en ce qui concerne les agences de la Saskatchewan qui offrent des services aux enfants et aux familles, les politiques fédérales ont tendance à protéger les enfants en les plaçant loin de leurs familles. Il n'y a pour ainsi dire pas de ressources pour aider les familles à retrouver leur capacité de s'occuper de leurs enfants à leur retour. L'examen de la politique nationale, et la recherche effectuée par la suite par la Child and Family Caring Society des Premières nations, ont fait ressortir la nécessité de subventionner les agences des Premières nations, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des services de prévention et de soutien aux familles.

Nous demandons que les recommandations de l'examen de la politique nationale et des recherches subséquentes soient mises de l'avant le plus tôt possible.

Nous recommandons l'établissement d'un centre national de responsabilité, afin d'assurer la coordination et l'imputabilité des travaux de toutes les parties responsables de la protection des droits des enfants autochtones, et la mise en place d'un plan visant à réduire les écarts dans un délai raisonnable.

We recommend that the federal and provincial government support the establishment of a First Nations children's commissioner to ensure that the rights of all First Nations children in Saskatchewan are protected and that legislation, policy and program development are in keeping with the UN Convention on the Rights of the Child.

I wish to thank you for providing me an opportunity to present here today. I hope that some of the information I presented will be useful in strengthening the human rights of all children in Canada.

The Chairman: Mr. Kinequon, this is the first time I have heard that there was a report of 17 recommendations. It has been lost in the morass somewhere. We have heard from Aboriginal groups, bureaucrats and NGOs and none of them has referenced this June 2000 report which seems very important to you and apparently deals with the kinds of issues that we are interested in. Can you comment on that? Is the report active within the Aboriginal communities?

Mr. Kinequon: The national policy review was undertaken between child welfare agencies in Canada and INAC. The final report was presented and, as I understand from INAC, some of the recommendations have been implemented. We are waiting for some of the other articles that refer directly to the ability to fund preventative services. Currently, the national advisory committee, which is comprised of representatives from INAC as well as child welfare agencies from across Canada, is currently working on coming to some consensus on the remainder of the 17 recommendations. We have been waiting for six years.

The Chairman: I take it that you do not have the same resources that others in Saskatchewan would have, most notably in preventative services, because you are tied to the federal government as opposed to the provincial government. Do you also have the problem of families moving from on reserve to off reserve and back again, and does that increase the problem of trying to track which level of government is responsible?

Mr. Kinequon: In relation to your first question, this was part of the issue that directed the research regarding the national policy on funding from the federal government. The funding agreement stipulates that we must provide services on reserve comparable to those being provided off reserve. The provincial government has the opportunity to use all sections of the Child and Family Services Act. However, in our funding agreement, the preventative service sections are not recognized, so we are not funded for prevention on reserve. Therein lies the issue of non-comparability.

In terms of the band members moving on and off reserve, it does happen. My community is literally divided by a road; you can live in a house on one side and be on reserve and then move right across the street and be off reserve. That does create some challenges. We have been working with the province's Department of Community Resources in developing an on- and

Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux appuient la création d'un commissariat aux enfants autochtones, afin que les droits de tous les enfants des Premières nations de la Saskatchewan soient protégés et que les lois, les politiques et les programmes soient conformes à la Convention des Nations Unies relative au droit de l'enfant.

J'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui et j'espère enfin que certaines des informations que j'ai exposées ici serviront à renforcer les droits de tous les enfants au Canada.

La présidente : Monsieur Kinequon, c'est la première fois que j'entends parler d'un rapport contenant 17 recommandations. Il doit s'être égaré dans les dédales de la paperasserie administrative. Nous avons entendu des groupes autochtones, des bureaucrates et des ONG, et personne ne nous a parlé de ce rapport du mois de juin 2000 qui semble très important à vos yeux et qui a trait, semble-t-il, aux questions qui nous intéressent. Pouvez-vous nous en parler? Se sert-on de ce rapport dans les communautés autochtones?

M. Kinequon : L'examen de la politique nationale a été entrepris par le MAINC et des organismes canadiens d'aide à l'enfance. Le rapport final a été déposé et, selon ce que j'ai pu comprendre du MAINC, certaines recommandations ont été mises en œuvre. Nous attendons le dépôt de quelques articles ayant trait à la capacité de financer des services préventifs. Le Comité consultatif national, composé de représentants du MAINC et d'organismes d'aide à l'enfance de partout au Canada, cherche actuellement à faire consensus sur les 17 recommandations restantes. Cela fait six ans que nous attendons.

La présidente : Si je comprends bien, vous n'avez pas les mêmes ressources qu'ailleurs en Saskatchewan, surtout en ce qui concerne les services préventifs, parce que vous êtes lié au gouvernement fédéral, et non au gouvernement provincial. N'êtes-vous pas également confronté au problème du va-et-vient des familles dans les réserves et hors réserve et cela ne complique-t-il pas le problème lié à la détermination de degré de responsabilité du gouvernement?

M. Kinequon : Pour répondre à votre première question, c'est en partie sur ce problème que la recherche sur la politique nationale de financement du gouvernement fédéral a été orientée. L'entente de financement stipule que nous devons offrir des services dans les réserves qui sont comparables à ceux offerts hors réserve. Le gouvernement provincial a la possibilité de se prévaloir de tous les articles de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Toutefois, les articles sur les services préventifs ne sont pas reconnus dans notre entente de financement, et c'est pourquoi les services préventifs ne sont pas financés dans les réserves. Nous sommes confrontés ici à un problème de non-comparabilité.

Quant aux va-et-vient dans les réserves et hors réserve, effectivement, il y en a. Ma communauté est carrément divisée par une route; une résidence peut se situer d'un côté d'une rue et être dans la réserve, et si vous traversez la rue, vous voilà hors réserve. Cela crée des problèmes. Nous avons travaillé avec le ministère des Ressources communautaires de la province à

off-reserve agreement, and we currently work with the department using a tracking system through the automated client index system, which is a client registration database. We are getting better at being able to track clients as they move on and off reserve.

The Chairman: Comparability is always a concern of mine in Saskatchewan; getting those resources for children always meant getting them to Regina, Saskatoon, maybe Moose Jaw and Prince Albert, because every child needed something specialized and we had only so many paediatricians, so many speech therapists, et cetera.

What preventative or specialized services do you desperately need now on the reserves that you do not have and that you think others in the province also need?

Mr. Kinequon: The burning issue is the ability to work with children in their homes as opposed to removing them. We need in-home supports that we can call on to work with families and children, rather than having the clients travel to other centres that have those supports.

I come from a community in La Ronge of 5,000 people to 6,000 people. We do not have a psychologist or any mental health services. The band can provide mental health services only for adults. In order for our clients to access services they must travel 250 kilometres south to Prince Albert.

We would like to expand our ability to provide in-home supports. We have often sent our youth to high-cost therapeutic placements in the south and they do very well; however, within a few weeks of returning to their community, where there are no supports, they are back to where they were before they entered the therapeutic program. If nothing has been done to make changes in the home, it is difficult to bring about changes for the child.

Senator Carstairs: Mr. Kinequon, I come from Manitoba and I am very familiar with child and family services agencies, particularly the Aboriginal agencies there. Can you tell me if your child and family services agencies work on the same basis or do you have less authority in Saskatchewan?

Mr. Kinequon: I understand that child and family services in Manitoba are more advanced. They have a different level of agreements with their provincial government. I believe they have been in operation longer. Our agency was one of the first to be established and we have been in operation only 12 years. In that respect we are a bit behind Manitoba.

Senator Carstairs: I think that the mandating of services to the community is very important. However, the communities in Manitoba are still experiencing many of the same problems that you are experiencing. My understanding is that even in Manitoba, with perhaps more advanced agreements, they cannot get support for keeping a child within the home, although they can get all kinds of support for taking the child outside the home. My view is

l'élaboration d'une entente qui s'applique aux membres qui vivent dans les réserves et hors réserve, et nous utilisons actuellement avec le ministère un système de repérage à partir de la base de données informatisée des clients inscrits. Nous sommes maintenant mieux en mesure de suivre les allées et venues des clients dans les réserves et hors réserve.

La présidente : Les comparaisons ont toujours été un problème pour moi en Saskatchewan; si des ressources sont offertes à un endroit, cela veut dire qu'il faudra les offrir à Regina, à Saskatoon, peut-être à Moose Jaw et à Prince Albert, parce que les enfants ont besoin de services spécialisés et que nous ne disposons que d'un certain nombre de pédiatres, d'orthophonistes, et cetera.

Quels services préventifs ou spécialisés avez-vous désespérément besoin dans les réserves, et qui, selon vous, seraient également nécessaires ailleurs dans la province?

M. Kinequon : La question de l'heure, c'est de garder les enfants dans leur milieu familial plutôt que de les en retirer. Nous avons besoin de services d'aide sur appel, si bien que les enfants et leurs familles n'auraient pas à se déplacer dans les centres pour obtenir ces services.

Je viens d'une communauté de 5 000 à 6 000 personnes de La Ronge. Nous n'avons ni psychologues ni services de santé mentale là-bas. La bande ne peut offrir des services de santé mentale qu'aux adultes et, pour obtenir ces services, ces derniers doivent se rendre à Prince Albert, à 250 kilomètres au sud.

Nous aimerions pouvoir offrir davantage de services à domicile. Nous avons souvent envoyé nos jeunes dans le sud afin qu'ils puissent y suivre des thérapies fort coûteuses et efficaces, mais ils se retrouvent en quelques semaines après leur retour dans leur communauté au même point où ils en étaient avant d'entreprendre leur thérapie. Si aucun changement n'est effectué à la maison, il est difficile d'amener l'enfant à modifier son comportement.

Le sénateur Carstairs : Monsieur Kinequon, je viens du Manitoba et je connais très bien les organismes d'aide à l'enfance et à la famille, plus particulièrement les organismes autochtones. Pouvez-vous me dire si vos organismes d'aide à l'enfance et à la famille fonctionnent selon les mêmes principes ou si vous avez moins de pouvoirs en Saskatchewan?

M. Kinequon : Je crois savoir que les services à l'enfance et à la famille sont plus avancés au Manitoba. Des ententes ont été conclues à différents niveaux avec le gouvernement provincial. Je pense aussi qu'ils offrent des services de ce genre depuis plus longtemps. Notre agence est l'une des premières à avoir été mise sur pied, bien qu'elle ne soit ouverte que depuis 12 ans. En ce sens, nous avons un peu de retard par rapport au Manitoba.

Le sénateur Carstairs : Je pense qu'il est très important de donner le mandat d'offrir des services aux communautés. Cependant, les communautés du Manitoba sont encore confrontées à bien des problèmes similaires aux vôtres. Si je comprends bien, même au Manitoba où les ententes sont plus élaborées, les enfants peuvent obtenir toutes sortes de services d'aide de l'extérieur, mais aucun service n'est offert aux parents

that the longer you can keep a child within the home or the community environment, the better chance that child has, particularly if you can get those supports in place early enough.

If your community had an option, clearly you would choose to keep the child in the community. Would that option be available if you had more funding, or are there not sufficient placements in your community?

Mr. Kinequon: It is a little bit of both. There may be only 300 people living in some of the remote communities. The home from which the child was apprehended could be across the street or down the block from the foster home. That proximity can create anxiety and prevent people from becoming foster parents.

Because we have six communities, we have been able to develop resources on reserve, so that a child may leave his or her home community but still be in a community of Lac La Ronge Indian Band. Some of our communities are as close to each other as 35 kilometres and some are as far apart as 210 kilometres. We have been trying to develop more resources in all of the communities so that even if children are not their community of residence, they can still be within the same band structure and the same culture.

Senator Carstairs: Keeping children busy and active is important. What kind of funding do you receive to provide recreational activities on weekends and after school, such as dancing, cultural pursuits or other activities for children? I know you receive base funding for the operation of the schools, but my concern is that many schools I have visited in Aboriginal communities are no different than urban schools: they are locked up by about four o'clock in the afternoon even though many of them have facilities that could be used to keep children occupied in the after-school hours. What has been your experience?

Mr. Kinequon: Some of the more remote communities are making progress in developing extracurricular activities such as drop-in centres for youth. Unfortunately, often the reality is that political leadership will pay lip service to the idea of youth being our future. They will talk about how we need to take care of them, but in the total budget, the youth recreation budget will get very little, pretty much just what is left over. Often then we get together to look for inexpensive initiatives that can be developed for our youth. We have the same problem with youth roaming around with nothing productive to do and so they get into trouble.

Senator Lovelace Nicholas: Once an Aboriginal child is adopted outside of a community by non-Aboriginal adoptive parents, is that child able to come back into the community as a status member?

Mr. Kinequon: Yes.

pour qu'ils puissent garder leurs enfants à la maison. Je pense que l'enfant a plus de chance de se tirer d'affaire s'il demeure à la maison ou dans son environnement communautaire, surtout s'il peut bénéficier de services dès qu'il en a besoin.

Si votre communauté avait le choix, vous choisiriez de toute évidence de garder l'enfant dans la collectivité. Pourriez-vous lui offrir cette possibilité si vous aviez plus de ressources financières? N'y a-t-il pas suffisamment de foyers d'accueil dans votre communauté.

M. Kinequon : Je serais tenté de répondre par l'affirmative à ces deux questions. Certaines communautés éloignées ne comptent guère plus de 300 personnes. Le foyer d'accueil de l'enfant pris en charge pourrait se situer en face de chez lui ou au bout de sa rue. Cette proximité peut être une source d'angoisse et empêcher les gens de se constituer en famille d'accueil.

Comme nous avons six communautés, nous avons été en mesure de développer des ressources dans les réserves, si bien qu'un enfant peut quitter sa communauté, tout en demeurant dans la bande indienne de Lac La Ronge. Certaines de nos communautés sont à 35 kilomètres les unes des autres, tandis que d'autres peuvent se situer à 210 kilomètres de la communauté voisine. Nous avons essayé de développer plus de ressources dans toutes les communautés, de sorte que si les enfants ne sont pas dans la communauté d'origine, ils demeurent tout de même dans une bande dont la structure et la culture sont les mêmes.

Le sénateur Carstairs : Il est important de garder les enfants occupés. Recevez-vous des fonds pour l'organisation d'activités récréatives les fins de semaine et après l'école, comme des soirées de danse, des activités culturelles ou autres? Je sais que vous recevez des subventions pour assurer le fonctionnement des écoles, mais bon nombre d'écoles que j'ai visitées dans les communautés autochtones ne sont pas différentes des écoles urbaines : elles sont fermées vers 16 heures, même si plusieurs d'entre elles ont des installations que les enfants pourraient utiliser après les heures de classe. Qu'en est-il dans votre communauté?

M. Kinequon : Les communautés les plus éloignées organisent de plus en plus d'activités parascolaires, notamment dans des centres où les jeunes peuvent se retrouver. Malheureusement, la réalité est que les dirigeants politiques ne portent qu'un intérêt de façade à l'idée que les jeunes représentent notre avenir. Ils nous disent combien il est important de s'occuper d'eux, mais lorsque vient le temps d'établir le budget, la part consacrée aux loisirs des jeunes est très mince et ne constitue souvent que des miettes. Nous nous réunissons donc souvent pour essayer de leur trouver des loisirs qui ne coûtent pas grand-chose. Nous sommes confrontés au même problème avec les enfants désœuvrés qui errent ici et là et se retrouvent avec de graves problèmes.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Lorsqu'un enfant autochtone est adopté par des parents adoptifs d'une communauté non autochtone, cet enfant peut-il revenir dans la communauté en tant que membre?

M. Kinequon : Oui.

Senator Lovelace Nicholas: Do residential school survivors have easy access to apply for their compensation here on this side of the country?

Mr. Kinequon: There is some confusion about that. The Federation of Saskatchewan Indian Nations, FSIN, has taken a leadership role in trying to ensure that all of the communities in Saskatchewan have information on the process. However, as recently as last week I was in the office and people were asking what the process is and what is happening. There is not much information. Many community members do not have computers and access to websites, so they depend on the band, and sometimes the responsibility is given to Education or Health or another program, and they are told to hand out information to everyone on the reserve. Unfortunately, they do not acquire the information very readily.

Senator Lovelace Nicholas: Is it a matter of needing funding to make information about the compensation accessible?

Mr. Kinequon: I cannot speak for FSIN, but for the leadership of the First Nations in Saskatchewan I would think that it is a funding issue. They would be leading the initiatives to ensure that all First Nations in Saskatchewan that have members eligible for residential school compensation receive the information. I cannot talk about any shortcomings from our side. We do not have funding for that.

Senator Munson: In your opening statement you said that the Saskatchewan Children's Advocate reported in 2000 that three out of four First Nations children in care are placed in non-First Nations resources; is that still the case?

Mr. Kinequon: I am not exactly sure of the current statistics but it is very disproportionate in terms of First Nations children that are currently in care in Saskatchewan.

Senator Munson: You also say that this is a gross violation of Articles 20 and 30 of the convention. If Canada were not just to ratify the convention but also to implement it, how would that change? Would there be penalties if we did not abide by the convention? I suppose it could go before the courts. How does that all work?

Mr. Kinequon: I am not sure how that would work, but I think that if we are looking for something out of this particular statement it would be that the services that are provided to First Nations children by agencies need to be strengthened by the federal government. If that were to occur, the agencies' abilities to keep those children on reserve would probably improve and more First Nations children would be in secure, safe environments on reserve.

Senator Munson: From your personal experiences, can you describe for me what is happening in Saskatchewan today in regard to Aboriginal children and fetal alcohol syndrome and babies dying? We heard some very troubling and conflicting testimony this morning. We heard that the situation is not as bleak as it was; we heard there is systemic racism; we heard stories

Le sénateur Lovelace Nicholas : Les survivants des pensionnats autochtones peuvent-ils facilement faire une demande d'indemnisation, s'ils vivent de ce côté-ci du pays?

M. Kinequon : Il y a un peu de confusion entourant cette question. La Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FNIS) a joué le rôle de chef de file en tentant d'informer les communautés de la Saskatchewan sur le processus. Toutefois, pas plus tard que la semaine dernière, j'étais au bureau et les gens s'interrogeaient sur le processus et se demandaient où nous en sommes. Nous n'avons pas beaucoup d'information. Bien des membres de la communauté n'ont ni ordinateurs ni accès aux sites Web; ils dépendent donc de la bande et ce sont les responsables des programmes d'éducation, de santé ou autre qui doivent transmettre l'information aux membres de la réserve. Malheureusement, ils ne sont pas informés très rapidement.

Le sénateur Lovelace Nicholas : A-t-on besoin de ressources financières pour faciliter l'accès à l'information sur les indemnisations?

M. Kinequon : Je ne peux pas parler au nom de la FNIS, mais pour ce qui est des Premières nations de la Saskatchewan, je crois que c'est une question de financement. Ils feraient le nécessaire pour assurer que tous les membres des Premières nations de la Saskatchewan qui ont droit à ces indemnisation en soient informés. Je ne peux parler de manquement à ce chapitre de notre côté. Nous n'avons pas de fonds pour cela.

Le sénateur Munson : Au début de votre exposé, vous avez indiqué que, d'après le protecteur des enfants de la Saskatchewan, trois enfants autochtones sur quatre avaient été placés en foyer d'accueil non autochtone en 2000. La situation a-t-elle changé?

M. Kinequon : Je ne suis pas tout à fait certain de ce que disent les statistiques actuellement à cet égard, mais je sais que le nombre d'enfants autochtones en service d'accueil par rapport aux autres Canadiens en Saskatchewan est très disproportionné.

Le sénateur Munson : Vous avez également dit que c'était une flagrante violation aux articles 20 et 30 de la Convention. Si le Canada décidait de l'appliquer après l'avoir ratifiée, qu'est-ce que cela changerait? Y aurait-il des pénalités si nous ne nous conformions pas à la Convention? Je suppose que les cas de non-conformité pourraient être portés devant les tribunaux. Comment cela fonctionnerait-il?

M. Kinequon : Je ne sais trop comment cela fonctionnerait, mais je pense que ce qu'il faut retenir de cette déclaration, c'est que le gouvernement fédéral doit venir en aide aux agences qui travaillent auprès des enfants autochtones. Ainsi, les agences seraient mieux en mesure de garder les enfants autochtones dans les réserves et ces derniers se sentiraient plus en sécurité dans leur environnement.

Le sénateur Munson : Pouvez-vous me dire ce que vous savez des enfants autochtones atteints du syndrome d'alcoolisme fœtal actuellement en Saskatchewan et des nouveau-nés qui en meurent? Nous avons entendu des témoignages troublants et contradictoires ce matin. On nous a dit que la situation était un peu moins sombre que dans le passé; nous avons entendu dire

from the streets of Saskatoon. It is very distressing to hear these statistics from Saskatchewan. This committee does not want to deliver yet another report: we want to recommend what action should be taken.

Mr. Kinequon: One matter I think is very important is the lack of vision within the federal government regarding First Nations people. That applies not only to the government of the day, but also to past governments. There is a problem within First Nations communities and the federal government simply does not know what to do about it. Policies are put in place to deal with the problem, and every time a policy does not work, it is simply replaced. There is no overall vision of how to resolve the systemic issues.

Earlier I spoke about a centre of responsibility. It may not have been the case 15 years ago, but today there are enough educated First Nations people that think tanks could be developed across Canada to consider how we can resolve some of the issues in our communities. First Nations people now have an adequate level of education and sophistication to be able to do that. Much has changed in the time that I have been in child welfare. I meet many very intelligent, credible, experienced First Nations people.

The federal government needs a different approach, a different philosophy of openness. Currently the guiding principle for everything is money and how to spend the least amount possible to resolve the situation. As a frontline agency delivering child welfare services, that is my impression. Many times the funding given to us has conditions attached to control the amount of money that we are able to provide to our services.

With respect to the situation in Saskatchewan, First Nations have to take responsibility for First Nations children. Protecting the rights of children sometimes includes circumstances where First Nations children have to be protected from First Nations.

There needs to be development in the area of certification, accreditation and standards of practice. Those are things that First Nations people have to do. It is inappropriate to have those imposed upon us, and we are at a point now where we have the ability to do that work and to ensure the safety and security of our children.

You have heard the stories of children dying while in the care of a First Nations child and family services agency. I can tell you that children are dying in the care of the provincial government in Saskatchewan and in other provinces.

The whole area of child welfare needs to be reviewed.

Steven McArthur, Representative, Yorkton Tribal Council, Child and Family Services: I concur with what Mr. Kinequon has said. Our agency serves 13 First Nations communities in

qu'il y avait des problèmes de racisme systémique; nous avons entendu des témoignages de ce qui se passe dans les rues de Saskatoon. Ces statistiques qu'on nous a données sur la Saskatchewan sont très troublantes. Nous ne voulons pas nous en tenir à un autre rapport; nous voulons faire des recommandations sur les mesures à prendre.

M. Kinequon : L'un des problèmes très important auquel nous sommes confrontés, je pense, c'est le manque de vision du gouvernement fédéral au sujet des peuples des Premières nations. Cette constatation s'applique non seulement au gouvernement actuel, mais aux gouvernements antérieurs. Les communautés autochtones ont des problèmes et le gouvernement fédéral ne sait tout simplement pas que faire. Des politiques sont mises en place pour régler ces problèmes, et si elles ne fonctionnent pas, on se contente de les remplacer par d'autres. Il n'y a pas de vision d'ensemble sur la manière de résoudre ces problèmes systémiques.

J'ai parlé plus tôt d'un centre de responsabilité. Ce n'était peut-être pas le cas il y a 15 ans, mais il y a aujourd'hui suffisamment d'Autochtones instruits pour former des groupes de réflexion dans tout le Canada sur les moyens de résoudre certains de ces problèmes. Les Premières nations ont maintenant un niveau d'éducation et les connaissances nécessaires pour y parvenir. Les choses ont bien changé depuis que je m'occupe des services d'aide à l'enfance. Je rencontre de nombreux Autochtones qui sont très intelligents, crédibles et expérimentés.

Le gouvernement fédéral doit adopter une nouvelle approche, une nouvelle philosophie fondée sur la transparence. Actuellement, le principe directeur à tous points de vue est de dépenser le moins possible d'argent pour résoudre une situation. Voilà mon impression à titre de représentant d'un organisme de première ligne de services d'aide à l'enfance. Dans bien des cas, on met des conditions aux subventions qui nous sont accordées, afin d'exercer un contrôle sur les montants que nous attribuons à nos services.

Quant à la situation en Saskatchewan, les Premières nations doivent assumer leurs responsabilités à l'égard des enfants des Premières nations. Protéger les droits des enfants implique parfois la nécessité de protéger les enfants autochtones des membres des Premières nations eux-mêmes.

Des améliorations doivent être apportées sur le plan de la certification, de l'accréditation et des normes de pratique. Les Premières nations ont du travail à faire à ce chapitre. Nous n'avons pas à imposer ces responsabilités à d'autres et nous sommes maintenant en mesure d'accomplir ce travail et d'assurer la sécurité de nos enfants.

Nous avons entendu parler d'enfants qui sont décédés alors qu'ils étaient sous la garde d'une agence des services à l'enfance et à la famille. Je peux affirmer que des enfants meurent pendant qu'ils sont sous la garde du gouvernement provincial en Saskatchewan et dans d'autres provinces.

Tout le secteur des services d'aide à l'enfance doit être examiné.

Steven McArthur, représentant, Conseil tribal de Yorkton, Services à l'enfance et à la famille : Je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Kinequon. Notre agence offre des services

Southern Saskatchewan. How funding is related to risk and liability has always been an issue for us. We question whether the funding is adequate to deliver the standard of services necessary. I think it is very important for the national policy review to be used as a vehicle to address many of the concerns that have been identified, such as how the lack of funding is affecting the quality of services for First Nations children.

The paramount consideration for the agencies has always been the best interests of the children. The national policy review's main consideration was whether adequate capacity exists in terms of funding and other resources. Between 2000 and 2006 that review has been under consideration. How much longer must we wait? It is a national funding policy for all First Nations child and family services agencies in Saskatchewan. We need to consider the risk that is attached to that delay and whether the risk factors are escalating as time goes by. There needs to be a more careful analysis of whether those risks may be associated with the funding regime. We need to relate the resources and the capacity to provide the services to the best interests of First Nations children and their families.

The Chairman: Mr. Kinequon, you spoke of establishing a Saskatchewan First Nations family and community institute. I believe you said there are unique cultural and historical aspects of delivering services for First Nations children as well as on- and off-reserve issues. Would this institute consider best practices and common problems? As you said, now you have the sophistication and education to know what the problems are, and you also have the professional qualifications to start working on them.

Do you see this as a Canadian institute as opposed to a Saskatchewan institute? It would have academic qualities and would undertake research, but I understand it would also be able to recommend best practices. For instance, on a reserve that is 20 miles from specialized services, how do you deliver the practical, day-to-day things that case workers need to learn in order to do their jobs? If the institute were to address all of those questions, would it not be of benefit across the country? It is an exciting concept that I think could have a practical application.

Mr. Kinequon: I hope that it would become a national research organization able to share information and develop social policies with child welfare services.

I do not blame INAC for everything; we have some differences but at the same time this institute was a joint venture with child welfare agencies under FSIN, jointly funded by the Department of Community Resources and INAC in the consultation component. They do not provide

à 13 communautés des Premières nations dans le sud de la Saskatchewan et le fait que le financement soit lié aux risques et responsabilités a toujours été une source de problèmes pour nous. Nous nous demandons si les fonds alloués permettront d'assurer la prestation des services dont nous avons besoin. Je pense qu'il est très important que l'examen de la politique nationale serve de moyen pour résoudre les nombreux problèmes qui ont été relevés, comme le manque de ressources qui compromet la qualité des services offerts aux enfants des Premières nations.

Le critère primordial des agences a toujours été de travailler dans le meilleur intérêt des enfants. L'objectif premier de l'examen de la politique nationale a été d'établir si nous avons les ressources financières et autres pour offrir des services adéquats. Cet examen a été effectué entre 2000 et 2006. Combien de temps faudra-t-il attendre encore? Il s'agit d'une politique de financement nationale pour l'ensemble des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations de la Saskatchewan. Nous devons tenir compte des risques que représentent ces délais et l'escalade des facteurs de risque avec le temps. Nous devons analyser plus attentivement les liens existant entre ces risques et la politique de financement. Nous devons faire des liens entre les ressources et la capacité de fournir des services dans le meilleur intérêt des enfants des Premières nations et de leurs familles.

La présidente : Monsieur Kinequon, vous avez parlé de l'établissement d'un institut de la famille et de la communauté autochtone en Saskatchewan. Je crois vous avoir entendu dire que les enfants autochtones ont des besoins uniques en raison de leur culture et de leur histoire et que vous étiez confronté à des problèmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Cet institut tiendrait-il compte des meilleures pratiques et des problèmes communs? Comme vous l'avez dit, vous avez maintenant les connaissances et l'éducation nécessaires pour cerner les problèmes et vous avez les qualifications professionnelles pour commencer à vous employer à les résoudre.

Considérez-vous que cet institut devrait être une initiative du Canada ou de la province de la Saskatchewan? Il posséderait des qualités intellectuelles et s'adonnerait à des travaux de recherche, mais si j'ai bien compris, il pourrait également recommander des pratiques exemplaires. Par exemple, dans une réserve située à 20 milles des services spécialisés, comment assurez-vous les fonctions courantes que les travailleurs sociaux doivent apprendre pour effectuer leur travail? Si l'institut devait régler tous ces problèmes, ne croyez-vous pas que tout le pays en bénéficierait? L'idée est captivante et je pense qu'elle est applicable.

M. Kinequon : Je souhaite que cet institut soit un organisme national de recherche qui échange des informations et élabore des politiques sociales avec les services d'aide à l'enfance.

Je ne veux pas jeter tout le blâme sur le MAINC; nous sommes différents, mais en même temps, cet institut était un projet conjoint, réunissant les agences d'aide à l'enfance qui relèvent de la FNIS et financé par le ministère des Ressources communautaires et par le MAINC pour ce qui est

operational funding. I believe that has to be part of the investment in the future of child welfare in Saskatchewan as well as nationally.

Currently we have some disparities with the regional INAC office and the national office. We have a very good working relationship with the regional office; there are good people there who are genuinely trying to support the agencies. However, Ottawa is a whole different, unknown realm. The national office does not have the ability to follow through to the extent we would wish, such as this type of venture. Hopefully the institute could be of benefit nationally. The consultation process is underway and we will move forward from there.

Senator Carstairs: We have had a great deal of success with a family environment research unit called RESOLVE, which functions at the Universities of Saskatchewan, Manitoba, Calgary and Alberta. It would appear that the problems you are having in Saskatchewan with the delivery of adequate services to children and families are similar to those in Manitoba and Alberta. Perhaps a prairie research foundation might be a good way to go. The problems are somewhat different in Atlantic Canada and Quebec and Ontario. Would you agree with that?

Mr. Kinequon: Yes. There are many similarities in the operations of the agencies. We are quite involved with the Centres of Excellence in Manitoba in looking at policy development and strategizing future initiatives. My hope is that some day the Saskatchewan First Nations institute would be able to work in conjunction with those provinces as we do have a collective interest to work together for future development.

Senator Carstairs: A great many non-Aboriginal people think that Aboriginal people do not want to be accredited and qualified and do not want the same standards. However, my experience has been that Aboriginal people want to serve their communities every bit as well as non-Aboriginal people. They want training and expertise specifically dealing with their people and their cultural experience. I believe it is important that you put that on the record, that it is not a lack of desire for standards or accreditation, it is the appropriateness of them.

Mr. Kinequon: I agree completely. There are various opinions on how the process of accreditation should occur. That is where we need help from an organization such as a First Nations institute to guide that process. There are even differences within the 18 agencies in Saskatchewan. We have to consider also the uniqueness of the North. I do support accreditation and developing standards of practice and the policies that extend from those, but they have to be appropriate.

du volet consultation. Ils n'offrent pas de subventions pour le fonctionnement de l'institut en tant que tel, et je pense que cela devrait faire partie de leurs responsabilités, tant à l'échelle provinciale que nationale.

Il existe actuellement des disparités entre le bureau régional du MAINC et le bureau national. Nous avons une très bonne relation de travail avec le bureau régional; les gens qui y travaillent essaient vraiment de venir en aide aux agences. À Ottawa, toutefois, les choses sont totalement différentes; nous nageons dans l'inconnu. Le bureau national ne peut prendre la direction que nous souhaitons donner à ce genre de projet mixte, notamment. Nous espérons la mise en place d'un institut qui soit bénéfique pour l'ensemble du pays. Le processus de consultation est lancé et nous irons de l'avant à partir de cela.

Le sénateur Carstairs : Nous avons eu beaucoup de succès avec un projet de recherche sur le milieu familial intitulé RESOLVE, mis en œuvre dans les universités de la Saskatchewan, du Manitoba et de Calgary, en Alberta. Il semble que les problèmes de prestation de services aux enfants et aux familles que nous avons en Saskatchewan sont similaires à ceux du Manitoba et de l'Alberta. Ce serait peut-être une bonne idée de créer une fondation de la recherche pour les Prairies. Les problèmes sont quelque peu différents dans le Canada atlantique, le Québec et l'Ontario, ne croyez-vous pas?

M. Kinequon : Effectivement. Il y a bien des similitudes dans le fonctionnement des agences des Prairies. Nous travaillons en collaboration avec les centres d'excellence du Manitoba à l'élaboration de politiques et de nouvelles stratégies. J'espère qu'un jour, l'institut des Premières nations de la Saskatchewan pourra travailler en collaboration avec ces provinces, parce que nous avons un intérêt collectif à travailler ensemble au développement futur.

Le sénateur Carstairs : Un grand nombre de peuples non autochtones pensent que les Autochtones ne veulent pas être accrédités et être assujettis aux mêmes normes. Néanmoins, je sais par expérience que les peuples autochtones veulent servir leurs communautés autant, sinon davantage, que les non-Autochtones. Ils veulent obtenir de la formation et acquérir de l'expertise, plus précisément sur leur peuple et leur culture. Je crois qu'il importe de préciser que ce ne sont pas les normes ou l'accréditation qui les laissent indifférents, mais bien la non-pertinence de ces normes et de ces accréditations.

M. Kinequon : Je suis tout à fait d'accord. Les opinions divergent au sujet des processus d'accréditation. Nous avons besoin de l'aide d'un organisme comme un institut des Premières nations pour orienter ce processus. On constate même des divergences à cet égard à l'intérieur même des 18 agences de la Saskatchewan. Nous devons également tenir compte du caractère unique du Nord. J'appuie le principe de l'accréditation et l'élaboration de normes de pratiques et de politiques connexes, mais elles doivent être appropriées.

Senator Merchant: Government has a complex structure. Sometimes I have found that they spend a lot of money fighting the delivery of services. You have to justify funding very clearly. What are the major obstacles you have to overcome when dealing with government?

How much time does it take for an idea actually to come to fruition at ground level? Is it many years before you can convince people? Governments are made up of politicians and it is the nature of the beast to have to be accountable to the electorate. This morning there was a presentation that spoke of racism towards First Nations people.

Mr. Kinequon: As a director of a child welfare agency, I can tell you that I struggle with the inequity that exists for a First Nations organization dealing with the bureaucracy of government. Often there is no reciprocity; it is all one-way. When I am dealing with government I often feel I am being treated like a child, being told, "This is how you will do this and here is the way you must do that and if you do not do it then you will not get funding or benefits."

We attempt to maintain as much communication as we can in terms of input, but the agreements are presented to us as a done deal, and if we have a problem with an agreement we are told that that is just the way it is for this year and next year we can try again. We really have no recourse; it feels as if we have no ability to be an equal at the table. That is one of our challenges.

With respect to accountability, I feel that I am not trusted to make good decisions about the delivery of child welfare services. We regularly have to meet conditions. Regionally we try to meet with the department to make sure that we can overcome some of those obstacles, but it still feels like Dad in Ottawa telling us how it is. How do we respond to that? We say, "Okay."

Senator Merchant: Government can always find money to fight for their ideas. How do you compete with your very limited resources? It is almost impossible for you to present your case on an equal footing.

Mr. Kinequon: The real significance of the national policy review lies in the collective investment that First Nations across Canada have made together. This report was not developed by only a few agencies in Saskatchewan; rather, it reflects the views of many First Nations. As I mentioned in my presentations, there have been a number of events that we hoped would bring about change. We have had a national policy review and still nothing has happened. Now where do we go? We go to forums such as this or the United Nations and hope that somehow we can motivate the government to move on some of our issues.

Le sénateur Merchant : La structure du gouvernement est complexe. Je pense parfois qu'il dépense beaucoup d'argent à se battre contre la prestation de services. Les subventions accordées doivent être bien justifiées. Quels sont les plus grands obstacles que vous devez surmonter lorsque vous traitez avec le gouvernement?

Combien de temps faut-il avant qu'une idée ne porte fruit sur le terrain? Combien d'années sont-elles nécessaires pour convaincre les gens? Les gouvernements sont constitués de politiciens et il est dans la nature des choses de rendre des comptes à l'électorat. Ce matin, un intervenant a parlé de racisme envers les peuples des Premières nations dans son exposé.

M. Kinequon : À titre de directeur d'une agence de services d'aide à l'enfance, je peux vous dire que je dois lutter contre les injustices faites à l'endroit des organisations autochtones qui traitent avec la bureaucratie gouvernementale. Il n'y a souvent aucune réciprocité; tout se passe souvent à sens unique. Lorsque je traite avec le gouvernement, j'ai souvent le sentiment d'être comme un enfant à qui on dit de faire ceci ou cela, de telle ou telle manière, et si on ne le fait pas, on nous coupe les vivres.

Nous essayons de maintenir la communication dans la mesure du possible, mais les ententes nous sont présentées comme un fait accompli, et si une entente nous pose problème, on nous dit que nous procéderons ainsi cette année et que l'an prochain on pourra essayer autre chose. Nous n'avons vraiment pas de recours; c'est comme si nous n'avions pas la possibilité de discuter d'égal à égal autour d'une table. C'est l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Pour ce qui est de l'imputabilité, je pense qu'on n'a pas confiance dans les décisions que je prends en matière de prestations de services à l'enfance. Nous devons constamment répondre à des conditions de toutes sortes. Nous essayons de rencontrer les responsables du ministère, afin d'essayer de régler quelques-uns de nos problèmes, mais, encore là, c'est comme si le papa d'Ottawa nous disait comment faire. Comment répondre à cela? Nous sommes forcés d'obtempérer...

Le sénateur Merchant : Le gouvernement peut toujours trouver de l'argent pour défendre ses idées. Alors comment pouvons-nous leur faire concurrence avec nos moyens limités? C'est presque impossible de présenter notre cause sur un pied d'égalité.

M. Kinequon : L'examen de la politique nationale est en réalité un véritable investissement collectif de l'ensemble des Premières nations du Canada. Ce rapport n'a pas été élaboré par quelques Premières nations de la Saskatchewan; il reflète les opinions de nombreuses Premières nations. Comme je l'ai mentionné dans mes exposés, de nombreuses initiatives ont été prises nous portant à croire que des changements se produiraient. Nous avons effectué un examen de la politique nationale et aucun changement n'a été apporté pour autant. Alors que peut-on faire? Nous nous présentons à des forums comme celui-ci ou à des forums des Nations Unies et nous espérons en quelque sorte pouvoir inciter le gouvernement à adopter des mesures pour résoudre quelques-uns de nos problèmes.

The Chairman: Thank you for your helpful written submission, which identifies your specific needs and focuses us on the report. We need to look at that report, which you believe will be of assistance. Thank you for travelling such a long distance to meet with us. We will be continuing our meetings and we hope that our recommendations will support children on your reserve and elsewhere in Canada.

Geoff Pawson, Founder, Ranch Ehrlo Society: Madam Chair, it is an honour to be here. It has been a long time since I appeared before you.

I will begin by talking about the Ranch Ehrlo Society and Ehrlo Community Services, which are two distinct corporations. The Ranch Ehrlo Society is involved in rehabilitation in a residential treatment setting. We work with children and youth suffering from conduct disorders, psychiatric and psychological difficulties, and addictions from inhalants to crystal meth. We work with young people who are not necessarily charged as sexual offenders but who have intrusive sexual behaviours that if not contained will create difficulties for them. As well, we work with those who have the pervasive developmental delays often caused by fetal alcohol spectrum disorder.

Our work is to provide safety for these young people, to provide treatment services through a problem-solving process, recreation, education, and work training.

Our second incorporation, Ehrlo Community Services, is the prevention side of our program. We provide community recreation through the outdoor hockey league, Monday night football, basketball and soccer, and in the course of a year we deal with several thousand young people coming out of poorer parts of Regina. We operate low-income housing. We provide counselling for families and children. We also have a consultation service.

This year is the 40th anniversary of the Ranch Ehrlo Society. We started on June 1, 1966. Over our 40-year journey we have learned many lessons, but our commitment to youth has never flagged. Hopefully some of those lessons can be shared today.

Deborah Parker-Loewen, Vice-President of Programs North, Ranch Ehrlo Society: I will give you a brief overview of some of our key points. The Ranch Ehrlo Society reviewed the interim report that you presented in November 2005. We want to commend you for the work that you did at that time and to support a couple of specific recommendations.

The first recommendation we support is that Canada's country reports, the UN committee's concluding observations and the government's follow-up report should be tabled in Parliament and should be referred to a parliamentary committee for examination. It is very important that those reports and remarks be put on the

Le président : Merci de votre exposé écrit; il fait état de vos besoins particuliers et nous amène à nous pencher sur la question. Nous devons l'examiner, puisque vous considérez qu'il nous sera utile. Merci d'avoir parcouru toute cette distance pour venir nous rencontrer. Nous organiserons d'autres rencontres et nous espérons que nos recommandations viendront en aide aux enfants de votre réserve et des autres régions du Canada.

Geoff Pawson, fondateur, Ranch Ehrlo Society : Madame la présidente, c'est un honneur que d'être ici. Il y a longtemps que je n'ai comparu devant vous.

Je vais commencer par vous parler de la Ranch Ehrlo Society et de l'Ehrlo Community Services, qui sont deux entités distinctes. La Ranch Ehrlo Society offre des programmes de réinsertion sociale en établissement. Nous travaillons avec des enfants et des jeunes aux prises avec des problèmes de comportement, des difficultés psychiatriques et psychologiques et qui se sont intoxiqués par inhalation de métamphétamines en cristaux. Sans avoir été accusés de délits sexuels, ces jeunes ont des comportements sexuels qui, s'ils ne sont pas réfrénés, les mettront en difficulté. Nous travaillons également avec des jeunes aux prises avec des troubles envahissants du développement souvent causés par le syndrome d'alcoolisation fœtale.

Notre travail est d'assurer la sécurité de ces jeunes, de leur donner des traitements par l'intermédiaire d'un processus de résolution de problème, d'organiser des activités récréatives, de les éduquer et de leur donner de la formation professionnelle.

Notre deuxième organisme, l'Ehrlo Community Services, assure le volet préventif de notre programme. Nous organisons des loisirs communautaires pour plusieurs milliers de jeunes qui viennent des régions les plus pauvres de Regina durant toute l'année. Ainsi, nous avons formé une ligue de hockey et nous organisons des parties de football, de basketball et de soccer le lundi soir. Nous gérons des logements pour personnes à faible revenu. Nous donnons des conseils aux familles et aux enfants et nous avons également un service de consultation.

La Ranch Ehrlo Society, dont les activités ont débuté le 1^{er} juin 1966, a quarante ans cette année. Au cours de ce périple de 40 ans, nous avons beaucoup appris et notre engagement envers les jeunes n'a jamais cessé. J'espère aujourd'hui pouvoir partager avec vous les leçons que nous avons tirées de toutes ces années.

Deborah Parker-Loewen, vice-présidente des programmes North, Ranch Ehrlo Society : Je vais vous donner un bref aperçu des périodes clés de notre organisation. La Ranch Ehrlo Society a examiné le rapport intérimaire que vous avez présenté en novembre 2005. Nous voulons vous féliciter pour le travail que vous avez fait à ce moment-là et appuyer plus particulièrement deux ou trois de vos recommandations.

La première recommandation que nous appuyons concerne les rapports du Canada et les conclusions du Comité des Nations Unies et le rapport de suivi du gouvernement qui devraient être déposés au Parlement et être renvoyés à un comité parlementaire, aux fins d'examen. Il est très important que ces rapports et ces

public record so that there is an opportunity for all Canadian citizens, particularly young people, to appreciate what is being done on their behalf and what we still need to do.

You also recommended that Canada create a children's commissioner to monitor the implementation of the convention and protection of children's rights in Canada. We strongly support that recommendation.

When a children's commission is established there needs to be an appropriate way to include young people so that they have an opportunity to have their views and perspectives heard. Adequate funding must be made available for the implementation in Canada of the Convention on the Rights of the Child.

In our written submission we raise four key issues. The first is Canada's compliance with Article 3 of the UN Convention on the Rights of the Child, which states:

...the institutions, services and facilities responsible for the care or protection of children shall conform with the standards...

As Dr. Pawson mentioned, we provide residential treatment services for youth. We know the challenges faced by facilities, institutions and services that provide services to youth. We know that there are continuing challenges in doing a good job and providing quality and excellent services. We work very hard in our agency to maintain highly trained, professional staff. We are committed to a set of positive principles and values and we try to reflect those every day with every child involved with our organization.

We are one of very few fully accredited residential programs for children in Saskatchewan. As Mr. Kinequon mentioned earlier, there is a real need for us to set appropriate standards and to ensure that those standards are met. Standards of care for children living in out-of-home placements must be clearly articulated through various accrediting bodies. We believe that children's rights will be best protected in organizations that provide the kinds of residential services that Ranch Ehrlo provides.

There are many accrediting systems and we are not recommending any one in particular. Currently only Quebec, Alberta and British Columbia have mandated that child and family services agencies all be accredited. The Child Welfare League of Canada, of which Dr. Pawson was a founding member, a past president and is still on the board of directors, has also endorsed the need for accredited programs for children as a method of protecting their basic rights.

I am sure you heard this morning from the Saskatchewan Children's Advocate about the issues of the Oyate safe house in Regina and about the need for standards of care for vulnerable children. It is Ranch Ehrlo's position that if we were required to

observations soient présentés au public, afin que tous les citoyens canadiens, et plus particulièrement les jeunes, constatent ce qui est fait pour eux et ce qui reste encore à faire.

Vous avez également recommandé que le Canada crée un commissariat aux enfants, afin d'assurer l'application de la Convention et la protection des droits des enfants au Canada et nous appuyons vivement cette recommandation.

La création d'une commission des enfants sous-tend la mise en place de moyens appropriés pour inclure les jeunes et leur donner l'occasion d'exprimer leurs opinions. Des ressources financières sont nécessaires pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant au Canada.

Dans notre exposé écrit, nous avons soulevé quatre points clés. Le premier est la conformité du Canada avec l'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant selon lequel :

[...] les institutions, les services et les établissements responsables de la garde ou de la protection des enfants doivent se conformer aux normes [...] [Traduction]

Ainsi que l'a mentionné le Dr Pawson, nous offrons des programmes de réinsertion sociale en établissement pour les jeunes. Nous connaissons les défis que doivent relever les responsables des installations, des institutions et des services qui offrent ces programmes aux jeunes. Nous savons qu'il est toujours difficile de faire du bon travail et d'offrir des services d'excellente qualité. Nous déployons énormément d'efforts à notre agence pour maintenir un personnel professionnel et hautement qualifié. Nous respectons un ensemble de valeurs et de principes positifs et nous tâchons qu'ils fassent partie du quotidien de chaque enfant qui participe aux activités de notre organisation.

Nous sommes l'un des rares organismes à offrir des programmes résidentiels pleinement accrédités pour les enfants en Saskatchewan. Comme M. Kinequon l'a mentionné plus tôt, nous avons réellement besoin d'établir des normes appropriées et d'assurer le respect de ces normes. Les normes relatives aux soins à prodiguer aux enfants en services d'accueil doivent être clairement énoncées par les divers organismes accrédités à cet effet. Nous croyons que les organisations qui offrent le genre de services que prodigue le Ranch Ehrlo en résidence sont celles qui respectent le mieux les droits des enfants.

Il existe de nombreux systèmes d'accréditation et nous n'en recommandons aucun en particulier. Actuellement, seuls le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont établi un règlement à l'effet que tous les services d'aide à l'enfance et à la famille soient accrédités. La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, dont le Dr Pawson est membre fondateur, ancien président et toujours membre du conseil de direction, a également endossé la nécessité de mettre en place des programmes accrédités pour les enfants en guise de méthode de protection de leurs droits fondamentaux.

Je suis certain que vous avez entendu le protecteur des enfants de la Saskatchewan ce matin au sujet des problèmes de l'Oyate Safe House à Regina et de la nécessité d'établir des normes en matière de soins pour les enfants vulnérables. Le Ranch Ehrlo est

meet the standards of a mandated accredited program, it might prevent significant and complex problems encountered by programs such as that.

We are aware that there are problems with accreditation being culturally appropriate; however, most accrediting bodies are very sensitive to that and welcome various methods of interpreting standards to meet the cultural, linguistic or religious needs of organizations.

There are costs involved with accreditation but we believe that the children involved with the services are worth those costs.

Our second key point is that children have a right to the highest attainable standard of health, with particular emphasis on mental health. The UN committee in its concluding observations regarding Canada in October 2003 made particular reference to concerns about the mental health needs of children in Canada, particularly Aboriginal children, and the high rates of suicide and substance abuse, among other things.

The document *A Canada Fit for Children* also recognized a need for particular emphasis to be put on improving mental health services for children.

In April 2004, when I was the Children's Advocate in Saskatchewan, we reported at that time that only about 10 per cent of the children in Saskatchewan estimated to have a mental disorder were receiving provincially-funded mental health services. The remaining 90 per cent of children in Saskatchewan with mental health problems in 2004 were not receiving services from the provincial government and it is unknown whether they were receiving any services.

As Mr. Kinequon mentioned earlier, receiving services in remote or rural areas in Saskatchewan is particularly difficult. He mentioned that in his community of La Ronge, mental health services for children do not exist.

We were pleased to note that the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology released their report, *Out of the Shadows At Last*. That is a very important report. Some of their recommendations ought to be considered by this committee. The right of children to adequate mental health services is a priority and is of particular concern to us.

The third point is the continued need to support research. In 2000, the federal government announced the Centres of Excellence for Children's Well-Being. Five of them were established, one being the Centre of Excellence for Child Welfare. It is hosted by the Child Welfare League of Canada and the University of Toronto and involves a number of different research activities, including a First Nations research site at the University of Manitoba in Winnipeg.

The initial five years of funding ended last year and it is our opinion that funding should be continued. That centre has now established a good network of researchers; they have a strong

d'avis que si nous devons répondre aux normes d'un programme accrédité, les problèmes graves et complexes de ce genre pourraient peut-être être évités.

Nous savons que l'accréditation de programmes culturellement inappropriés pose problème; toutefois, la plupart des organismes d'accréditation sont très sensibilisés à cela et ils accueillent avec plaisir les propositions de diverses méthodes d'interprétation des normes, afin de répondre aux besoins culturels, linguistiques ou religieux des organismes.

Il y a des coûts rattachés à l'accréditation, mais nous croyons que les services offerts aux enfants par ces organismes en valent la peine.

Notre deuxième point a trait aux droits des enfants d'obtenir les meilleurs soins de santé possible, surtout en santé mentale. Le Comité des Nations Unies a fait part de ses préoccupations dans ses conclusions sur le Canada, en octobre 2003, à l'égard des besoins des enfants canadiens en santé mentale, plus particulièrement chez les enfants autochtones, et il a souligné le taux élevé de suicide et de toxicomanie, entre autres choses.

Le document intitulé *Un Canada digne des enfants* a également reconnu la nécessité de mettre l'accent sur l'amélioration des services de santé mentale pour les enfants.

En avril 2004, lorsque j'occupais le poste de protecteur des enfants de la Saskatchewan, nous avons rapporté à ce moment-là qu'autour de 10 p. 100 seulement des enfants atteints de troubles mentaux recevaient des services de santé mentale financés par la province. Les autres, soit 90 p. 100 des enfants aux prises avec des problèmes de cet ordre en Saskatchewan n'ont pas reçu de services du gouvernement provincial au cours de cette année-là et on ne sait pas s'ils ont reçu des services sous quelque forme que ce soit.

Comme M. Kinequon l'a mentionné plus tôt, il est particulièrement difficile de recevoir des services dans les régions rurales ou éloignées de la Saskatchewan. À ce propos, il a dit qu'il n'y avait aucun service de santé mentale dans sa communauté.

Nous avons eu le plaisir de souligner que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a publié son rapport intitulé *De l'ombre à la lumière*. Ce rapport est très important et le comité pourrait tenir compte de certaines de ses recommandations. Le droit des enfants à des services de santé mentale adéquats est pour nous une priorité et c'est une question qui nous préoccupe particulièrement.

Le troisième point a trait à la nécessité de soutenir la recherche. En 2000, le gouvernement fédéral a annoncé l'établissement des centres d'excellence pour le bien-être des enfants. Il en a établi cinq, dont le Centre d'excellence pour le bien-être et la protection des enfants, qui relève de la Ligue pour le bien-être de l'enfance et l'Université de Toronto et qui participe à divers projets de recherche, y compris un projet du centre de recherche sur les Premières nations de l'Université de Manitoba, à Winnipeg.

Le premier financement quinquennal a pris fin l'an passé et nous sommes d'avis qu'il devrait être renouvelé. Le Centre a maintenant un bon réseau de chercheurs et il s'est bâti une solide

reputation for solid research in the area of child welfare in Canada. Much work has been done to develop that centre. Its achievements speak for themselves and the work of the centre should be continued.

My final point is the need for protection for First Nations and other Aboriginal children. The UN Committee on the Rights of the Child noted with concern that Aboriginal children in Canada continue to experience many problems. I will not list them all as we have discussed them in our report.

I find it interesting that when Mr. Kinequon mentioned the joint national policy review it was the first time you had heard about it. It is confusing for many of us who work in child welfare that the recommendations of what we refer to as the NPR have not been implemented although they have been under review for six years.

There have been some very solid follow-up reports completed by the First Nations Child and Family Caring Society of Canada under executive director Cindy Blackstock. We have cited those reports in our document, along with some of the data coming out of the *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect*, which was funded by the Public Health Agency of Canada and which also points out the various disparities between Aboriginal and non-Aboriginal children and how they are served in the child welfare system. That report documents in great detail the disparities between on- and off-reserve children.

In the area of protecting Aboriginal children, we also want to point out the need to move forward as was recognized at a recent reconciliation conference both Dr. Pawson and I were privileged to attend in Niagara Falls. There is a need for respectful collaboration between Aboriginal and non-Aboriginal people so that we can move forward together and the rights of all children in Canada can be protected. We believe that all children, regardless of culture, race or religion, have a right to be protected.

In summary, we understand that there are many priority issues that need attention. It is our sincere belief that establishing a commissioner for Canada's children will give us an avenue for the work that needs to be done to move forward towards realizing children's rights in Canada.

Jessica McFarlane, Provincial Outreach Coordinator, Saskatchewan Youth in Care and Custody Network: Senators, I have been with the Saskatchewan Youth in Care and Custody Network for several years. We do not have a formal presentation but we wanted to be here in support of the different groups who have appeared here today bringing forward issues, especially those concerning children involved with child welfare and youth justice.

réputation dans la recherche sur le bien-être des enfants au Canada. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour mettre ce Centre sur pied. Ses réalisations parlent d'elles-mêmes et ses travaux devraient être poursuivis.

Mon dernier point a trait à la nécessité de protéger les enfants des Premières nations et les autres enfants autochtones. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a remarqué avec inquiétude que les enfants autochtones du Canada sont toujours aux prises avec de nombreux problèmes. Je ne les énumérerai pas tous, étant donné que nous en parlons dans notre rapport.

Je trouve étrange que vous n'ayez jamais entendu parler de l'examen mixte de la politique nationale que M. Kinequon a mentionnée. Il est difficile pour beaucoup d'entre nous qui travaillons dans le domaine de l'aide à l'enfance de comprendre pourquoi les recommandations du document communément appelé l'EPN n'ont pas été mises en vigueur, bien que la politique fasse l'objet d'un examen depuis six ans.

Certains rapports de suivi très percutants ont été réalisés par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, sous la direction de Cindy Blackstock. Nous les avons cités dans notre document, avec quelques données provenant de l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*, qui a été financée par l'Agence de santé publique du Canada et qui souligne les disparités entre les enfants autochtones et non autochtones et les services qu'ils reçoivent des organismes de protection de la jeunesse. Ce rapport monte un dossier complet sur les disparités entre les enfants des réserves et hors réserve.

Dans le domaine de la protection de l'enfant autochtone, nous voulons également souligner la nécessité d'aller plus loin, ainsi qu'on l'a reconnu lors d'une récente conférence sur la réconciliation à laquelle le Dr Pawson et moi-même avons eu le privilège de participer, aux chutes Niagara. Il doit y avoir une collaboration respectueuse entre les peuples autochtones et non autochtones, de manière que nous puissions aller de l'avant ensemble et que les droits des enfants au Canada puissent être protégés. Nous croyons que tous les enfants, peu importe la culture, la race ou la religion, ont le droit d'être protégés.

En somme, nous réalisons que de nombreux problèmes que vivent les enfants doivent être abordés en priorité. Nous croyons sincèrement que la création d'un commissariat aux enfants serait un bon moyen de promouvoir les droits des enfants au Canada.

Jessica McFarlane, animatrice communautaire provinciale, Saskatchewan Youth In Care and Custody Network : Mesdames et messieurs les sénateurs, je travaille pour le Réseau national des jeunes pris en charge de la Saskatchewan depuis plusieurs années. Nous ne sommes pas ici pour vous présenter un exposé officiel, mais pour appuyer les différents groupes qui sont venus comparaître ici aujourd'hui afin d'y exposer leurs problèmes, plus spécialement en ce qui a trait au bien-être des enfants et au système de justice pour les jeunes.

Our organization works with young people in and from both foster care and custody. We work with youth age 14 to 24 years. To the best of our abilities we provide support, education and advocacy to young people. We support the children's commissioner and the other organizations that have come forward with child welfare issues. We especially support the implementation in Canada of the convention. Article 12 is the one that is of most concern to us; it talks about the voice of children and their right to express freely their views, to the best of their ability. Research from several sources, including the National Youth in Care Network, indicates that the problem of having their voices heard is an issue that young people face today.

The Chairman: Are you an informal organization of young people or are you an NGO? How are you structured? Are you broadly based? From where do you receive funding? It would be good to have those things on the record.

Ms. McFarlane: We are an incorporated, community-based NGO. Our funding comes from the province's Department of Community Resources. They are our main funders although we do get some grants from other sources. We have a provincial office with two staff, including myself and our director. We have local networks in many areas of the province; young people from foster homes, custody facilities and group homes get together once or twice a month to do activities or have guest speakers. We have adult support persons who pretty much all come either from the Department of Community Resources or from Corrections and Public Safety.

We have had a couple of provincial conferences. We are still a very young organization; we were incorporated in 1998. Unfortunately, we have very little staff, and as Saskatchewan is a large province there are many people outside our area of operation.

There is also a National Youth in Care Network based in Ottawa. It is our parent organization and has been in existence for about 20 years. It does much more research throughout Canada and presents recommendations to government.

The Chairman: Dr. Pawson, I can certainly vouch for the credibility and success of Ranch Ehrlo, not just because you have had your fortieth anniversary but because I worked in the system and I know that yours was an organization we could rely on. It was not without its problems but we always knew that its objectives and the people working within it were dedicated to youth in Saskatchewan.

Nous travaillons avec des jeunes de 14 à 24 ans qui proviennent de foyers d'accueil et de milieux carcéraux. Nous faisons de notre mieux pour leur offrir du soutien, de la formation et pour défendre leurs droits. Nous appuyons la création d'un commissariat aux enfants, de même que les organisations qui sont venues présenter les problèmes liés à la protection des enfants. Nous appuyons tout spécialement l'application de la Convention au Canada. L'article 12 est celui qui nous concerne le plus; il y est question de la nécessité de donner la parole à l'enfant et de respecter son droit d'exprimer son point de vue librement et du mieux qu'il peut. Les recherches provenant de plusieurs sources, y compris du Réseau national des jeunes pris en charge, indiquent que les jeunes ont de la difficulté à se faire entendre de nos jours.

La présidente : Représentez-vous une organisation informelle de jeunes ou une ONG? Comment êtes-vous structuré? Offrez-vous des services à grande échelle? Qui vous finance? Ce serait bien que vous nous apportiez des précisions à ce sujet.

Mme McFarlane : Nous sommes une ONG incorporée et nous travaillons à l'échelle communautaire. Nos fonds proviennent du ministère des Ressources communautaires (Community Resources) de la province. Il est notre principal bailleur de fonds, mais nous recevons également quelques subventions d'autres sources. Nous avons un bureau provincial avec deux employés, dont moi-même et notre directeur. Nous avons établi des réseaux dans de nombreuses régions de la province; les jeunes viennent de foyers d'accueil et d'établissements carcéraux, et nous invitons les représentants de foyers collectifs à se réunir, notamment pour y entendre des conférenciers invités. Nous offrons de l'aide aux adultes par des personnes provenant presque exclusivement du ministère des Ressources communautaires ou des Services correctionnels et de la Sécurité publique (Corrections and Public Safety).

Nous avons organisé deux ou trois conférences provinciales. Notre organisation est encore très jeune; nous avons été constitués en société en 1998. Malheureusement, nous sommes très peu d'employés et, comme la Saskatchewan est une province de grande taille, beaucoup de gens se trouvent à l'extérieur de notre secteur d'intervention.

Il existe également un Réseau national des jeunes pris en charge à Ottawa. Mis sur pied il y a 20 ans, ce réseau en chapeaute quatre autres. Beaucoup de travaux de recherche sont effectués par son entremise, partout au Canada, et il présente des recommandations au gouvernement.

La présidente : Monsieur Pawson, je peux certainement témoigner de la crédibilité et du succès du Ranch Ehrlo, non seulement parce qu'il existe depuis quarante ans, mais parce que j'y ai travaillé et que je sais que c'est une organisation sur laquelle on peut se fier. Le Ranch a connu des difficultés, mais nous avons toujours su que ses objectifs et les personnes qui y travaillent se dévouent pour les jeunes de la Saskatchewan.

You and I go back 40 years. The problems that youth are having in Saskatchewan appear still to be rooted in family breakdowns; young people growing need positive influences in their lives instead of negative ones.

Is the approach to dealing with children the same or has it changed? The problem may once have been glue sniffing and now it is crystal meth. It may be that we are more strongly aware of the Aboriginal community's self-image. You may want to talk about how the problems are different, but is your approach still the same? In other words, do kids still need the same support systems and therefore the same professional skills, knowledge and training from the service providers?

Mr. Pawson: That is an excellent question and one that often comes up: Have the children changed from 1966 to the year 2006? I think the children Ranch Ehrlo Society deals with certainly have changed. In 1966 we were basically worried about conduct disorders and juvenile delinquency, and there was a much clearer focus on those people's being a major concern to society. The Young Offenders Act changed things as we started to look at juvenile justice and different ways of handling difficulties. There was still overlap but it was much more clearly defined.

At that point there began to emerge a more direct need to look at children with mental health issues and we very clearly moved into that area. Later there was the emerging need of young people using drugs; that probably began to arise in the early 1960s but it was not until the 1970s and 1980s that people began to get very concerned because there was a movement away from the soft drugs into some of the harder drugs, and that was causing all kinds of other problems.

Throughout those years we learned also about post-traumatic stress syndrome and its affect on children, particularly those in foster care. Children ripped away from their families are very likely to have post-traumatic stress syndrome. We saw that children who were moved from foster home to foster home were having attachment disorders, another emerging clinical problem. Young people coming into the Ranch Ehrlo Society at 12 years of age had already had 15 or 20 foster home placements; of course there will be an attachment disorder. Why would any child want to attach to anybody given that frequency of change?

We began to be aware of the area of fetal alcohol and its impact on children. There were not only the children who were clearly physically disabled as well as with some mental disability, but there were also young people coming into the system who were really very handsome children, often with great artistic

Si vous le voulez bien, retournons 40 ans en arrière. Les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés en Saskatchewan semblent prendre racine dans l'éclatement de la famille; les jeunes qui grandissent ont besoin d'influences positives et non négatives à cette étape de leur vie.

Notre approche des enfants est-elle demeurée la même depuis ou si nous l'avons modifiée? Ils inhalaient les vapeurs de la colle à l'époque, tandis que maintenant ils consomment des métamphétamines en cristaux. Peut-être qu'aujourd'hui nous sommes plus conscients de l'image que les communautés autochtones se font d'elles-mêmes. Vous voulez peut-être parler des problèmes qui sont différents, mais votre approche est-elle la même? En d'autres mots, les enfants ont-ils besoin des mêmes services de soutien et, partant, les fournisseurs de service doivent-ils avoir les mêmes compétences professionnelles, les mêmes connaissances et la même formation?

M. Pawson : C'est une excellente question qui revient souvent sur le tapis : les enfants ont-ils changé de 1966 à 2006? Je pense que les enfants avec lesquels la Ranch Ehrlo Society travaille ont changé. En 1966, nous étions surtout préoccupés par les troubles de comportement et la délinquance juvénile et nous pouvions établir beaucoup plus clairement lesquels parmi eux pouvaient représenter un problème majeur pour la société. La Loi sur les jeunes contrevenants a été modifiée à mesure que l'on a commencé à changer le visage de la justice juvénile et les moyens d'aborder les difficultés. Il y avait encore des chevauchements, mais ils étaient beaucoup plus clairement définis.

À ce moment-là, les enfants ont commencé à avoir besoin de services de santé mentale et nous nous sommes résolument attaqués à ce problème. Par la suite, les problèmes de consommation de drogues chez les jeunes ont commencé à émerger; ces problèmes ont probablement commencé à se faire sentir au début des années 60, mais ce n'est pas avant les années 70 et 80 que les gens ont commencé à s'en préoccuper, parce qu'on est graduellement passé durant ces années des drogues douces à des drogues plus dures qui occasionnaient toutes sortes d'autres problèmes.

Durant toutes ces années, nous avons appris beaucoup de choses sur le syndrome du stress post-traumatique et ses effets sur les enfants, plus particulièrement dans les foyers d'accueil. Les enfants arrachés à leurs familles souffriront probablement du syndrome de stress post-traumatique. Nous avons vu que les enfants déplacés d'un foyer d'accueil à un autre problème clinique en émergence, soit des troubles de l'attachement. Les jeunes qui arrivent à la Ranch Ehrlo Society à 12 ans sont passés par 15 ou 20 foyers d'accueil; bien sûr qu'ils ont des troubles de l'attachement. Comment un enfant pourrait-il s'attacher à quiconque après avoir subi des changements de cette fréquence?

Nous avons également commencé à prendre conscience des conséquences de l'alcoolisme fœtal sur les enfants. Non seulement y a-t-il des enfants de toute évidence atteints d'incapacité physique et de certaines déficiences mentales, mais il y a ces jeunes, vraiment beaux, qui ont souvent de grands talents

ability, but who had great difficulty considering or anticipating potential difficulties they could get into. There is a whole range of problems associated with fetal alcohol.

As a result, children were becoming more fragile and far more complex, their difficulties often more intense. I think we were learning how to better identify their problems. Unlike the medical profession, our treatment programs are all soft; we do not have clinical programs where you can test a drug and either it does its job or it does not. We have to work at it.

Our major area of control is staff and staff training. Those issues emerged with time. It became very clear to us that our success with the children would be based on the quality of staff and the maintenance of staff and building a culture that we could begin to work in to help those young people.

Senator Carstairs: Ms. McFarlane, you have obviously spent a lot of time speaking with young people in care. If you had to categorize their problems, their concerns, what would be the top three concerns that you think young people in care experience?

Ms. McFarlane: There are many issues and they vary through the different provinces or even just from north to south in Saskatchewan. The National Youth in Care Network did a research project in 2003 called *Primer*, which pointed out the five main issues facing young people in child welfare in Canada. Based on that research and on what young people in Saskatchewan told us, voice would be a big issue. A second issue is what we call placement bouncing, which is the constant moving to new homes. There are not enough homes and young people are put into temporary emergency placements with no long-term care. After-care or extended maintenance — what happens when youth turn 16 or 18 years old — is a third issue. It is different in every province and there are no national standards on what age young people are asked to leave the system and what supports there are for them when they leave. Many of our young people end up on social assistance programs when they leave care.

I would say those three are probably the most prominent concerns in Saskatchewan.

Senator Carstairs: It is interesting that you mentioned extended maintenance. In my province, although children can be in care until they are 18 years old, if they choose to leave care at 16 or 17 years of age there is very little follow-up. People are quite happy to have them out of the system. I happen to think a 16-year-old is still a child. Do you have a similar problem in Saskatchewan?

artistiques, mais qui ont beaucoup de difficulté à s'imaginer qu'ils peuvent se retrouver mêlés à de graves problèmes. L'alcoolisme fœtal engendre une multitude de problèmes.

Par conséquent, les enfants deviennent plus fragiles, beaucoup plus complexes, et leurs difficultés prennent de l'ampleur. Je pense que nous apprenons à mieux déterminer leurs problèmes. Contrairement aux médecins, nous privilégions une approche douce dans tous nos programmes de traitement; nous n'avons pas de programmes cliniques de dépistage de drogues ni de systèmes d'évaluation des traitements offerts. Nous devons travailler là-dessus.

Ce sont les membres de notre personnel et nos programmes de formation qui constituent nos principaux moyens de contrôle. Ces problèmes ont émergé avec le temps et il nous apparaît maintenant évident que nous parviendrons à améliorer le sort de ces jeunes que si nous offrons et maintenons un personnel de qualité et si nous mettons en place une culture pour leur venir en aide.

Le sénateur Carstairs : Madame McFarlane, vous avez de toute évidence passé beaucoup de temps à discuter avec les jeunes en foyer d'accueil. Si vous deviez classer leurs problèmes et leurs préoccupations par catégorie, quels seraient selon vous les trois principales difficultés auxquelles les jeunes en foyer d'accueil sont confrontés?

Mme McFarlane : Leurs problèmes sont nombreux et ils varient selon les provinces, et même selon qu'ils vivent au nord ou au sud de la Saskatchewan. Le Réseau national des jeunes pris en charge a mené un projet de recherche en 2003 appelé *Primer*, dans lequel sont énumérés les cinq principaux problèmes auxquels font face les jeunes en foyer d'accueil au Canada. D'après cette recherche et les témoignages des jeunes de la Saskatchewan, les jeunes ont beaucoup de difficulté à se faire entendre. Un deuxième problème réside dans le fait que les enfants sont « ballottés » d'une famille à l'autre. Il n'y a pas suffisamment de maisons d'accueil et les jeunes sont placés temporairement quelque part, et non sur de longues périodes. Les services de suivi ou le prolongement des services pour les jeunes de 16 à 18 ans est un troisième problème. La situation varie d'une province à une autre et il n'y a pas de normes nationales en ce qui a trait à l'âge où les jeunes doivent quitter le réseau d'aide et en ce qui a trait aux services de soutien lorsqu'ils quittent le réseau. Bien des jeunes doivent s'en remettre à l'aide sociale lorsqu'ils quittent le foyer d'accueil.

Je dirais que ces trois problèmes sont probablement les plus criants en Saskatchewan.

Le sénateur Carstairs : Il est étrange que vous ayez mentionné le prolongement des services. Dans ma province, même si l'enfant peut vivre en foyer d'accueil jusqu'à l'âge de 18 ans, s'il choisit de quitter à 16 ou à 17 ans, très peu de services lui sont offerts par la suite. Les gens sont plutôt contents qu'ils quittent le réseau. Pour ma part, je pense qu'un jeune de 16 ans est encore un enfant. Avez-vous le même problème en Saskatchewan?

Ms. McFarlane: Yes. We have what is called a section 10 for 16 or 17 year olds who are not permanent or long-term wards. There is nothing for them after they turn 18 years old, except for social assistance.

For young people who are long-term and permanent wards, a section 56 will provide them with some support until the age of 21 if they are pursuing education or training, but once they are 21 there is nothing more.

There are issues around whether youth who leave when they are 16 years old can come back and around what happens if they want to leave when they are 15 years old.

Senator Lovelace Nicholas: This question is for anyone to answer. I have heard people talking about creating a children's commissioner. Do you believe there is a need for an Aboriginal commissioner to be involved with Aboriginal communities?

Ms. Parker-Loewen: First, I think all Canadian children need a commissioner, including Aboriginal children, of course. Because of the particular relationship between First Nations children on reserve and the federal government, there may be a need for a special mechanism for those young people to have a different access point. First Nations, Metis, Inuit, non-status Indian children are all over-represented in most of our human services, child serving systems, child welfare, mental health services, public health systems, poor school achievement. There is a huge range of problems that recent research has shown are linked to systemic issues such as poverty, housing, parenting issues, adult substance abuse. These need to be addressed on a broader level. We have had many opportunities in Canada to give support to First Nations people and for some reason that is not working.

To go back to your question of whether there is a need for a First Nations children's commissioner, I think there may need to be a special mechanism to ensure that First Nations voices are heard. I am not personally convinced that there need to be two commissioners but I think there may need to be special recognition of the particular challenges faced by Aboriginal communities.

Senator Lovelace Nicholas: From my experience, Aboriginal children will talk more freely to an Aboriginal health care worker. I wonder if an Aboriginal commissioner for First Nations children all across Canada would help them to be more open.

Ms. Parker-Loewen: I absolutely agree with you. I think children connect with people that they recognize and understand and who speak their language or are similar in appearance.

Mme McFarlane : Oui. Nous avons ce que nous appelons l'article 10 pour les enfants de 16 ou 17 ans qui n'ont pas été sous tutelle gouvernementale en permanence ou pendant de longues périodes. Rien ne leur est offert après 18 ans, si ce n'est l'aide sociale.

Les jeunes qui sont depuis toujours sous tutelle gouvernementale ou qui l'ont été pendant longtemps peuvent obtenir un peu d'aide jusqu'à l'âge de 21 ans, aux termes de l'article 56, dans la mesure où ils poursuivent leurs études ou une formation, mais lorsqu'ils ont 21 ans, ils n'ont plus rien.

On se demande si un jeune qui a quitté le foyer d'accueil à 16 ans peut revenir et si un jeune peut quitter le foyer d'accueil à 15 ans.

Le sénateur Lovelace Nicholas : N'importe qui peut répondre à cette question. Certains ont parlé de la création d'un commissariat aux enfants. Croyez-vous que les communautés autochtones auraient besoin d'un commissariat autochtone?

Mme Parker-Loewen : D'abord, je pense que tous les enfants canadiens bénéficieraient d'un commissariat aux enfants, y compris les enfants autochtones, bien entendu. Compte tenu de la relation particulière entre les enfants des Premières nations vivant dans les réserves et le gouvernement fédéral, il se peut qu'un mécanisme spécial soit nécessaire pour en faciliter l'accès. Les enfants des Premières nations, des Métis, des Inuits et des Indiens non inscrits sont surreprésentés dans la plupart des services sociaux, des réseaux de services à l'enfance, dans les familles d'accueil, les services de santé mentale, les systèmes de santé publique, et le nombre de ces enfants ayant de piètres résultats scolaires est également plus élevé. Des études récentes ont démontré que la vaste gamme de problèmes auxquels les Autochtones sont confrontés est liée à des problèmes systémiques comme la pauvreté, l'hébergement, l'éducation des enfants et l'alcoolisme chez l'adulte. Ces problèmes doivent être abordés à plus grande échelle. Le Canada a eu bien des occasions de venir en aide aux peuples des Premières nations et, pour une raison que j'ignore, ça ne fonctionne pas.

Pour revenir à votre question à savoir si les enfants des Premières nations ont besoin d'un commissariat, je pense qu'il faudrait peut-être mettre en place un mécanisme spécial qui permette aux jeunes des Premières nations de s'exprimer. Pour ma part, je ne suis pas convaincue qu'il faudrait deux commissariats, mais il faut reconnaître que les communautés autochtones ont des problèmes particuliers.

Le sénateur Lovelace Nicholas : De par mon expérience, les enfants autochtones parlent beaucoup plus librement à un travailleur autochtone du secteur de la santé. Je me demande si un commissariat autochtone pour les enfants des Premières nations de tout le Canada ne les aiderait pas à s'ouvrir davantage.

Mme Parker-Loewen : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense que les enfants établissent des liens avec les gens qu'ils reconnaissent, qui les comprennent et qui parlent leur langue ou qui leur ressemblent.

Mr. Pawson: I do not think the commissioner's nationality would matter. That person will have been selected for the job because of certain qualifications and abilities. The environment within that office will be a key factor in whether or not children who go in there will feel comfortable. Certainly, there must be a high proportion of First Nations people working there, because so many Indian children are in care, so First Nations people have to be involved. In the Eastern provinces there would have to be Black people working in that office too, because Black children are heavily represented in those child welfare systems.

I see the need for people of colour to be involved; however, I do not think the colour of the person at the top matters. The people that work within the system should be representative of the people they work with.

Senator Munson: As a former reporter, I have to know where the name Ranch Ehrlo comes from.

Mr. Pawson: When we were setting it up in 1966 we were looking for property and at the same time kind of cogitating about a name for the place. I eventually bought a place on February 22, 1966, by putting \$1,000 down after a very difficult negotiation, because I had no money to negotiate with. The person who owned the property was Cliff Ehrle, a local businessman. He gave the property the name Ranch Ehrlo because he thought it sounded very Spanish. It was perfect for our purposes — the name meant nothing. We took the property, added "Society" to the name and we had the beginning of our program.

Senator Munson: Today we have heard some interesting testimony, in particular from Mr. Thibodeau of the Saskatoon Downtown Youth Centre. I note in some of your information pamphlets that about 20 per cent of your residents are over 18 years of age. I think in dealing with young people Mr. Thibodeau works within the confines of provincial money, and there is a sort of threat at the age of 17 — "You had better behave yourself and do very well because you will be an adult at 18 years old and you will be on your own." Implicit in that threat is that you may not make it.

I am wondering about the whole concept of age limits. When youth reach the age of 18 years, we automatically tell them they are on their own, but some may be physically ready but not emotionally or mentally prepared. There is this arbitrary age to vote and to be in the military, and so on. Do you think that within government and private organizations there could be a system that would give a bit more time to people who reach that age before they have to go out on their own?

Mr. Pawson: From my perspective it is absolutely imperative that we begin to take a look at those children who have not been in the system before age 16 and who between 16 and 18 years old are running into a variety of difficulties. We also have to consider that some of those who are 18 years old and above are often very

M. Pawson : Je ne pense pas que la nationalité du commissaire soit un facteur important. Cette personne devrait être choisie en fonction de ses qualifications et de ses aptitudes. Le bureau, par contre, devrait être emménagé pour que l'enfant s'y sente à l'aise. Il devrait bien sûr y avoir une forte proportion d'employés autochtones, en raison du nombre si élevé d'enfants indiens en famille d'accueil, tout comme il devrait y avoir des gens de race noire au bureau des provinces de l'Est, en raison de leur forte représentation dans les services d'aide à l'enfance de cette région.

Je pense que la participation des gens de race noire est nécessaire, mais je ne crois pas que ce soit là un facteur de toute première importance. Les gens qui y travailleront devraient être représentatifs des gens avec qui ils travaillent.

Le sénateur Munson : À titre d'ancienne journaliste, il faut que je sache d'où vient l'appellation du Ranch Ehrlo?

M. Pawson : Lorsque nous l'avons mis en place en 1966, nous recherchions une propriété et nous réfléchissions au nom que nous allions donner à l'endroit. J'ai fini par acheter l'établissement le 22 février 1966 en mettant 1 000 \$ sur la table, après une très difficile négociation, parce que je n'avais pas d'argent pour négocier. Le propriétaire était Cliff Ehrle, un homme d'affaires de l'endroit. Il l'a appelé le Ranch Ehrlo parce qu'il trouvait que ce nom avait une résonance très espagnole. C'était parfait pour ce que nous voulions en faire — le nom ne signifiait rien. Nous avons pris la propriété, nous y avons ajouté le mot « société » et c'est ainsi, que tout a commencé.

Le sénateur Munson : Nous avons entendu des témoignages intéressants aujourd'hui, plus particulièrement celui de M. Thibodeau, du Saskatoon Downtown Youth Centre. Je remarque dans quelques-uns de vos dépliants qu'environ 20 p. 100 de vos résidents ont plus de 18 ans. Je pense que le travail de M. Thibodeau auprès des jeunes doit rester dans les limites des fonds publics provinciaux qui lui sont versés et qu'une sorte de menace plane au-dessus des jeunes de 17 ans : « Fais attention à ce tu fais, semble-t-on leur dire, parce que tu seras considéré comme un adulte à 18 ans et que tu seras laissé seul à ton sort ». Ce qu'il y a d'implicite dans cette menace, c'est qu'il n'y arrivera peut-être pas.

Je m'interroge sur tout le concept de la limite d'âge. Lorsque les jeunes atteignent 18 ans, on leur dit automatiquement qu'ils sont laissés à leur sort, mais si certains sont prêts sur le plan physique, ils ne le sont peut-être pas sur le plan émotif ou mental. On fixe arbitrairement un âge pour voter, pour entrer dans l'armée, et ainsi de suite. Ne croyez-vous pas que l'on pourrait mettre un système en place dans les organisations privées et publiques pour donner un peu plus de temps aux gens, si nécessaire, avant qu'ils ne soient laissés à leur sort?

M. Pawson : Pour ma part, je pense qu'il est absolument essentiel que nous commencions à jeter un coup d'œil à ces enfants qui n'ont pas été en foyer d'accueil avant l'âge de 16 ans et qui se retrouvent dans toutes sortes de difficultés lorsqu'ils ont entre 16 et 18 ans. Nous devons également considérer que les jeunes de 18

vulnerable. The 18 year olds and older are at one end of the bell curve. They are young adults. Many of them are mentally challenged and are being cared for mostly by Community Living, which is a division of Saskatchewan Community Resources, and by social services. Often they have psychiatric problems and sometimes intrusive sexual behaviour. Those young people need long-term care. At present, no other programs will take them.

We became involved by default. As those children were approaching the age of 18 years, we were looking around for places they could move. There were none available. People were not willing to consider them. They fell between the cracks. The mental health services said very clearly that this was a Community Living problem. Community Living said yes, they are challenged, but they are a mental health problem. Some of those children who came into our program have stayed with us for a number of years.

Senator Munson: Do you think it is the responsibility of government to fill those cracks? In the City of Ottawa and in our streets across Canada we are seeing more and more people who should be in various places of care receiving help, and yet they are on the street. In the last 10 years I have been amazed at what I see in the City of Ottawa and other centres, not only the large cities like Vancouver and Toronto.

Mr. Pawson: Eventually we will be caring for them. Some of them will go into the penal system, others into the mental health system. Some will commit suicide, some will die dreadful deaths. They have become extremely expensive human beings. It would be cheaper if we dealt with their problems.

For a person who is mentally challenged and who is operating at a certain level, if that level drops it is very hard to get that person back up to the old level. Sometimes you cannot ever get them back up. We need something, even if it is just a maintenance program, to keep mentally challenged people at the very top of their game. If they fall off and have time on the streets, it has been our experience that it is almost impossible to get them back operating at their former level.

I think we will be paying for it one way or the other and to me the community is safer when these people are being looked after and I think that expense can be justified.

Senator Merchant: Ms. McFarlane, one of the top priorities you identified was to give young people a voice. We often speak of not being able to engage young people in issues. What vehicles do you think would give young people an opportunity to have their voices heard? Who is listening to them?

ans et plus sont souvent très vulnérables. Les jeunes de 18 ans et plus sont au sommet de la courbe. Ce sont de jeunes adultes. Bon nombre d'entre eux ont des problèmes d'ordre mental et ce sont généralement des organismes comme Community Living, une division de Ressources communautaires de la Saskatchewan, et d'autres services sociaux qui les prennent en charge. Ils ont souvent des problèmes psychiatriques et parfois des comportements sexuels intrusifs. Ces jeunes ont besoin de soins à long terme et aucun autre programme ne leur est offert actuellement.

Nous nous sommes engagés envers eux par défaut. À mesure que ces jeunes approchaient de leurs 18 ans, nous cherchions des endroits où ils pourraient aller. Il n'y avait rien pour eux et personne ne voulait s'en occuper. Ils tombaient entre les mailles du filet. Les services de santé mentale disaient très clairement qu'ils relevaient de Community Living. Community Living disait qu'effectivement, ils avaient des problèmes, mais qu'ils n'étaient pas d'ordre mental. Certains jeunes qui ont participé à notre programme sont restés avec nous pendant un bon nombre d'années.

Le sénateur Munson : Croyez-vous que ce soit la responsabilité du gouvernement de raccommoder les mailles du filet? Nous voyons de plus en plus de gens dans la ville d'Ottawa et dans les rues, partout au Canada, qui devraient recevoir de l'aide et pourtant, ils sont dans la rue. Depuis les dix dernières années, je suis renversé de ce que je vois, non seulement dans les grandes villes comme Toronto et Vancouver, mais dans la ville d'Ottawa et d'autres villes de cette taille.

M. Pawson : On finira par les prendre en charge. Certains iront en milieu carcéral, d'autres dans le réseau de santé mental. Certains se suicideront, certains décéderont dans des circonstances tragiques. Ces personnes finissent par coûter très cher à la société. Il serait moins coûteux d'essayer de résoudre leurs problèmes.

Si une personne aux prises avec des problèmes d'ordre mental qui fonctionne bien à un certain niveau perd tout à coup cette capacité, il lui sera très difficile de revenir en arrière. Certains n'y parviendront jamais. Il faut faire quelque chose pour eux, ne serait-ce que leur offrir un programme de suivi et ainsi la possibilité de relever des défis au meilleur de leur capacité. S'ils déraillent et se retrouvent à la rue, nous savons par expérience qu'il sera presque impossible de les ramener à leur niveau de fonctionnement antérieur.

Je crois que nous finirons par en subir les conséquences d'une manière ou d'une autre et, à mon avis, la société sera plus en sécurité si nous nous occupons de ces gens et je pense que cette dépense peut se justifier.

Le sénateur Merchant : Madame McFarlane, l'une des priorités pour vous serait de donner la parole aux jeunes. On entend souvent dire qu'il est difficile d'amener les jeunes à discuter. Quels véhicules selon vous donneraient aux jeunes la possibilité d'être entendus? Qui les écoute?

Ms. McFarlane: It is helpful that our present and prior staff members have had experience in either the youth justice system or child welfare. As was mentioned earlier in discussion of the children's commissioner, young people identify with people like them. That assists us in encouraging young people to speak, because they are speaking to people who have lived through the same experiences.

Senator Merchant: You have only two staff members: that is not enough ears. Who else is involved?

Ms. McFarlane: We work with social workers and with staff from Saskatchewan Corrections and Public Safety and from the young offenders program. We call them our adult support people and they assist in running the local groups. We are very fortunate in that we tend to get wonderful workers who are very good at relating to young people and identifying with them. Some of the workers are fairly young themselves, while some are older. They all have the basic attitude not to put themselves above the young people but to put themselves on the same level, which is extremely important in working with young people. We do not seem to have many problems in getting young people to talk; they develop relationships with the adult support persons and with other young people, and that helps them to open up.

A local Youth in Care Network meeting is a whole bunch of kids in care who all know that they all have social workers and they have experienced different homes. There is a connection among the young people in the system that is difficult to explain. They understand each other and it definitely helps them to talk. You get a group of young people together and they start to talk and someone will say, "I was in a placement like that," and they just start to open up.

Senator Merchant: You do feel that young people have an opportunity to be heard. Are you able to involve many young people?

Ms. McFarlane: In our organization, yes, for young people who have local Youth in Care Networks to go to. Unfortunately, there are only seven in the province and there is not much in the North. Our organization can make reports and recommendations but we are such a small organization with only two staff that we cannot ourselves bring that voice to government and policy makers. Although we are there for young people, along with similar organizations, it is not enough. We are far too small to be able to do much with what they tell us. We understand their issues and we can write a report; but then what happens? We are not large enough to take it to the level to which it needs to go.

Mme McFarlane : Heureusement que notre personnel, actuel et antérieur, a une bonne expérience de travail avec le système de justice juvénile ou dans les services d'aide à l'enfance. Comme on l'a mentionné plus tôt dans la discussion sur le commissariat aux enfants, les jeunes s'identifient aux gens qui leur ressemblent. Cela nous aide à encourager les jeunes à parler, parce qu'ils parlent à des gens qui ont vécu les mêmes expériences qu'eux.

Le sénateur Merchant : Vous avez seulement deux employés : cela ne fait pas beaucoup d'oreilles. Qui d'autre participe à votre programme?

Mme McFarlane : Nous travaillons avec des travailleurs sociaux et du personnel des services correctionnels et de la sécurité publique de la Saskatchewan et du programme sur les jeunes délinquants. C'est notre personnel de soutien aux adultes et ils participent au fonctionnement des groupes locaux. Nous sommes très chanceux d'avoir des travailleurs aussi extraordinaires qui réussissent bien à entrer en contact avec les jeunes et auxquels les jeunes s'identifient. Certains de ces travailleurs sont eux-mêmes assez jeunes, et d'autres sont plus vieux. Ils ont tous la même approche de base — très importante, s'ils veulent réussir à communiquer avec les jeunes — qui consiste à ne pas se mettre au-dessus d'eux, mais à leur niveau, si bien qu'ils réussissent à communiquer. Nous n'avons pas de difficultés à les amener à discuter; ils développent une relation avec le personnel de soutien aux adultes et avec d'autres jeunes qui les aident à s'exprimer.

Les réunions du Réseau local des jeunes pris en charge regroupent une bande de jeunes qui savent que chacun d'entre eux voit un travailleur social et qui ont tous vécu dans des foyers d'accueil. Il s'établit un lien entre ces jeunes qu'il est difficile d'expliquer. Ils se comprennent mutuellement et cela les aide vraiment à parler. Nous réunissons des groupes de jeunes qui se mettent à parler : l'un dira qu'il a été placé dans tel ou tel foyer d'accueil, et les voilà qu'ils se lancent dans la discussion.

Le sénateur Merchant : Vous avez l'impression que les jeunes ont l'occasion d'être entendus. Vous occupez-vous de beaucoup de jeunes?

Mme McFarlane : Notre organisation donne cette possibilité, effectivement, mais seulement aux jeunes qui ont accès aux réseaux locaux des jeunes pris en charge. Malheureusement, il n'y en a que sept dans la province et il n'y en a guère dans le Nord. Nous pouvons faire des rapports et des recommandations, mais notre organisation est si modeste avec ses deux employés que nous ne pouvons leur servir de porte-parole auprès du gouvernement et des décideurs publics. Bien que nous soyons là pour les jeunes, de concert avec d'autres organisations similaires, ce n'est pas suffisant. Nous sommes si peu nombreux que nous ne pouvons faire grand-chose après les avoir écoutés. Nous comprenons leurs problèmes et nous rédigeons des rapports, mais que se passe-t-il ensuite? Nous sommes trop peu nombreux pour arriver à faire tout ce que nous devrions faire.

The Chairman: We are at the end of our time. I want to thank of all our presenters for appearing here and for the work you do in the community and for sharing your perspectives and identifying some recommendations that we can make to the Government of Canada. We hope that our work will be a little successful in comparison to the work that you are doing in the community, which I believe has a very lasting effect. That I can vouch for in this community.

The committee adjourned.

La présidente : Le temps qui nous est imparti est écoulé. J'aimerais remercier tous nos conférenciers qui se sont présentés ici, et pour le travail que vous faites dans la communauté, et pour être venu partager vos points de vue et faire quelques recommandations que nous soumettrons au gouvernement du Canada. Nous espérons réussir à faire au moins une fraction de ce que vous parvenez à faire dans la société et je crois que ce que vous faites aura des effets durables. De cela j'en suis convaincu.

La séance est levée.

Saskatoon Downtown Youth Centre Inc. (EGADZ):

Bill Thibodeau, Executive Director.

Saskatoon Communities for Children:

Sue Delanoy, Executive Director.

Saskatchewan Foster Families Association:

Deb Davies, Executive Director;

Larry Evans, Family Support Coordinator.

Afternoon Meeting

Lac La Ronge Indian Band, Indian Child and Family Services:

Dexter Kinequon, Executive Director.

Yorkton Tribal Council, Child and Family Services:

Steven McArthur, Representative.

Ranch Ehrlo Society:

Geoff Pawson, Founder;

Deborah Parker-Loewen, Vice-President of Programs North.

Saskatchewan Youth In Care and Custody Network:

Jessica McFarlane, Provincial Outreach Coordinator.

Saskatoon Downtown Youth Centre Inc. (EGADZ) :

Bill Thibodeau, directeur exécutif.

Saskatoon Communities for Children :

Sue Delanoy, directrice exécutive.

Saskatchewan Foster Families Association :

Deb Davies, directrice exécutive;

Larry Evans, coordonnateur du soutien aux familles.

Séance de l'après-midi

Bande indienne du Lac La Ronge, Services à l'enfance et à la famille autochtone :

Dexter Kinequon, directeur exécutif.

Conseil tribal de Yorkton, Services à l'enfance et à la famille :

Steven McArthur, représentant.

Ranch Ehrlo Society :

Geoff Pawson, fondateur;

Deborah Parker-Loewen, vice-présidente des programmes North.

Saskatchewan Youth In Care and Custody Network :

Jessica McFarlane, animatrice communautaire provinciale.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Morning Meeting

As an individual:

Kearney Healy, Lawyer.

University of Regina, School of Human Justice:

Otto Driedger, Professor Emeritus.

Department of Justice – Saskatchewan:

Betty-Ann Pottruff, Executive Director, Policy Planning and Evaluation.

Government of Saskatchewan:

Marilyn Hedlund, Executive Director, Child and Family Services.

Saskatchewan Corrections and Public Safety:

Bob Kary, Executive Director, Young Offender Programs.

Saskatchewan Children's Advocate Office:

Marvin Bernstein, Children's Advocate;

Glenda Cooney, Deputy Children's Advocate.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Séance du matin

À titre individuel :

Kearney Healy, avocat.

Université de Regina, School of Human Justice :

Otto Driedger, professeur émérite.

Ministère de la Justice — Saskatchewan :

Betty-Ann Pottruff, directrice exécutive, Planification des politiques et de l'évaluation.

Gouvernement de la Saskatchewan :

Marilyn Hedlund, directrice exécutive, Services à l'enfance et à la famille.

Services correctionnels et Sécurité publique — Saskatchewan :

Bob Kary, directeur exécutif, Programmes pour les jeunes contrevenants.

Bureau du défenseur des droits des enfants de la Saskatchewan :

Marvin Bernstein, défenseur des droits des enfants;

Glenda Cooney, défenseur adjoint des droits des enfants.

(Suite à la page précédente)